



D'UNE RECONSTRUCTION, L'AUTRE



Photo de couverture : Groupe de travail sur le contrat de quartier Brabant-Verte.

Photo ci-contre : La façade couchée de l'Hotel Aubecq, œuvre de l'architecte belge Victor Horta. Sauvée lors de la démolition de l'édifice en 1949, la large façade principale (15 mètres sur 11 ; 634 pierres) est minutieusement reconstituée, à plat, dans un hangar situé sur la commune de Schaerbeek. La résurrection de cette pièce maîtresse de l'œuvre de Victor Horta a été mise en scène par l'agence d'architecture V- en collaboration avec l'artiste Simon Boudvin.



LES AUTEURS & LES ACTEURS

Cet ouvrage "D'une reconstruction, l'autre", est le dix-huitième de la série "Conseil", restituant la teneur des séminaires annuels des architectes-conseils de l'État. Il est consacré au séminaire des architectes-conseils de l'État qui s'est déroulé à Bruxelles du 4 au 7 octobre 2012 dans les salons de l'hôtel NH Sablon. Il intervient dans la continuité de "Vers des territoires éco-responsables ? Regards sur la France depuis le Vorarlberg" publication consacrée au précédent séminaire tenu à Dornbirn (Autriche) en 2011. Il est publié à l'initiative du Corps des architectes-conseils de l'État, avec le concours de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et de la Direction générale des Patrimoines du Ministère de la Culture et de la Communication.

La responsabilité éditoriale incombe au bureau du Corps des architectes-conseils de l'État élu pour l'exercice 2012, composé de :

- Philippe Madec, président,
- Frédéric Bonnet, premier directeur,
- Eva Samuel, second directeur,
- Soisick Cléret, secrétaire générale,
- Françoise Risterucci, trésorière,
- Christine Edeikins, Aline Hannouz, Olivier Le Boursicot et Lionel Orsi, membres d'excellence.

La coordination éditoriale et le contenu rédactionnel de ce numéro ont été assurés par Sylvie Groueff journaliste, avec les apports de François Lamarre, journaliste et architecte, Cyrille Poy, journaliste, qui a animé ce séminaire, et à partir des interventions faites à Bruxelles par les différents acteurs locaux, responsables politiques et administratifs, et professionnels architectes, Soisick Cléret et Lionel Orsi en ont assuré la coordination.

Le secrétariat a été assuré par Claude Launay.

Le bureau remercie chaleureusement tous les participants au séminaire qui ont bien voulu lui confier les documents reproduits dans ce numéro.

La maquette et la mise en page de cet ouvrage ainsi que les photographies ont été réalisées par Florence Morisot, graphiste et photographe.

L'impression a été confiée aux imprimeries Sipap Oudin à Poitiers.

La version numérique de cet ouvrage est consultable sur le site des architectes-conseils de l'État : www.architectes-conseils.fr

Tous droits de reproduction réservés.

© Corps des architectes-conseils de l'État, mars 2013

D'une reconstruction, l'autre

Séminaire à Bruxelles (Belgique)
Du 04 au 07 octobre 2012

Corps des architectes-conseils de L'État

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement,
Ministère de la Culture et de la Communication

Actes publiés en mars 2013





7 REMERCIEMENTS

9 INTRODUCTION Philippe Madec, président du Corps des architectes-conseils de l'État

DE BRUXELLES UE A BRUXELLES CAPITALE, VERS LA VILLE DURABLE PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE

- 11 L'impact de la politique européenne sur les territoires des pays de l'Union, Jean-François Drevet, géographe
- 21 La politique des contrats de quartier, Cécile Jodogne (entretien avec), échevine de la commune de Schaerbeek
- 25 Bruxelles, la sociale, Françoise Deville (entretien avec), responsable de la méthodologie et de la communication chez RenovaS
- 31 L'île aux bains de Schaerbeek, Géraldine Baudin, bénévole de l'association "L'île aux bains de Schaerbeek"
- 35 Un Maître architecte, pour quoi faire ? Olivier Bastin, architecte et scénographe
- 41 La démarche BIMBY dans l'Eure, ricochet de la politique bruxelloise ? Lydie Chamblas, architecte et paysagiste
- 43 De quoi Batex est-il le nom ? Bernard Deprez, ingénieur architecte
- 49 L'Art Nouveau, Genevève Van Tiechelen, guide conférencière spécialisée dans le patrimoine bruxellois
- 50 Biographie de Victor Horta (1861-1947), Robert-L. Delevoy, historien et critique d'art (extrait d'un texte de)
- 51 Une entreprise esthétique, Robert-L. Delevoy, historien et critique d'art (extrait d'un texte de)

53 À Bruxelles, au séminaire annuel des architectes-conseils de l'État français, Sylvie Groupeff, journaliste

LES TROIS ATELIERS

- 57 Atelier #1 Reconstruction de nos missions, Poursuite des réflexions déjà engagées
Présentation par Christine Edeikins & Lionel Orsi, architectes-conseils de l'État
Restitution par François Lamarre, journaliste
- 61 Atelier #2 Influence de la politique européenne sur l'aménagement des territoires
Présentation par Aline Hannouz & Eva Samuel, architectes-conseils de l'État
Restitution par Cyrille Poy, journaliste
- 65 Atelier #3 Métamorphose de la ville physique
Présentation par Olivier Le Boursicot & Françoise Risterucci, architectes-conseils de l'État
Restitution par Sylvie Groupeff, journaliste

69 Quel rôle pour les architectes-conseils de l'État? Cyrille Poy, journaliste

PARTAGE DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES

- 71 Mémoire et projets urbains, Bernard Paris, architecte-conseil de l'État
- 75 Du global au local, François Martin, chef de la mission prospective et développement durable, DDTM du Finistère
- 79 De l'art du regard. Transmettre et partager une manière de voir, Serge Renaudie, architecte-conseil de l'État
- 83 Cultiver notre désir de ville, Jean-Paul Philippon, architecte-conseil de l'État
- 85 Les missions d'architecte-conseil de l'État vécues comme service public, Patrick Céleste, architecte-conseil de l'État

93 PROGRAMME DU SÉMINAIRE

95 COPYRIGHT

97 BIBLIOGRAPHIE



Image satellite de Bruxelles Capitale

REMERCIEMENTS

J'aimerais tellement que les remerciements du bureau du Corps rendent palpables un enthousiasme aussi patent que celui de nos invités et de nos guides à l'occasion du séminaire de Bruxelles. La joie, l'érudition, l'engagement ou la force paisible et déterminée des conférenciers Cécile Jodogne, Olivier Bastin et Jean-François Drevet annonçaient ces mêmes qualités de nos guides sous la direction de Geneviève van Tichelen de "Le Bus bavard", Françoise Deville pour RenovaS et Bernard Deprez pour Batex et be.passive. Qu'ils soient profondément remerciés pour nous avoir rendu perceptibles toutes les échelles, de la grande étendue des financements européens à l'intervention sociale et microchirurgicale des contrats de quartiers. Merci à tous ces architectes bruxellois qui, sous la houlette de Bernard Deprez, se sont succédés du vendredi au dimanche pour nous présenter leurs réalisations répondant aux programmes ambitieux de la région Bruxelles Capitale, nourris de la participation citoyenne et répondant aux objectifs "passifs" en terme d'énergie. Grâce à eux, Bruxelles a pris une saveur contemporaine inédite pour beaucoup.

Dans le contexte actuel de la réduction des dépenses publiques, la présence des représentants des ministères de tutelle à nos côtés pendant ce séminaire peut être saluée. Merci à Catherine Bergeal pour son loyal attachement à notre groupe et la régularité de ses venues ; merci à Sandrine Simon pour sa première présence parmi nous. François Martin devient un témoin privilégié des relations entre les architectes-conseils de l'État et leur DDT(M) ;

nous lui sommes reconnaissants pour la clarté de son analyse et ses propositions d'ouverture régionale.

Tous nos remerciements vont à nos accompagnateurs et révélateurs, à François Lamarre, le fidèle témoin de longue date, à Cyrille Poy déjà présents lors du séminaire de Bordeaux pour sa modération énergique et titillante, à Sylvie Groupeff, la toute récente, sans qui la synthèse et les actes de ce séminaire n'auraient pas existé.

Merci encore à Florence Morisot qui nous accompagne maintenant depuis plus de deux ans dans tous les aspects de la communication du Corps pour la qualité de son travail graphique, et les photographies qu'elle a prises alors, dont l'impressionnant panoramique de notre groupe au musée des "Bozar" de Victor Horta.

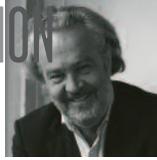
Enfin, merci à tous les architectes-conseils de l'État et leurs compagnes et compagnons dont la présence et la participation ont permis que ce séminaire soit ressenti comme un vrai et riche moment de partage ; merci à Patrick Céleste, Lydie Chamblas, Bernard Paris, Jean-Paul Philippon et Serge Renaudie pour leurs apports spécifiques à ces actes.

Je ne saurais oublier Claude Launay, l'infatigable présence bienveillante, et les deux bureaux précédents sous les présidences de Cristina Conrad et Luc Weizmann qui ont construit la nouvelle formule des séminaires, sur la base de conférences et ateliers, qui s'avère si propice à nos échanges annuels, trop rares sans doute.

Philippe Madec,
président des architectes-conseils de l'État

Les architectes-conseils de l'État en plein travail pendant le séminaire à Bruxelles





Philippe Madec

Président des architectes-conseils de l'État

En 1950, notre Corps naît de la seconde reconstruction européenne, après la seconde guerre mondiale. Soixante ans plus tard, le monde dans lequel nous pratiquons le conseil, change avec une profondeur sans égal depuis la révolution industrielle. Répondant aux crises planétaires historiques, l'environnement et l'économie emportent le social, toutes les lois et les politiques en rendent compte, frappées du sceau du développement durable (les lois Grenelle I & II, la transition énergétique), et les structures se transforment (réformes des collectivités territoriales). Nous avons définitivement quitté le modernisme, les paradigmes qui nous motivent trouvent leurs fondements dans une époque que nous ne savons pas encore nommer et dont nous sommes les acteurs. Une nouvelle reconstruction du territoire national est à l'œuvre et nous anime, ses solidarités sont locales et européennes, régionales.

Nourrie des lois Grenelle I & II, la nouvelle circulaire, concernant les actions des architectes-conseils de l'État pour les ministères "de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie" et "de l'Egalité des territoires et du Logement", ouvre à des dimensions qui excèdent le seul local, municipal et départemental, et inscrit l'architecture dans la perspective territoriale. La région apparaît comme un nouvel horizon de nos conseils, à la même échelle mais différemment de nos actions pour le Ministère de la Culture et de la Communication.

Nous nous sommes arrêtés le temps de ce séminaire pour réfléchir à "la redéfinition de nos missions à l'aune des régions", aux expériences régionales où nous sommes déjà engagés, à nos actions pour les directions régionales des affaires culturelles, à notre capacité à nourrir et à nous alimenter en retour de la dialectique entre local et global, aux propositions que nous pourrions faire pour enclencher cette dynamique régionale.

Pour y réfléchir, Bruxelles était une position stratégique. Au delà du débat entre "l'Europe des nations" versus "l'Europe des régions", la fédérale, nous avons l'intuition au creux de nos missions et de nos travaux professionnels que "l'influence de la politique européenne sur l'aménagement des territoires" s'avérait. Notre présence bruxelloise offrait l'occasion d'en prendre pleinement conscience et, partant, de nous interroger sur le rôle des architectes-conseils de l'État dans cette procédure européenne qui finit par prendre forme dans les territoires régionaux, dans la spatialisation des fonds Feder et autres. Les apports de Jean-François Drevet, ancien membre de la Commission Européenne, ont été décisifs en ce sens.

Comment pouvons-nous aider à la pertinence de la mise en œuvre des politiques européennes dont les préfets – auprès de qui nous sommes nommés – sont les relais ? Quelle est notre situation adéquate dans cette chaîne entre le financement de l'aménagement d'un bourg ou d'une infrastructure transcalaire et les fonds structurels européens ? Quel est notre interlocuteur pertinent ? Autant de questions dont la pertinence s'accroît depuis lors et auxquelles ces actes tentent de répondre peu ou prou.

L'actuelle volonté gouvernementale d'une nouvelle loi de décentralisation associée à l'importance des propositions ambitieuses des régions européennes pour réussir le nouvel acte de décentralisation accreditent a posteriori le bien-fondé de nos interrogations, leur pertinence historique.

Cet élargissement de l'horizon de nos missions ne nous fait pas oublier que les projets d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'aménagement urbain ou d'architecture portés à nos conseils sont toujours spatialisés, localisés, situés. Plus que jamais nous sommes attendus dans cette dialectique du global et du local, accompagnant la métamorphose à l'œuvre dans les lieux à l'aune d'une

éthique de l'ailleurs et de l'en commun.

De ce point de vue, là aussi, notre venue à Bruxelles constituait une décision stratégique. La région de Bruxelles Métropole mène depuis plus de dix années une politique exemplaire de "métamorphose de la ville physique" et Bruxelles est classée première ville durable d'Europe en matière de politique environnementale.

C'est le résultat de facteurs concordants. D'une part, une politique d'évolution urbaine par "contrats de quartier" qui met au cœur de la réhabilitation urbaine la médiation citoyenne, l'aménagement de l'espace public, les programmes publics à forte valeur sociale ajoutée, des interventions de microchirurgie urbaine, une aide importante apportée aux familles et aux femmes, comme à la réinsertion sociale. D'autre part, la création d'un poste de Bouwmeester ou maître architecte au niveau de la ville région capitale qui a notamment pour objectif de donner du sens et cohérence à l'ensemble des actions particulières des contrats de quartiers des différentes communes bruxelloises, tout en répondant aux enjeux généraux de la qualité architecturale. Ensuite, un programme de bâtiments exemplaires dit Batex qui vise à la qualité architecturale des projets publics et des logements sociaux, et à leur performance énergétique de niveau "passif", y compris en réhabilitation. Enfin, une politique d'actions culturelles de très haut niveau, notamment dans le champ du patrimoine, avec la valorisation des œuvres architecturales "art déco" de Victor Horta à Paul Hankar.

Les actes de ce séminaire tentent d'établir la mémoire des rencontres qui ont éclairé ces situations et ces nouveaux horizons. Ils cherchent aussi à poser les bases d'une autre mémoire, la mémoire du Corps au travers de témoignages de certains d'entre nous. D'année en année, les uns et les autres vont ainsi aider à rendre partageable la conscience collective, dont nous avons vraiment la certitude le temps des séminaires, et à laquelle nous nous référons lors de nos conseils.

L'impact de la politique européenne sur les territoires des pays de l'Union.

Jean-François Drevet, géographe

Tout citoyen européen connaît les fonds européen FEDER grâce aux panneaux implantés un peu partout, notamment en France et qui indiquent les montants de la contribution du Fonds européen de développement régional à des projets d'aménagement. Un tiers du budget européen est consommé dans ces fonds FEDER. Il est donc intéressant pour n'importe quel citoyen, de savoir pour quels programmes est dépensé l'argent du contribuable européen. Le système alimente aussi les collectivités territoriales en fonction d'un certain nombre de règles, parfois complexes et qu'il est donc utile de connaître.

Architecture générale du système des fonds FEDER

Le système est basé sur une programmation pluriannuelle dont celle en vigueur couvre la période 2007-2013. Elle doit officiellement se terminer à la fin de l'année 2013 mais des prolongations sur deux ans sont prévues pour un certain nombre d'opérations non achevées. En 2014, débutera une nouvelle période de sept ans, courant jusqu'à 2020. Elle sera préparée et discutée durant l'année 2013 par les collectivités territoriales et les services de l'État. Cette phase de programmation est importante car c'est à ce moment qu'est décidée la plupart des opérations. L'année 2013-début 2014 sera une année pivot dans la prise de décisions.

Ce système, qu'on appelle "politique régionale" parce qu'il s'adresse aux régions est plutôt considéré en France comme une politique d'aménagement du territoire. À Bruxelles, pour des raisons politiques et pour évacuer des problèmes de langage, on utilise le terme de "politique de cohésion", avec l'ajout du terme "territoriale", c'est-à-dire "cohésion

Jean-François Drevet est normilien, agrégé de géographie. Il a publié plusieurs ouvrages portant sur le développement régional et les questions européennes. Il est notamment l'auteur de *L'élargissement de l'UE jusqu'où ?* édité par L'Harmattan en 2004 et de *Histoire de la politique régionale de l'Union européenne* publié aux éditions Belin en 2008. Jean-



François Drevet a travaillé successivement sur ces questions à la DATAR, au cabinet d'un Ministre français de l'Aménagement du territoire et à la Commission de l'Union européenne.

territoriale". Le terme français d'aménagement du territoire est très difficile à traduire dans d'autres langues ou, quand on le fait, il signifie quelque chose d'un peu différent. Mais tout ceci tourne autour de la politique d'organisation des interventions du Fonds européen de développement régional qui existe depuis 1975.

Les raisons de cette politique de cohésion territoriale

Pourquoi cette politique existe-t-elle ? Dans la période de crise que nous traversons et qui affecte particulièrement les pays d'Europe du Sud, il est légitime de s'interroger sur la nécessité ou la possibilité de créer d'autres moyens d'intervention que cette politique régionale. Pour mieux comprendre les fondements des interventions, voici quelques éléments sur les particularités de cette politique ainsi que son domaine d'intervention aussi bien en France que dans les autres pays.

La carte de l'Europe montre des écarts de revenus extrêmement forts au niveau de la situation de l'ensemble du continent européen. Comment intégrer des pays dont les écarts de revenus sont aussi importants ? Le problème est similaire avec la crise de l'euro, où le fonctionnement des économies très différent d'un pays à l'autre, nous confronte à des écarts de revenus relativement importants. Ceux-ci sont très anciens et remontent dans la plupart des cas au XIX^e siècle. Cela fait donc plus d'un siècle que ces

difficultés persistent, et plus l'Europe s'agrandit, plus elle doit intégrer des pays à faibles revenus accusant un retard de développement important.

Tout cela a suscité un certain nombre de calculs. Grosso modo, chaque fois que l'Europe s'est élargie au-delà des six membres fondateurs dont fait partie la France, des pays moins riches ont été intégrés. A l'époque du Traité de Rome en 1957, la France comptait elle-même des disparités, tout comme l'Italie. Mais tous les pays entrés par la suite dans l'Union européenne, étaient moins développés. La question du rattrapage s'est posée peu à peu jusqu'à devenir prioritaire dans l'organisation des politiques européennes. Il s'agissait de transposer une politique existante en France dans les années 1960.

En effet, en France, dans les années 1950, la disparité des richesses traçait une ligne de part et d'autre du Havre à Marseille. A l'est, se situait une France relativement industrialisée ; à l'ouest des régions, à commencer par la Bretagne, qui étaient à l'époque très en retard par rapport aux autres. Il a fallu résorber cet écart, et cela a été la fonction principale de la DATAR dans les années 1960.

Au niveau européen, la situation est à peu près identique à la différence près que le territoire français a été stabilisé, alors que l'Europe se modifie de manière continue. De plus, l'Europe est entourée de régions à faibles revenus. Par conséquent, la question de base dominante est toujours d'évaluer, avec ou sans adhésion, la possibilité de coexister avec la périphérie méridionale et orientale de l'Europe, beaucoup moins développée. La partie centrale de l'Europe se situant à un niveau de prospérité relatif élevé par rapport à ce qui se passe à l'est et au sud.

Cela est une réalité avec laquelle il faut vivre. À partir du moment où un certain nombre de frontières ont été ouvertes, où le marché unique fonctionne, il y a nécessité d'assurer d'une manière ou d'une autre le rattrapage des parties les plus défavorisées.

Restent les élargissements ultérieurs. La Turquie, pays candidat, présente beaucoup de difficultés, et n'est pas particulièrement disciplinée dans sa façon de préparer

l'adhésion. Cela prendra probablement beaucoup de temps. La Turquie comprend des régions très disparates dont l'intégration posera des problèmes conséquents. Il en va de même avec les Balkans, etc. Il est donc très important d'avoir une politique fixant les objectifs.

Les disparités régionales à l'origine des fonds FEDER

Cette politique apporte une sorte d'équilibre, particulièrement visible actuellement avec la crise de l'euro. Un certain nombre de pays est bénéficiaire du système grâce à leur commerce excédentaire, le premier d'entre eux étant l'Allemagne, mais ce n'est pas le seul. Le Benelux et les pays scandinaves tirent également profit du système. Le grand marché leur rapporte un excédent commercial assez important, les autres Etats étant déficitaires sur le plan commercial. C'est le cas du Portugal, de la Grèce et aussi, à des moments différents, de l'Italie et de l'Espagne.

Une sorte de *modus vivendi* s'est créé depuis le début de la construction européenne. Les pays dépourvus d'avantages commerciaux ont droit à des compensations budgétaires. Ils obtiennent par les politiques communes, quelques avantages financés par les pays riches. La France se trouve au milieu du groupe. Depuis quelques années, elle fait partie des contributeurs parce qu'elle est plus riche que la moyenne. Au départ, l'Allemagne finançait le système.

Il y avait une logique d'assurer aux pays du Sud un avantage budgétaire qui leur permettait d'ailleurs, d'acheter davantage à l'Allemagne, au Benelux, etc. L'équilibre politique actuel de la zone euro est un peu comparable. Si une trop forte austérité est imposée aux pays d'Europe du Sud, ceux de l'Europe du Nord perdront leurs débouchés. À la longue, ils n'ont donc pas avantage à laisser mourir leurs clients. L'austérité en Grèce et en Italie entraînera des pertes de parts de marché pour les pays les plus développés. Serrer la vis n'est donc envisageable que jusqu'à un certain point ; il faut s'arrêter avant de tuer ses clients. Le risque est bien réel de mener les politiques d'austérité jusqu'à leur terme. Ce point est toujours



d'actualité, dans la crise de l'euro comme dans la politique régionale, car le contraste entre pays pauvres et pays riches en Europe est fondamental.

Dans d'autres pays, on s'est toujours dit que ce n'était peut-être pas nécessaire d'octroyer un avantage budgétaire aux régions les plus défavorisées et que laisser fonctionner le mécanisme du marché constituait une forme de régulation. C'est la théorie économique classique, où la non intervention entraîne un avantage comparatif : les régions sont plus pauvres, le coût de la main-d'œuvre plus bas mais elles peuvent vendre leurs tomates, leurs vins ou leurs légumes, etc., et de cette façon, les choses se rééquilibreraient.

Mais cela s'est révélé faux car, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, le manque de mobilité de la main-d'œuvre ne permet pas d'ajuster les emplois selon les besoins des régions ou des pays. Aux États-Unis, un chômeur résidant à l'est, n'hésitera pas à partir en Californie pour trouver du travail. On ne voit pas les Grecs émigrer en masse jusqu'au Danemark. Ce ne sont pas des mouvements imaginables en Europe. D'où l'intérêt d'avoir une politique de réduction des disparités.

L'idée de base est donc d'avoir un système qui permette aux pays défavorisés d'assurer leur rattrapage. Une solution était de donner un chèque. Cela s'est fait au début de la construction européenne. On a donné un chèque à l'Italie, puis à la Grèce, mais cela n'a pas donné grand-chose car le fait de verser de l'argent n'assure pas forcément une politique de développement. On a donc opté pour un système de soutien à l'investissement, c'est comme cela que s'est construit le Fonds européen de développement régional, FEDER.

C'est un élément essentiel, car toutes les dépenses cofinancées avec les fonds structurels doivent toujours se rapporter à des investissements (jamais à du fonctionnement). Les financements visent donc toujours des projets sur le long terme et ne participent presque jamais à la prise en charge des coûts administratifs.

Les répartitions budgétaires trahissent le projet européen. L'enjeu principal est de se mettre d'accord sur un projet

européen. Le partage de l'argent entre des États membres génère beaucoup de discussions. Le règlement est modifié tous les sept ans. Les aides doivent contribuer au développement économique, l'objectif étant de rejoindre la moyenne communautaire du PIB par habitant, de réduire le taux de chômage et d'augmenter la valeur ajoutée. L'octroi des fonds est provisoire et est décidé à partir de critères socio-économiques. L'objectif est d'assurer un taux de croissance supérieur à la moyenne pour permettre à ces régions de sortir du peloton des régions défavorisées, ce qui s'est effectivement passé à plusieurs reprises pour un certain nombre de régions. Avec les régions qui réussissent, le système est efficace. Certaines ont pu sortir du cadre de ces aides. Avec les régions qui échouent et restent à des niveaux de vie relativement bas, cela est plus difficile. Elles continuent à bénéficier des fonds bien qu'il n'y ait pas de croissance économique.

Les répartitions entre pays

Le transfert net des pays riches vers les pays pauvres représente à peu près 0,4 % du PIB européen. Le système dans son ensemble fonctionne sur la base d'environ 1 % du PIB européen, c'est-à-dire des montants assez minimes par rapport à la totalité de la valeur ajoutée. Il faut comprendre que 0,4 % du PIB est transféré d'un pays vers l'autre, et l'ensemble du budget représente 1 %. Quand on verse de l'argent à la Corse ou à un département d'outre-mer, ce n'est pas considéré comme un transfert. Quand l'argent va du budget français vers le Portugal ou vers la Pologne, c'est considéré comme un transfert. La mécanique dans son détail est assez complexe à expliquer brièvement, mais peut être résumée ainsi : une partie de l'argent consiste, par exemple pour l'Allemagne, à financer l'Allemagne de l'Est, alors que l'Allemagne est le contributeur. C'est-à-dire qu'on donne à ses pauvres, mais aussi aux pauvres des autres.

Sur le plan politique, c'est un moyen de consolider le système, car si on expliquait aux contribuables que les

“Ce n'est pas une enveloppe. C'est une politique dans laquelle les collectivités doivent insérer leurs dépenses. [...] À partir de 2014, si la décentralisation le

permet, ce travail s'effectuera avec les autorités élues de la région, c'est-à-dire les conseils régionaux.” Jean-François Drevet

fonds d'aides sont uniquement destinés à des populations d'autres pays, ils seraient peut-être moins enclins à soutenir ce budget. Alors que si les fonds français vont aux départements d'outre-mer et aussi au Portugal, il est plus facile d'obtenir l'adhésion des contribuables.

Les controverses budgétaires sont actuellement en cours puisque nous arrivons à la fin d'une période de sept ans. C'est assez sanglant car, une fois que le budget est réparti, c'est définitif. Si la crise de l'euro est si difficile, c'est en partie parce qu'à chaque fin de discussion, il faut sortir son porte-monnaie. Et c'est toujours “la même” qui paie le plus. Comme les Allemands sont les plus prospères, on demande effectivement depuis le début de la construction européenne à la bonne tante allemande de financer beaucoup plus que ce qu'elle reçoit – encore qu'avec l'unification, les Allemands ont pu rectifier leur balance budgétaire, car tout le monde a contribué à l'unification allemande. Les Allemands ont pu alors s'apercevoir à cette occasion que le système leur était aussi favorable, alors qu'auparavant ils payaient surtout pour les autres.

Une fois le budget voté, il s'agit d'établir un règlement cadre. Adopté à l'unanimité jusqu'en 2012, il est maintenant approuvé à la majorité. Le règlement cadre définit les conditions d'intervention : dans quelles zones, à partir de quels critères statistiques, sur quelle durée doit fonctionner le système. Ensuite, ce règlement cadre doit être accepté par le Conseil européen et, depuis Lisbonne, par le Parlement européen. Le règlement devient applicable dans les États membres au moment de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

Modes d'application du règlement cadre sur le territoire national

Pour ce qui est de la France, la DATAR et le ministère responsable des départements d'outre-mer établissent des conditions d'adoption – sorte de décret d'application du règlement européen – et définissent pour les préfets les projets susceptibles de bénéficier des fonds européens. La DATAR établit des instructions pour les préfetures de

région, les secrétaires généraux des affaires régionales, les SGAR, chargés de la préparation des cadres communautaires d'appui, c'est-à-dire des programmes européens.

Ce sont donc les préfetures de région qui assurent la coordination et travaillent de concert avec les collectivités territoriales pour recueillir leurs souhaits pour utiliser les fonds européens, connaître leurs programmes prioritaires, etc. L'Europe a institué un système de dépenses éligibles et définit à l'avance ce qui est finançable ou pas. C'est dans ce cadre que les autorités compétentes peuvent faire leurs propositions. Mais ce n'est pas une enveloppe. C'est une politique dans laquelle les collectivités doivent insérer leurs dépenses. Elles doivent donc être capables d'évaluer la capacité, pour les fonds européens, de prendre en charge certaines parts de leurs projets. À partir de 2014, si la décentralisation le permet, ce travail s'effectuera avec les autorités élues de la région, c'est-à-dire les conseils régionaux.

Les projets éligibles aux fonds FEDER

Sur le plan des infrastructures, (routes, ports, voies de chemin de fer, etc.) seules les régions dites prioritaires, c'est-à-dire dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, peuvent déposer des dossiers. Pour la France, cela concerne les départements d'outre-mer. Auparavant, la Corse en faisait partie, mais c'est fini depuis longtemps.

L'amélioration de friches industrielles, la remise en état de terrains d'origine abandonnés par les industries, les dépenses environnementales comme l'épuration, le développement rural et des séries d'actions pour créer des emplois dans les zones dites défavorisées constituent des champs d'intervention possibles pour demander l'accès aux financements européens. En France, ce sont souvent des régions à faible densité de population. Une grande partie de la dépense est destinée à la conversion industrielle, c'est-à-dire la remise en état de sites industriels, détruits ou délaissés par les industries du XIX^e siècle. Beaucoup a été dépensé en Lorraine, dans le Pas-de-Calais, etc. Et puis, il



Qui va payer ?

y a des opérations de développement classique, comme l'aide aux collectivités territoriales pour financer des créations d'emplois ou de nouvelles activités.

Mais plusieurs secteurs sont hors dépenses éligibles : les infrastructures sauf exception, le logement et toutes les dépenses de souveraineté. Par exemple, les casernes de pompiers, les préfectures, les bâtiments administratifs, etc., ne peuvent être pris en considération.

Pour chaque projet, la dépense est analysée pour estimer si elle est conforme à la réglementation européenne et à sa logique de "dépense d'investissement créatrice d'emplois".

Montage financier des projets FEDER

Enfin, les fonds européens s'inscrivent obligatoirement dans des montages financiers pluriels. Il s'agit toujours d'un cofinancement qui doit faire apparaître une participation de l'État concerné. Si pour un projet d'une région française, il n'y a pas d'argent français, l'argent communautaire n'est pas versé. C'est une mécanique assez complexe qui suppose de suivre de très près la réglementation à savoir, le règlement financier européen et les conditions de dépenses de la comptabilité publique en France. En termes de financement, le règlement européen permet d'obtenir jusqu'à 50% de dépenses communautaires, mais en réalité, puisque l'enveloppe communautaire est fixée d'avance, pour avoir plus de projets financés, il faut faire baisser le taux de financement européen (souvent aux alentours du tiers) pour permettre de cofinancer davantage de projets.

Résultats

Depuis vingt-cinq ou trente ans que fonctionne le système, un certain nombre de résultats a été obtenu notamment dans les régions méditerranéennes. L'Irlande a bénéficié d'un supplément de croissance très fort ; il a été assez fort pour l'Espagne et le Portugal ; moins net en Grèce et en Italie à cause de conditions de gestion des programmes moins

favorables. Les années 1990 et le début des années 2000 ont montré une certaine capacité d'entraînement du système.

En revanche, le système qui apporte un pourcentage élevé de participation communautaire dans ces pays, soulève des difficultés. L'argent européen a financé de 75 à 85 % des dépenses pour de grandes infrastructures. Cela a aiguisé l'appétit de certaines régions. Il en est résulté, en Espagne, des aéroports et des autoroutes où personne ne passe. Il y a eu surinvestissement. Par ailleurs, pour cofinancer ces programmes, les pays se sont largement endettés. Quand on a un taux de subvention relativement important, il est tentant de trouver les 15 % ou les 30 % de part nationale et de compléter le montage financier avec une banque étrangère. C'est ce qui s'est passé et l'endettement des régions espagnoles est l'une des raisons de la crise actuelle en Espagne. Le système a été réajusté pour ne pas susciter des tentations excessives aux uns et aux autres. Une partie de la négociation en cours sur les perspectives financières va être marquée par des mesures plus ou moins drastiques, de manière à mieux calibrer la dépense.

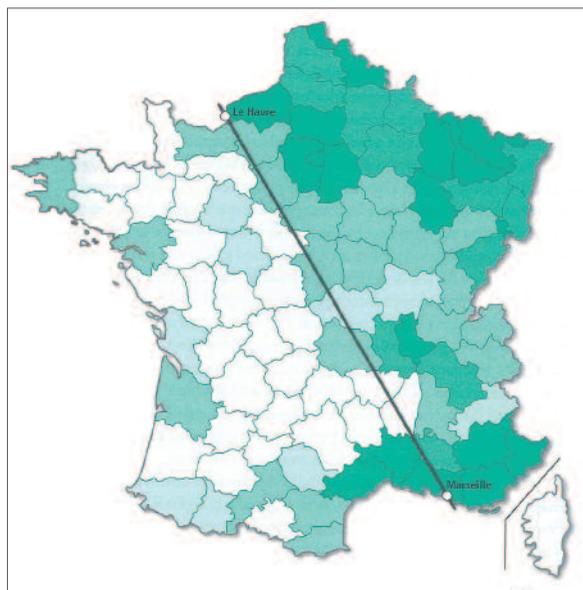
Car l'enjeu principal réside dans l'efficacité du système. Jusqu'à quel point une politique de solidarité peut avoir des effets positifs en matière de développement économique ?

Des régions comme le Mezzogiorno italien affichent des montants de dépense élevés, y compris de l'État italien. Pour autant, les résultats ne sont pas excellents. A Naples, après trente ans d'investissements de fonds FEDER, l'état de la ville est loin d'être satisfaisant. Concernant l'Allemagne de l'Est, pendant des années certains ont craint que les investissements ne tombent dans un trou sans fond. Si des problèmes persistent et si l'effet sur la croissance a été relativement tardif, au bout de vingt ans, les résultats commencent à apparaître. Quant à la Pologne et la Roumanie, il est difficile d'émettre un avis après moins de dix ans de versements de fonds européens. Si les effets à long terme sont positifs, le taux d'incertitude reste important. C'est le cas de toutes les politiques de développement régional dans lesquelles la priorité est

accordée à une région défavorisée. L'utilisation de l'argent européen n'est pas toujours efficace. Le retard, en ce qui concerne la Bretagne, a été largement rattrapé. Pour le Portugal, entre 1986, année de leur adhésion et aujourd'hui, n'importe quel touriste se rend compte des progrès, mais des problèmes persistent. En Italie du Sud, l'absence de résultats en termes de croissances économiques désespère les Italiens eux-mêmes. Cette incertitude conduit à rechercher l'optimisation de la dépense. Toutes les administrations, l'administration communautaire comme les autres, sont confrontées à cette nécessité. Mais optimiser une dépense avec des fonds publics et une procédure et un système complexe reste un exercice relativement aléatoire.

Les disparités régionales de la France dans les années 1950

Les effets d'une politique de solidarité se font sentir sur le long terme. Les résultats n'apparaissent pas au niveau d'un quinquennat, ni même de deux. Cette logique de développement suivie en France par la DATAR dans les années 1960 a été transposée au niveau européen.

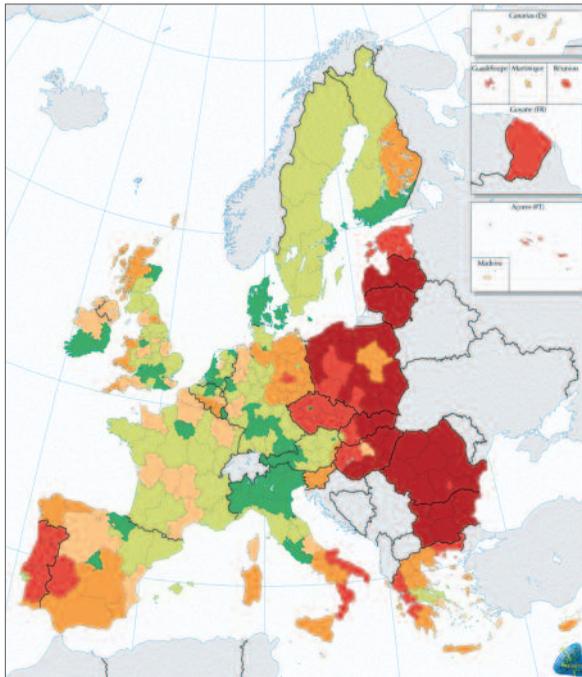


Valeur ajoutée départementale par travailleur en 1951 (en franc)

- Plus de 570 000 F
- De 530 000 à 570 000 F
- De 480 000 à 529 999 F
- De 430 000 à 479 999 F
- Moins de 430 000 F

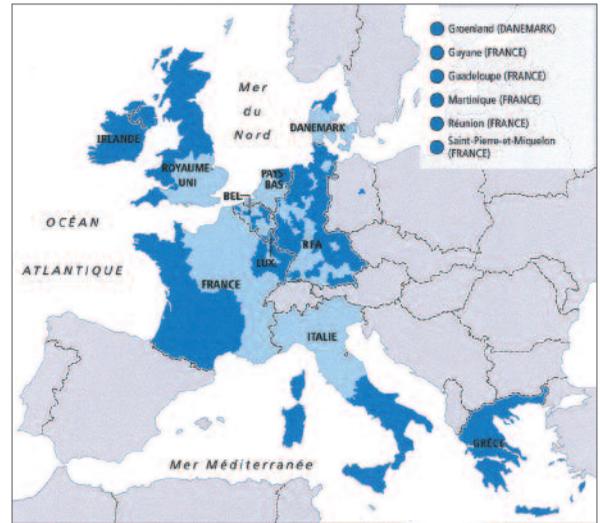
Premier zonage du Fonds européen de développement régional

Pour créer le Fonds européen de développement régional, il a été défini un zonage signalant des priorités d'intervention. Des dotations budgétaires interviendraient selon le niveau de vie ou le taux de chômage des populations. Ce système a perduré jusqu'en 2000.



Le FEDER première manière

Essentiellement pensé pour le Mezzogiorno italien et une partie de l'Angleterre qui connaissait à l'époque de grosses difficultés de reconversion industrielle, puis étendu, au fur et à mesure des adhésions nouvelles, à la Grèce, à l'Espagne, au Portugal, etc.



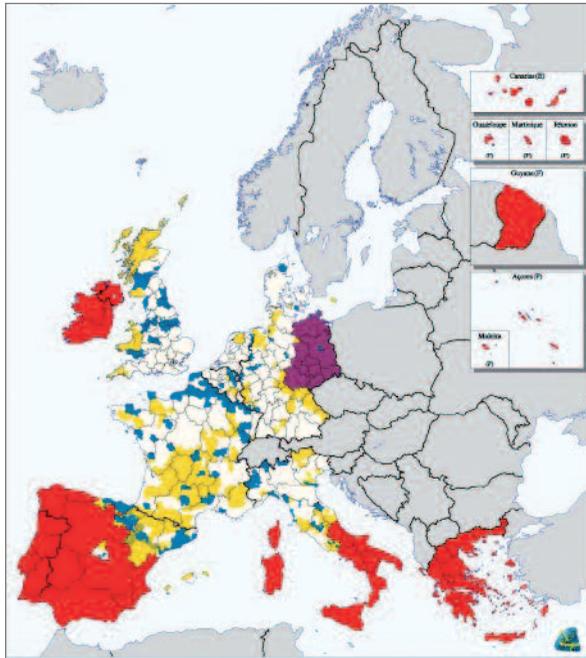
Zones éligibles aux fonds structurels (1975-1981)

- Région de la CEE éligible
- Région de la CEE non éligible

1989-1993, zones prioritaires

La zone en rouge est la zone à faible revenu. Pour la France, elle concerne la Corse et les départements d'outre-mer (qui font partie de l'Europe et sont éligibles de plein droit à tous les financements communautaires). Ce sont même les régions de France qui bénéficient le plus des financements européens. La carte indique également le début de la réunification allemande.

En France, après avoir financé en priorité, de 1980 jusqu'en 2000 environ, les pôles de conversion industriels (bassins houillers du Massif central, Pas-de-Calais, Lorraine, zones textile des Vosges, etc.), des zones de développement intégré ont été délimitées. Ce fut le cas pour Saint-Dié avec l'aménagement de la zone industrielle, la mise à deux fois deux voies de la route de Saint-Dié à Nancy. Le programme prenait en compte toutes les difficultés de la région de Saint-Dié dans sa reconversion industrielle.

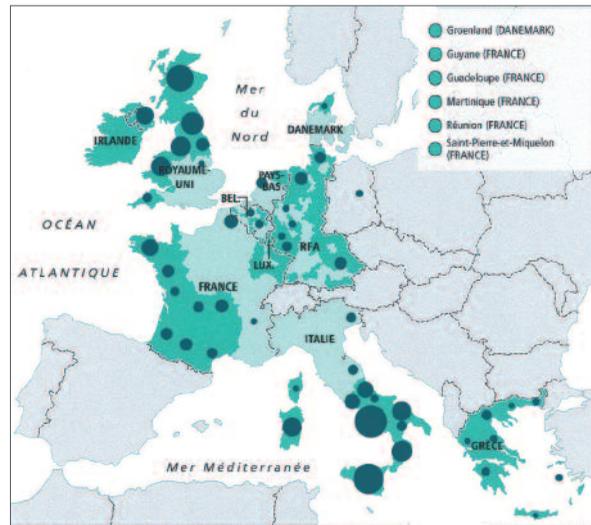


Zones éligibles aux fonds structurels (1989-1993)



Le fonds FEDER

La création du fonds FEDER remonte à 1975. Il a notamment permis de financer en partie le plan autoroutier breton, la reconversion de la téléphonie dans la région de Lannion, ou un certain nombre de programmes de secteurs spécialisés comme la pêche, etc. Il s'agissait d'avoir une approche globale pour appréhender l'ensemble des problèmes depuis l'enseignement technique jusqu'à la création d'infrastructures.



Zones éligibles aux fonds structurels (1975-1981)



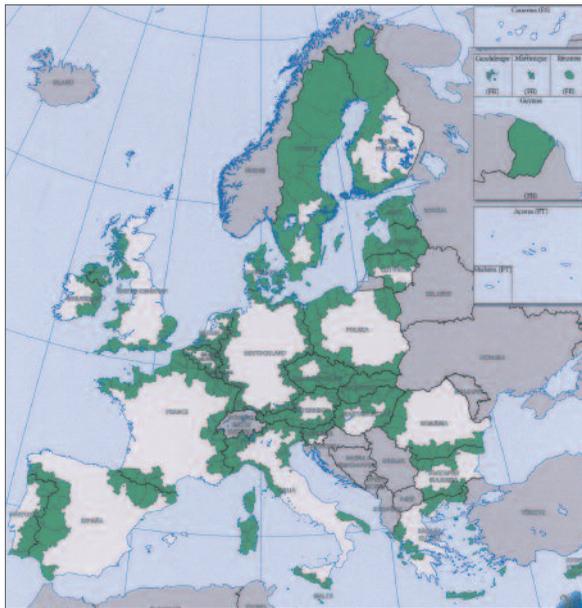
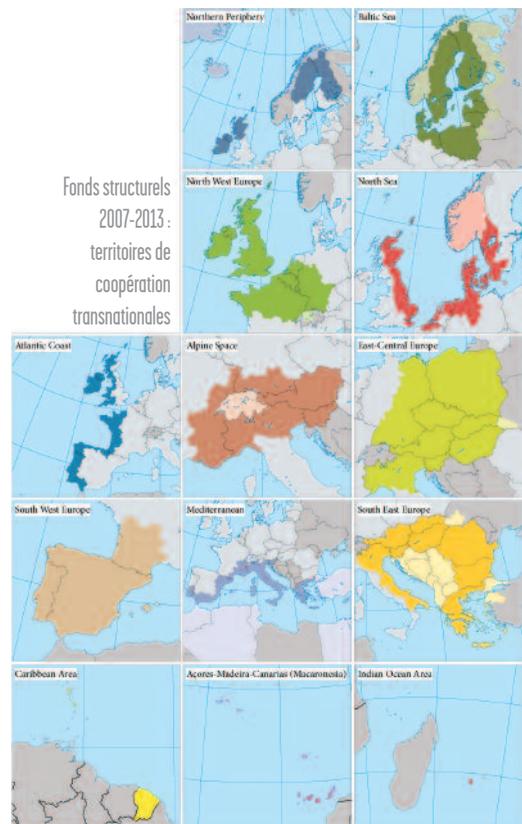
Importance des financements par régions (en millions d'euros)



La coopération territoriale

Un certain nombre de programmes permettent aux collectivités des régions frontalières de coopérer pour la construction d'infrastructures, le développement économique, l'organisation d'échanges, etc. Ces programmes ne représentent que 5 % de l'enveloppe totale des fonds européens. S'agissant de la France, les programmes frontaliers constituent néanmoins une proportion d'aides importante. Ils sont maintenant établis sur toutes les frontières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et même le Royaume-Uni puisqu'il existe un programme de coopération entre le Nord-Pas-de-Calais et le Kent, qui fonctionne assez bien. Pour obtenir ces subventions, un travail administratif assez lourd est nécessaire mais l'attraction de l'argent européen est une bonne motivation. De ce fait, des régions ont appris à travailler ensemble. La coopération transfrontalière est très appréciée sur le plan politique, par les élus et donne aussi de bons résultats concrets au niveau des populations.

Fonds structurels
2007-2013 :
territoires de
coopération
transnationales



Coopération objective 2007-2013



Les acteurs de la coopération transfrontalière

- Région française ou État, canton, comté région d'autres pays
- Département français (conseil général)
- Commune française
- Groupement de collectivités territoriales françaises
- Groupement plurinational de collectivités territoriales
- Autre structure

OUCHERIE



Boucherie

جزارة اسلامية



Votons pour nos intérêts
Votez pour un candidat !



Amerïcain
préparé extra
0.80 /100g



ICI
UN SPECIALISTE VOUS SERT





La politique des contrats de quartier

Entretien avec Cécile Jodogne, échevine

Cécile Jodogne, vous êtes échevine. Quelles sont vos responsabilités ?
Échevine, c'est un peu l'équivalent de l'adjoint au maire en France. Je suis élue à Schaerbeek pour un mandat de six ans et j'ai dans mes compétences l'urbanisme, l'environnement et la rénovation urbaine. A ce titre, je m'occupe de la politique des contrats de quartier initiée par la région bruxelloise il y a une quinzaine d'années. C'est une politique d'acupuncture urbaine, pensée et appliquée à l'échelle du quartier. Schaerbeek est une commune de 8 km² où résident 130 000 habitants. C'est la deuxième commune bruxelloise la plus peuplée, après Bruxelles-ville.

Quelle est cette politique de contrats de quartier ?

Les contrats de quartier se développent obligatoirement dans les quartiers fragiles, donc principalement dans les communes du centre de la Région bruxelloise, au bâti plus ancien, plus dégradé, à la population mixte culturellement et socialement.

Le périmètre des opérations est précisément délimité en amont du processus et s'étend sur environ une vingtaine d'îlots. Le programme d'un contrat de quartier comprend des volets socio-économique, socio-culturel et environnemental qui viennent s'ajouter à ceux concernant le bâti ou l'espace public. Ils sont élaborés suite à un diagnostic mais aussi après un travail de concertation et de participation avec le public de ces quartiers. En outre, tout au long de la réalisation des opérations, une participation citoyenne est mise en place.

Comment travaillez-vous, sur quelles thématiques, avec quels budgets ?

Actuellement, les enveloppes budgétaires atteignent environ 15 millions d'euros par contrat de quartier. La mise en œuvre de ces contrats dure quatre ans avec deux années supplémentaires pour l'achèvement des chantiers.

Cécile Jodogne est échevine de l'urbanisme, de la rénovation urbaine, de l'environnement et du patrimoine de la commune de Schaerbeek. De mars 2008 à décembre 2011, elle a également assuré les postes de Bourgmestre et de Présidente du Collège de police de la zone nord. Son investissement politique ne se limite pas au niveau communal. En juin 2009, elle a été élue au Parlement bruxellois.



Licenciée en sciences géographiques et en sciences économiques, elle montre depuis le début de son engagement politique, un intérêt marqué pour la question urbaine (gestion de la ville, amélioration du cadre et de la qualité de vie). Son parcours professionnel l'a amené à côtoyer autant les milieux privés, administratifs que politiques. Elle a ainsi acquis une vision transversale et une maîtrise approfondie de ces sujets. Cécile Jodogne est également impliquée dans différentes associations, culturelles et sociales.

C'est court, six années, pour réaliser un programme d'environ 15 M€.

A Schaerbeek, nous avons créé une ASBL (Association sans but lucratif, l'équivalent de vos associations loi 1901) à qui la commune délègue la maîtrise d'ouvrage des contrats de quartier. En tant qu'échevine de la rénovation urbaine, je préside cette ASBL. Même si le pouvoir de décision revient toujours à la commune en termes de désignation des bureaux d'architecture, des entrepreneurs, pour les répartitions du budget, etc., l'association prépare toutes les décisions et assure le suivi des opérations.

Cette mission déléguée à une association est une particularité de Schaerbeek. Ailleurs, les contrats de quartiers sont gérés par les services communaux. L'association amène une souplesse de gestion. Elle permet aussi d'avoir un autre rapport avec les habitants, qui se confient parfois plus facilement aux travailleurs de cette association qu'ils ne le feraient auprès de fonctionnaires communaux.

Pour les contrats de quartiers schaarbeekoïses, nous avons très fortement accentué les actions sur l'espace public comme levier des opérations. Nous sommes persuadés que

"Le pouvoir politique doit conserver ses missions et son pouvoir de décision. Il doit trancher mais en écoutant, en se structurant et en élaborant les projets sur la base de ce qui remonte des habitants et des associations." Cécile Jodogne

le succès d'un programme de rénovation urbaine dans un quartier passe principalement par l'image et la perception d'un dynamisme pour un public, le plus large possible. Le travail sur les espaces publics y est donc essentiel.

Nous avons aussi porté une grande attention, depuis les premiers contrats de quartier en 1997, à l'architecture contemporaine, mais aussi au patrimoine et donc à la qualité architecturale. Schaerbeek est une commune qui s'est bâtie majoritairement entre 1880 et 1920. Notre patrimoine est très intéressant. Il y a vraiment ce double enjeu de la valorisation du patrimoine, mais aussi de la création contemporaine. Il me semble que ce sont deux choses indissociables, même si elles sont parfois mises dos à dos à Bruxelles, ce que je regrette.

Ces contrats de quartier s'insèrent dans notre plan communal de développement et notre agenda local 21. Il ne s'agit pas d'une politique isolée du reste, mais bien d'un pan de la réflexion globale communale, intégrant aussi bien notre plan climat, notre plan social, notre plan gouvernance, etc.

Dernier point important, dans les contrats de quartier les plus récents, le développement du réseau associatif occupe une place centrale. Il s'agit de s'organiser pour que les associations présentes dans le quartier apprennent, à l'occasion du contrat de quartier, à travailler ensemble, avoir des actions complémentaires et pas concurrentes, ce qui était (est encore parfois) le cas dans certains quartiers. Certaines associations travaillent sur les mêmes publics, avec les mêmes objectifs et, finalement se font concurrence. C'est regrettable. C'est une déperdition d'énergie et de moyens et nous tendons à mettre ensemble les associations pour développer des partenariats et des complémentarités. C'est une condition pour qu'elles obtiennent des financements dans ce volet d'accompagnement social. C'est aussi une garantie pour que, à la fin des contrats de quartier, elles aient pris l'habitude de travailler ensemble en se complétant. C'est "mon enjeu" car nous avons constaté que les contrats de quartier une fois achevés, chacun retournait de nouveau un peu dans son coin. Ce n'est pas gagné, mais la dynamique est lancée.

Vous insistez sur l'importance accordée à la participation.

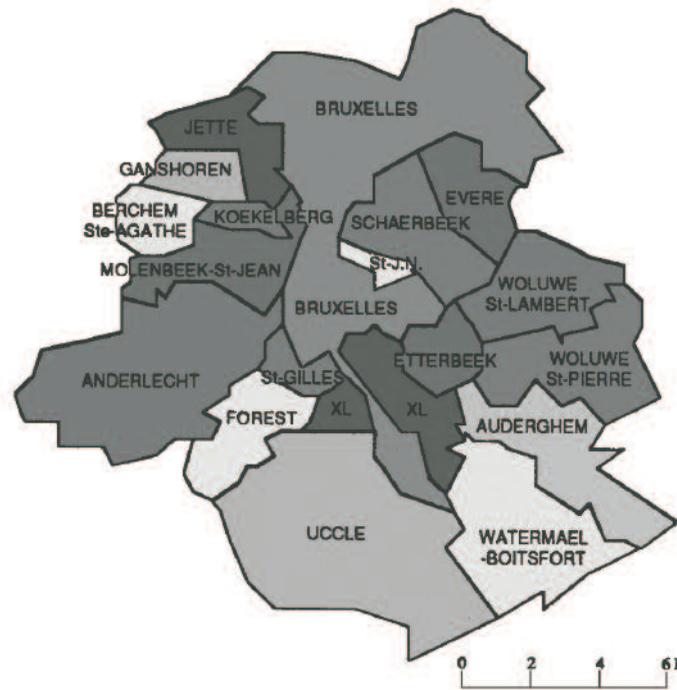
Comment procédez-vous ?

Lorsqu'elle a été mise en place dans les années 1990, c'était vraiment un élément assez novateur de la politique régionale. Nous essayons donc de développer une participation des habitants dont beaucoup sont d'origine étrangère. La situation varie d'un quartier à l'autre, mais il n'est pas facile de mobiliser des habitants qui ne sont pas toujours bien insérés dans les structures traditionnelles, qu'elles soient administratives ou associatives.

Dans beaucoup de commissions de quartier, viennent des habitants déjà mobilisés sur des problématiques environnementales, sociales, de mobilité, mais qui reflètent rarement une image correcte du quartier. C'est un enjeu difficile à gérer qui nous pousse toujours à inventer de nouveaux types de communication pour toucher le plus de monde possible.

Nous essayons de maximiser la participation citoyenne mais il faut toujours faire comprendre qu'il s'agit d'avis, le pouvoir de décision revenant à la commune. Parfois, une incompréhension ou un sentiment d'injustice se fait jour chez des habitants. Mais les élus doivent garder leur rôle et leur représentativité. J'ai parfois été confrontée à des avis portés par un groupe d'habitants dont les propositions ne correspondaient pas à l'intérêt général. Par exemple, certains refusaient de nouveaux logements considérant la densité déjà importante (pour eux) dans leur quartier. Pour autant, l'intérêt général défendu par la commune et la région, était de construire et de rénover des logements dans ce secteur.

Le pouvoir politique doit conserver ses missions et son pouvoir de décision. Il doit trancher mais en écoutant, en se structurant et en élaborant les projets sur la base de ce qui remonte des habitants et des associations.



Au jour d'aujourd'hui, comment décririez-vous les défis, les atouts ou les bénéfices des contrats de quartier ?

Au niveau des défis, il y a le boom démographique. Bruxelles connaît une explosion démographique très importante et Schaerbeek est l'une des premières touchées. C'est un enjeu car, outre les besoins en logements, il faut aussi construire des équipements (écoles, crèches, espaces sportifs, espaces publics).

La recherche de financements aussi est un défi., tant pour la Commune que pour la Région. Il existe un problème de financement général sur Bruxelles et il pourrait y avoir des inquiétudes pour la suite de la politique des contrats de quartier. Mais les programmes européens retiennent de plus en plus l'attention des communes bruxelloises et pourraient constituer, partiellement en tout cas, une solution alternative.

La mobilisation du privé est une nouvelle donne. À Schaerbeek, nous avons commencé des montages de projet mêlant public/privé. C'est une manière de mobiliser de l'argent dont nous ne disposons pas au niveau du pouvoir communal. Nous sommes une commune assez pauvre, la sixième commune la plus pauvre de Belgique. Pour ma part, je trouve que Bruxelles a énormément changé ces quinze dernières années. Il est probable que la politique des contrats de quartier évoluera de plus en plus vers une politique micro et encore plus d'acupuncture. Nous ne disposons plus beaucoup de grandes friches susceptibles d'être urbanisées. Les interventions vont devoir cibler de plus en plus la rénovation du logement existant et le développement d'équipements dans un tissu urbain densément bâti. Il me semble qu'il va falloir réfléchir à une modification de l'ordonnance régionale qui organise ces contrats de quartier.

Enfin, pour terminer sur une note positive, tous les atouts et tous les bénéfices de ces presque vingt ans de politique de contrats de quartier à Bruxelles ont suscité un changement radical d'image. Schaerbeek était une commune dont la mauvaise réputation était connue à Bruxelles mais aussi à l'échelle du pays. La politique de la rénovation urbaine a, entre autres, permis de changer radicalement cette image. Schaerbeek est maintenant une commune où revient s'établir un certain type de population, et les Schaerbeekois sont redevenus fiers de dire qu'ils y habitent. Cela contribue au développement économique.

Ce sont des éléments indispensables : réveiller les quartiers et créer des liens, une convivialité et améliorer le "vivre-ensemble" dans des quartiers fragilisés et à très forte mixité, à la fois ethnique et sociale. Créer ces liens, favoriser le "vivre ensemble" nous permet d'éviter depuis de nombreuses années, dans notre commune, des émeutes ou des incidents difficiles comme ceux qui ont pu exploser ici ou là dans d'autres quartiers. La qualité de vie en ville doit être le moteur de nos politiques.

"Depuis 2005, la commune de Schaerbeek lance des programmes de constructions de logements sociaux et d'équipements de type passif ou basse énergie. Cela n'est pas toujours simple car les allocataires sociaux ou futurs usagers des équipements ne sont pas toujours au fait de la gestion de ce type de bâtiment et cela exige aussi une formation particulière du personnel communal en charge de la location et de l'entretien de ces biens." **Françoise Deville**





Bruxelles, la sociale

Entretien avec Françoise Deville, RenovaS

RenovaS, est une structure associative créée il y a quinze ans par la commune de Schaerbeek, pour aider les habitants-propriétaires dans le cadre d'obtention de primes à la rénovation pour améliorer leur logement.

Au fil du temps, les missions de RenovaS se sont étoffées pour répondre au plus près aux divers besoins des habitants. Elles se sont aussi enrichies par une évaluation permanente des premières actions ; par une présence récurrente dans l'espace public, par les conversations, le contact direct avec les habitants, les associations et usagers du quartier.

Ce regard aiguisé porté sur le monde urbain produit une connaissance et définit en partie l'évolution des opérations menées dans les quartiers défavorisés de la commune de Schaerbeek.

C'est notamment via des programmes de revitalisation urbaine tels les quartiers d'initiatives puis les contrats de quartiers que certaines facettes de la ville



contemporaine, cosmopolite, plutôt pauvre, aux logements dégradés sont ainsi portées à connaissance. Dans cette partie de ville peu aisée, dont on entend rarement parler, les populations sont majoritairement étrangères (plusieurs dizaines de nationalités se croisent dans l'espace public),

ne parlent pas toujours l'une des deux langues locales, sont parfois analphabètes, sont peu ou mal insérées dans la vie sociale. Si la diversité culturelle est un plus, elle peut aussi être source d'incompréhension et de conflits. Décider d'en faire une ressource est donc un enjeu sociétal.

Voir la ville telle qu'elle est, est sans doute le premier enseignement transmis par RenovaS et donne ainsi, les moyens d'intervenir pour améliorer le quotidien. Le dispositif des contrats de quartiers, les outils et les processus mis en place constituent sans nul doute, une source réjouissante de réflexions offertes aux professionnels de la ville.

Françoise Deville, responsable de la méthodologie et de la communication chez RenovaS, détaille en quelques points l'éventail des actions des contrats de quartiers à Schaerbeek, leurs raisons, leurs objectifs, les résultats.

www.quartiers.irisnet.be/ www.renovas.be

Les contrats de quartiers

Les contrats de quartiers concernent les quartiers défavorisés de la Région de Bruxelles-Capitale, qui sont principalement situés au nord. Le périmètre de chaque contrat est prédéfini par la région et la commune et doit s'inscrire dans un périmètre plus vaste appelé EDRR – espace de développement renforcé du logement et de la rénovation – qui couvre une partie de Bruxelles-Ville, ainsi que les quartiers anciens d'Anderlecht, Molenbeek, Koekelberg, Evere, Jette, Schaerbeek, Saint-Josse, Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles et Forest.

Ce périmètre est défini en fonction de critères socio-économiques portant sur la qualité du logement, de l'espace public, le taux de chômage, etc. Une partie de la commune de Schaerbeek en fait partie.

Dans ces quartiers peu aisés, plusieurs dizaines de nationalités se côtoient. Certains sont des quartiers de transit, de gares, de prostitution, des sans-papiers y trouvent refuge, etc. Ce sont des secteurs où les flux, les mouvements, les passages sont nombreux et où la population change beaucoup. Par ailleurs, à Bruxelles, le coût de l'immobilier a augmenté. De jeunes couples migrent hors de Bruxelles ou s'installent vers ces quartiers plus modestes favorisant ainsi une mixité sociale au risque parfois de provoquer une gentrification.

Les contrats de quartiers n'existent qu'en Région de Bruxelles-Capitale. La première année est consacrée au diagnostic et à la rédaction du programme. C'est l'année zéro. Suivent quatre années de mise en œuvre avec un volet participatif important, puis deux ans pour terminer les chantiers, lesquels doivent impérativement avoir débuté

RenovaS

RenovaS est une ASBL, association sans but lucratif, à laquelle la commune de Schaerbeek délègue la gestion des contrats de quartiers. L'association assure également des missions de conseil en rénovation. RenovaS fait partie du Réseau Habitat qui rassemble d'autres associations (une dizaine) poursuivant les mêmes objectifs. Avec ce réseau, d'autres activités sont développées via d'autres subsides. L'association gère également pour la commune de Schaerbeek le prêt FRCE, fonds fédéral qui accorde des prêts pour financer des travaux de réduction de la consommation énergétique. Ceux-ci peuvent atteindre un montant de 10 000 euros par unité d'habitation avec un taux de 2% sur cinq ans. RenovaS apporte son aide dans le montage des dossiers. La commune a choisi de créer une ASBL pour la mise en place de ces diverses activités notamment pour la souplesse de fonctionnement qu'elle apporte – par exemple une administration doit impérativement publier ses documents en français et en néerlandais ; une association peut les imprimer en autant de langues qu'elle le souhaite. Les horaires de travail sont moins stricts et permettent de travailler tard le soir et/ou le week-end !

L'équipe de RenovaS compte dix-sept membres environ, le nombre fluctuant selon les programmes en cours. Parmi les permanents, un directeur général, un gestionnaire, un secrétaire, une traductrice, une écologue, six architectes - quatre pour le conseil en rénovation, deux pour le suivi des chantiers.

Les premières missions de RenovaS

La première mission de RenovaS fut celle du conseil en rénovation à l'attention de toute personne pouvant prétendre à des primes de rénovation offertes par la région pour remettre en état leur toiture, façade et/ou fenêtres.

Ensuite, les premiers programmes de rénovation urbaine lancés en Région de Bruxelles-Capitale, appelés quartiers d'initiatives, d'une durée de deux ans, impliquaient RenovaS essentiellement pour mettre en œuvre la participation des habitants sachant que ce programme était axé principalement sur la réfection de l'espace public et accessoirement sur le logement. C'est la commune qui décidait du contenu et gérait le suivi des chantiers. Trois quartiers d'initiatives ont ainsi été réalisés sur le territoire schaarbeekois



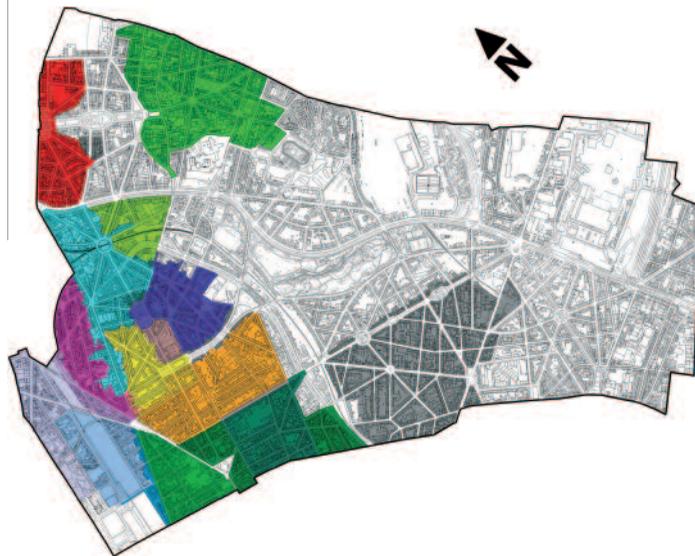
RenovaS : une équipe d'animateurs (multilingues) qui va au devant du public dans la rue, qui propose du conseil en rénovation et offre de la documentation sur les actions, le suivi des chantiers ...





PLAN DES CONTRATS DE QUARTIERS DEPUIS 1997

Contrat de quartier Pavillon (1997-2000)	
Contrat d'initiative Coteaux-Josaphat (1998-2000)	
Contrat d'initiative Lehon-Renkin (1999-2001)	
Contrat de quartier Brabant-Verte (2000-2004)	
Contrat d'initiative Cage aux Ours (2000-2002)	
Contrat de quartier Aershot-Progrès (2001-2005)	
Contrat de quartier Jérusalem (2003-2007)	
Contrat de quartier Princesse Elisabeth (2004-2008)	
Contrat de quartier Lehon Kessels (2005-2009)	
Contrat de quartier Navez-Portaels (2009-2012)	
Contrat de quartier durable Helmet (2011-2014)	
Contrat de quartier durable Coteaux-Josaphat (2012-2015)	
Contrat de quartier durable Reine-Progrès (2013-2016)	



avant les deux années d'achèvement, sinon l'argent est perdu. Dès 1996, la commune de Schaerbeek confie à RenovaS la gestion des contrats de quartiers, le volet participatif, la diffusion des informations ainsi que le suivi technique. L'équipe s'étoffe et recrute des permanents. Deux architectes suivent le processus du début jusqu'à la fin. Sur les quatre années du contrat de quartier, le nombre d'intervenants pour le compte de RenovaS est fluctuant. Une équipe de deux à trois personnes est toujours installée dans un local de permanence, implanté dans le périmètre du contrat de quartier, ouvert au public cinq jours sur sept : un chef de projet qui orchestre l'ensemble, un chargé de l'information et un animateur qui va au-devant du public et qui parle une des langues majoritairement parlée dans le quartier.

Le contenu des contrats de quartiers

Le contrat de quartier comprend trois volets : logements-infrastructures ; socio-économique et espace public. Le volet socio-économique inclut la dimension information et la participation. Celle-ci, inscrite à l'ordonnance, est donc obligatoire. Cela se traduit par deux ou trois assemblées générales de quartier (AG) par an et environ quatre commissions de quartier (CoQ). Dès l'année zéro, une première AG invite les habitants et tous les acteurs du périmètre du contrat de quartier par un toutes boîtes, des affiches, au lancement du programme.

Durant les quatre ans de la mise en œuvre, des informations sont diffusées sur le suivi. La commission de quartier regroupe des représentants de la région, de la commune, du tissu associatif, scolaires, des commerçants et un minimum de huit habitants. Ces derniers font

l'interface entre la population et les institutions. Cette commission de quartier est consultée tout au long du processus pour avis et n'a pas de pouvoir décisionnaire. Le dixième contrat de quartier débute en cette année 2013 avec un programme élaboré en 2012, année dite zéro. Depuis la huitième édition, en 2010, le contrat de quartier est devenu "contrat de quartier durable". Cela ne reflète pas un changement de contenu, de méthode ou de processus mais une mise en adéquation avec le vocabulaire utilisé et les objectifs affichés du projet politique global de la Région de Bruxelles-Capitale. Sans l'affirmer ostensiblement, les programmes précédents prônaient aussi la durabilité.

Le volet participatif

L'habitant expert de son quartier est aussi le premier concerné par ce programme de revitalisation urbaine. Aussi, pour affiner le diagnostic tout au long du processus et permettre au plus grand nombre de participer, RenovaS propose différentes activités, monte des groupes de travail thématiques, notamment par rapport à l'aménagement de l'espace public, et ce à l'attention de publics différenciés (pas ou peu disponibles lors des réunions de CoQ qui se tiennent en soirée). Seniors, jeunes, adultes, adolescents, piétons accompagnés d'enfants ou avec une poussette, aucun d'entre nous ne traverse la rue de la même façon, chacun apprécie différemment les dangers, etc. Un atelier permet de compiler dans un document les diverses manières de se comporter dans ces petits moments urbains où la sécurité devient un enjeu. Le document remis au bureau d'études en charge d'un projet d'aménagement n'est pas contraignant, mais les techniciens reconnaissent y trouver

Région de Bruxelles-Capitale

19 communes pour 1,16 millions d'habitants

Centre ville = pauvre

Schaerbeek est l'une des sept villes les plus peuplées de Belgique

des informations pertinentes dont ils tiennent compte.

De même, si la commune porte ou rénove un projet de Maison de quartier, les habitants sont interrogés en amont du programme pour participer à la définition des besoins. Ateliers créatifs ? Haltes garderies ? Espace sportif : boxe, karaté, mini-foot ? Lieux d'alphabétisation ou cours de langues ? Quels sont les manques à combler dans l'environnement proche ? Non seulement cela permet de mieux répondre aux attentes, mais aussi de trouver des partenaires potentiels susceptibles de s'installer et donner vie à l'équipement.

La participation des habitants est déjà bien installée dans les pratiques et permet d'envisager son évolution. Elle s'avère importante au moment de la programmation. A cette étape, ce sont sans doute les habitants qui apportent les meilleures contributions. Durant la première année, les choses peuvent encore bouger ; c'est aussi le temps de lancement d'appels à projets sur lesquels les membres des CoQ peuvent se prononcer. La contribution de la population reste donc potentiellement importante. La deuxième année, les modifications budgétaires restent possibles. En effet, un bâtiment sélectionné au programme peut disparaître si le propriétaire décide enfin de le rénover. Dans ce cas, le contrat de quartier aura eu un effet de levier. Si un autre immeuble est trop compliqué à acquérir dans les délais impartis, de nouvelles sommes redeviennent disponibles et sont attribuées à d'autres projets. Les années d'achèvement des projets ne sont plus programmatiques, tout est alors scellé, la participation des habitants devient plus problématique. Toutefois, des groupes de travail peuvent encore voir le jour, par exemple sur la propreté, et les actions socio-économiques se poursuivent tandis que les appels d'offres, les marchés publics sont lancés pour permettre aux chantiers de voir le jour dans les temps.

Une question d'image

L'une des préoccupations récurrentes du programme du contrat de quartier est le changement d'image du quartier. Pour engager une dynamique, le bureau d'études en charge du

diagnostic et du programme du CoQ et RenovaS rédigent des fiches projets qui attestent des besoins du quartier.

Quelles sont les faiblesses, les bons points, les potentialités ? Où est-il judicieux d'agir prioritairement ? Les fiches mettent à plat le diagnostic et interrogent sur le "comment faire" pour enclencher ponctuellement des améliorations. Des appels à projets socioculturels sont lancés et les candidats se présentent devant la CoQ. Celle-ci remet son avis sachant que la décision finale appartient au conseil communal. La plupart du temps, il se range à l'avis de la CoQ et parfois aussi l'élargit dans un souci d'intérêt général.

Faire savoir

Chaque mois, des informations sur les actions, le suivi des chantiers sont distribuées dans les boîtes aux lettres. Des stands sont montés dans l'espace public pour informer de la tenue d'enquêtes publiques ou du lancement de thématiques spécifiques. A cette occasion, les avis de tous sont recueillis. Les partenaires peuvent être présents, de même, ils peuvent contribuer à la rédaction des informations. Pour attirer l'attention et expliquer les projets, RenovaS a, par exemple, créé au moment de l'enquête publique sur les programmes des cubes (dont chaque face de 4m² reprend un volet du CoQ et qui durant la période de l'enquête publique est déplacé dans diverses parties du périmètre). À d'autres moments clés, RenovaS installe des stands à des endroits stratégiques – sortie des écoles, place centrale du quartier, ... – pour établir un contact direct. Il s'agit de toucher le plus de monde possible !

Le financement

Le budget des premiers programmes était réparti entre la région à hauteur de 75 % et la commune, pour les 25 % restants. Actuellement, la région finance 90 % des opérations et la commune, 10 %. Au fil du temps, il s'avérait que la part communale était trop élevée eu égard à ses ressources propres.



EXEMPLE DU PARC REINE-VERTE, COQ BRABANT-VERTE - 2001/2004

Les objectifs du projet du parc Reine-Verte ont été de créer :

- un coin de nature dans la ville,
- un lieu de calme, de promenade et de sécurité pour tous
- un lieu de découverte et d'aventure
- un endroit pour se détendre et faire du sport
- un lieu de rencontre intergénérationnel et interculturel
- un système de gestion collective

Architecte : AR-BR - Philippe Serck

Paysagiste : Erik Dhont

Coordination de la participation : RenovaS asbl

Coordination du chantier : RenovaS asbl

Financement : 70% la Région de Bruxelles-Capitale et

30 % la commune et un complément via le Fonds européen Objectifs 2

Fin de chantier décembre 2006

Ouverture au public juin 2007

Quinze millions d'euros sont donnés au démarrage du programme. Six ou sept ans après, il y a souvent des dépassements budgétaires conséquents. Il est difficile de maîtriser les budgets sur des périodes aussi longues avec, soit l'inflation, soit le coût des matériaux qui explose, soit des surprises en cours de chantier.

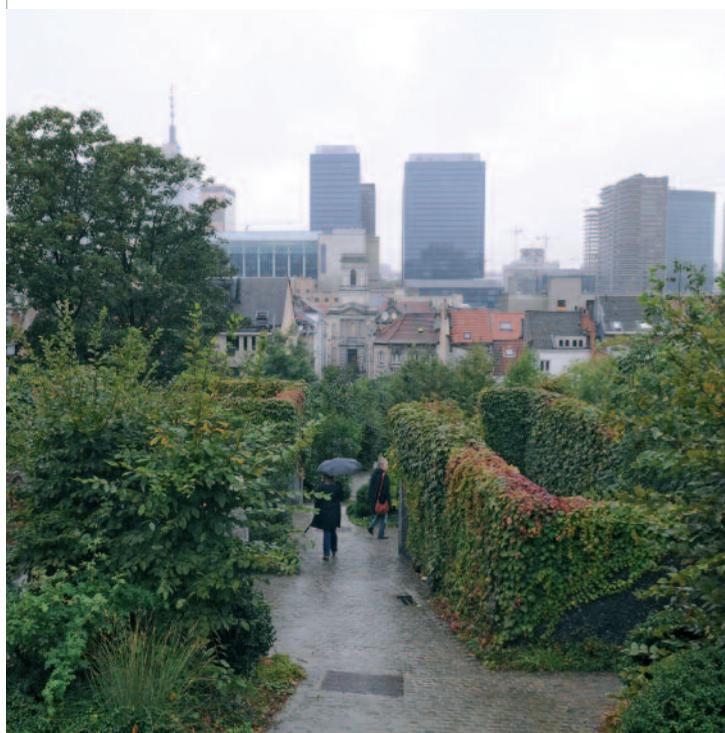
La lourdeur des procédures est parfois contraignante. Six ans est en fait un laps de temps très court pour lancer un projet avec, souvent, l'acquisition de parcelles, désigner l'architecte, obtenir les permis d'urbanisme, rédiger les cahiers des charges, choisir les entrepreneurs, etc. Le tout, évidemment, en respectant les marchés publics, avec une tutelle régionale qui, elle aussi, a des délais assez importants. Mais c'est le temps de la démocratie !

Vers une ville durable

L'espace public exige de la citoyenneté, laquelle nécessite une négociation et un dialogue quasi-permanent avec les habitants. Lutter contre la malpropreté en ville, vouloir un banc mais le refuser devant chez soi, durant les quatre ans du contrat de quartier, tout est sujet à débat. Rien n'est banal. Au bout, l'espace public est mieux perçu encore que dans ces quartiers de grand transit, pérenniser n'est pas chose facile.

RenovaS travaille beaucoup avec les femmes et les enfants. Ces derniers sensibilisent les parents. Le tri des déchets est obligatoire, les enfants aident à mieux faire comprendre et accepter les messages par leurs parents.

Les actions pour favoriser les économies d'énergies obtiennent de meilleurs résultats avec les femmes. Au début, cela s'effectuait par du porte à porte mais il était difficile de créer un climat de confiance. Celui-ci s'est établi via des associations proposant des cours d'alphabétisation ou d'apprentissage du français auxquels assistent beaucoup de femmes. RenovaS proposait des audits énergétiques pour améliorer le confort thermique par la pose de tentures par exemple. Il s'est avéré que nombre de ces logements comprenaient déjà des



aménagements de ce type. Mais l'association aide aussi à analyser les factures, oriente vers des fournisseurs d'énergie qui pratiquent des prix plus abordables.

Depuis 2005, la commune de Schaerbeek lance des programmes de constructions de logements sociaux et d'équipements de type passif ou basse énergie. Cela n'est pas toujours simple car les allocataires sociaux ou futurs

“L’espace public exige de la citoyenneté, laquelle nécessite une négociation et un dialogue quasi-permanent avec les habitants.”

Françoise Deville

usagers des équipements ne sont pas toujours au fait de la gestion de ce type de bâtiment et cela exige aussi une formation particulière du personnel communal en charge de la location et de l’entretien de ces biens.

RenovaS, quinze ans après

Cette année le contrat de quartier durable Reine-Progrès, le dixième de Schaerbeek, est lancé ! Notre présence déjà ancienne sur le terrain fait que chaque nouveau contrat de quartier bénéficie de l’apport du précédent. Il y a une mémoire, des outils qui sont réadaptés en fonction des contextes, etc. Cela se traduit aussi sur notre site Internet. Dans chaque CoQ, une plate-forme associative se réunit mensuellement pour échanger. Que peut-on faire ensemble ? Comment créer des synergies ? Comment pérenniser les actions si nécessaires au-delà du financement du CoQ ? Comment proposer une programmation d’activités complémentaires plutôt que concurrentielles ? Comment toucher les divers publics ?

Tout au long du processus, des allers-retours ont lieu avec l’échevine de la rénovation urbaine en charge des contrats de quartiers, statutairement présidente de RenovaS ; avec son cabinet et les services communaux concernés (espace public, logements, intégration sociale, emploi, jeunesse, petite enfance). Ils permettent d’informer de l’état d’avancement, des problèmes, car *in fine* c’est la commune qui devient propriétaire et gestionnaire de ces nouveaux dispositifs initiés par les CoQ.

Trois à quatre fois par an, des réunions se tiennent en présence de l’échevine, le chef de projet du CoQ et les représentants de la Région de Bruxelles-Capitale. pour procéder à l’état des lieux, inventorier les difficultés et trouver des solutions. Avec ce type de programme, la plupart des acteurs se remettent en question régulièrement pour apporter des améliorations. Ainsi les ancêtres des contrats de quartiers, appelés quartiers d’initiatives, duraient deux ans et portaient principalement sur l’espace public avec déjà un volet participatif.

Les contrats de quartiers ont une durée de quatre ans, se subdivisant en cinq volets dont une déclinaison de trois volets portant sur le logement. Aujourd’hui les contrats de quartiers durables ramènent le programme à trois volets. De même, le vocabulaire est simplifié pour rendre le projet accessible au plus grand nombre, et diverses procédures administratives sont facilitées pour éviter de perdre du temps au regard de la durée limitée du CoQ.

Ainsi, si au départ le législateur imposait huit CoQ annuelles hors périodes de vacances scolaires, c’est parce qu’il soupçonnait que certaines communes seraient réticentes à instaurer la participation. Or, il fallait s’assurer que les habitants soient suffisamment consultés.

Depuis 2010, le principe participatif semble acquis et de huit réunions, il est passé à quatre. Il n’en reste pas moins qu’un CoQ est un dispositif régi par de l’argent public qui doit être avalisé par différentes instances à diverses étapes, entraînant une certaine lenteur peu compréhensible pour les citoyens d’ailleurs souvent dépourvus de connaissances de la chose publique ... ce à quoi il faut pallier via divers outils.

Travailler pour RenovaS

Qu’apprend-t-on en quelques années en travaillant chez RenovaS ? Patience, modestie et adaptabilité –et on s’émerveille aussi devant les générations suivantes qui rejoignent l’équipe. Ainsi, la fraîcheur des vingt-trente ans allie une belle curiosité et privilégie la recherche d’un sens à donner à leur travail.



Le comité de quartier de "l'île aux bains"

"L'île aux bains" de Schaerbeek Géraldine Baudin, bénévole de l'association

Au début des années 1990, pour pallier des problèmes d'insécurité, la commune de Schaerbeek programme la construction d'un commissariat de police comprenant un bâtiment massif de quatre étages, un parking de deux cents places et un champ de tir. Pour la réalisation de ce projet, plusieurs démolitions de maisons sont nécessaires.

Ainsi, une femme apprend que sa maison, se trouvant sur l'emprise du futur commissariat, serait démolie. Elle en parle à son voisin. Celui-ci, à son tour, en fait part à son entourage. De fil en aiguille, les habitants comprennent que plusieurs maisons seraient détruites. Or, les problèmes d'insécurité évoqués par la majorité politique de l'époque pour justifier la construction du commissariat n'étaient pas ressentis par la population qui se plaignait des dangers de la circulation et de rodéos sauvages. Le comité de quartier (ils sont 54 sur la commune de Schaerbeek actuellement) regroupe des habitants dont les logements sont proches et qui ont en commun une certaine conception de la vie urbaine. Le comité est une structure légère qui n'apporte pas de droits particuliers à ses membres. Si la Commune les écoute, elle est consciente qu'un comité n'est pas forcément représentatif de la composition d'un quartier. Stimulé par ce projet de commissariat, le comité a commencé à s'organiser et fait entendre la voix des habitants. Il est notamment allé à la rencontre de chaque parti politique leur demandant d'annoncer officiellement leur position sur le projet et son incidence sur le quartier. À l'issue des élections locales, le projet de construction était abandonné.

De la revendication à un projet de vie de quartier

Tout aurait pu s'arrêter là, mais dans les années 2000, les habitants se mobilisent à nouveau, cette fois contre l'abattage massif de dix-huit grands arbres du quartier. À

Géraldine Baudin est l'une des bénévoles de l'association "L'île aux bains de Schaerbeek". L'association est installée dans le bâtiment des anciens bains de Schaerbeek mais aussi... dans la rue où circulent les informations. En choisissant de venir habiter dans ce quartier en 2005, avec sa famille (quatre enfants), Géraldine Baudin savait que pour avoir une vie



agréable et active, il fallait participer à la vie sociale et contribuer à générer des activités. Elle a donc très vite pris contact avec l'association "L'île aux bains" qui regroupe une quinzaine de bénévoles. Parmi eux, des artisans, un marchand de vélos, des architectes, enseignants, fabricant de bijoux en bois, un pédiatre, une infirmière, une sociologue/conductrice de tram, des employés du secteur social, un imprimeur, un médecin généraliste, des retraités, un chômeur, deux invalides. Dans ce texte, Géraldine Baudin raconte un quartier vivant du fait de la prise en main de leur quotidien par les habitants. Pour les professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, elle transmet les aspirations de citoyens de tous horizons. Et si tout n'est pas facile, elle décrit un fil conducteur, qui parfois manque du côté des politiques, pour une manière de faire la ville. La manière de trouver d'autres chemins.

leur initiative et à leur frais, ils diligentent une étude phytosanitaire pour connaître l'état de santé de chaque individu et avoir les moyens de réagir en connaissance de cause. Pour la seconde fois, les conclusions remises aux élus de la commune leur permettent d'obtenir gain de cause. L'étape suivante a été la rédaction d'un "cahier blanc". Il contenait le dessin d'un espace vert et la description de son aménagement. Au final, sur les dix-huit arbres que la commune souhaitait abattre pour raisons de sécurité, douze ont été conservés bien que nécessitant des soins adaptés (élagage, tétarisation, haubanage pour un grand peuplier). De plus, l'aménagement dessiné par les riverains a été retenu. De ces premières paroles entre habitants, de ces premières mobilisations, certains se sont mis à rêver d'un projet. Au-delà de vouloir seulement se défendre contre des projets imposés, est née l'envie d'un projet de société : poursuivre ensemble un objectif commun.



En 1997, il se trouve que la Fondation Roi Baudouin (Fondation créée en 1976, indépendante et pluraliste ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie de la population sur les plans économique, social, culturel et scientifique) a lancé un appel à projet, nommé "Quartier de vie". Les habitants ont souhaité y répondre et ont remporté le premier prix (5 000 euros). La proposition consistait à rénover deux maisons délabrées situées en fond de rue pour y construire des logements et un lieu de rencontres pour les habitants du quartier, améliorer les liens entre les résidents et créer une dynamique propre au secteur. C'est via ce projet qu'ils ont décidé de se constituer en ASBL (association sans but lucratif). L'ASBL doit publier ses objectifs dans le "Journal Officiel belge", où paraissent toutes les nouvelles lois sociales, les statuts des entreprises. Une équipe s'est mise en place avec un programme à long terme : activités extra-scolaire, école de devoirs pour aider les enfants dans leur scolarité, ateliers créatifs, activités pour les mamans avec leur bébé, temps festif de rencontre, etc. C'est suite à cette dynamique que la commune a accepté de mettre à disposition de l'ASBL le local d'un bien communal fraîchement rénové, ce qui a fortifié le groupe dans ses débuts. Le projet déposé auprès de la Fondation Roi Baudouin défendait l'idée d'un quartier mixte (logements/entreprises), d'établir un lien entre le haut et le bas de Schaerbeek et faire en sorte que les populations autochtones et immigrées se mêlent. Les premières résidant plutôt dans le haut de Schaerbeek, les

secondes dans le bas de la commune. Ce lieu de rencontre situé à mi-chemin permet de faciliter les relations entre belges et étrangers, "le beau et le moins beau" contenu dans le quartier. Outre l'argent, le prix de la fondation a apporté une certaine médiatisation, une reconnaissance et partant, une facilité pour faire entendre leur voix auprès de la commune. Le projet était pionnier et a contaminé plusieurs comités de quartiers, souhaitant eux aussi prendre leur quotidien en main.

Passer à l'acte

Avec les 5 000 euros reçus, il n'était pas question de faire de grandes choses. Pourtant, il a été décidé de se mettre en situation de "comme si" et de l'utiliser pour aménager la salle prêtée à l'association. Des plans ont été faits, des contacts pris avec les artisans. La commune regardait tout cela avec un certain scepticisme, pensant (espérant ?) que le mouvement citoyen retomberait de lui-même. Elle a néanmoins imposé un partenaire aux habitants. Porteur d'un projet de quads, (moto à quatre roues) il s'avérait être à l'opposé des souhaits des habitants. Au bout du compte, le projet s'est réalisé tel qu'il avait été initialement déposé auprès de la Fondation Laurent Baudouin, grâce à la bonne volonté de beaucoup et de diverses sources de financements essentiellement communaux et régionaux. Puis, le comité de quartier s'est constitué en ASBL. Bien qu'il fût acquis que le commissariat ne serait pas construit,



des habitudes de partages, de réflexions s'étaient localement installées de 1993 à 2007. Le quartier, constitué de trois rues et disposant d'un local associatif avec un très bel espace intérieur attise l'envie d'y organiser des activités. Certains, intéressés par l'écologie, aimeraient en faire un repère (café, four à pain collectif, etc.). Mais ces projets reflètent-ils les attentes de la majorité ? Sont-ils conformes aux pratiques actuelles ? Ne serait-ce pas un risque de diminuer la richesse et la diversité du quartier en faisant une trop grande place à des activités intéressantes mais portées par des groupes trop homogènes ? Certains ne seraient-ils pas tentés d'abandonner la fréquentation de ce lieu ?





Un projet de société



Pour autant, l'association agit écologiquement mais hiérarchisant les besoins et s'adaptant aux savoirs, aux pratiques, aux mentalités, aux situations sociales. Le point de départ de toute action est la situation telle qu'elle existe, à partir duquel l'association génère concrètement une dynamique. Avant de célébrer les bienfaits du tri des déchets, il y a d'abord eu des habitants sous antidépresseurs ou alcooliques qui ne le sont plus. Le "lieu" aide certains à se remettre debout, à se resocialiser. En allant mieux, ils (re)deviennent moteur – acteur de leur vie et dans leur quartier.

Le jardin n'est pas indispensable à l'association mais il se révèle un précieux outil pédagogique pour atteindre toutes les tranches d'âges et toutes les cultures. Est-il possible de parler d'écologie à des individus en manque de socialisation ? Grâce au jardin, il y a un potager, l'intérêt de faire un compost, une mare qui est un plus dans une biodiversité urbaine, comme les ruches qui vont bientôt être installées.



L'association l'île aux bains de Schaerbeek ne défend pas l'écologie, ni la lutte pour ou contre quelques idées, ne cherche pas à afficher un calendrier rempli d'activités magnifiques trois cents jours par an. Le fondement, c'est la relation ; créer un lieu propice à la mise en relation, à la qualité de cette mise en relation qui donne envie de se revoir, de se fréquenter au jour le jour. Chacun vient avec ses capacités, pour cuisiner, jardiner, faire des photos, bricoler, partager un savoir, animer un atelier, un débat, un temps musical, participer à un défi ou juste s'arrêter là, pour rien. L'annonce d'une activité à venir se fait par une affiche collée sur la fenêtre du local, par mailing liste, parfois de porte à porte avec les enfants des trois rues, ou simplement dans la rue, sur le trottoir au hasard des rencontres.

Notre aspiration à travers les "Bains de Schaerbeek" n'est pas de parler du "vivre ensemble" mais de vivre ensemble. En 2012, la Fondation Roi Baudouin a relancé un appel d'offre, notamment pour connaître ce que les 500 projets d'il y a quinze ans étaient devenus. Pour la seconde fois, l'île aux bains a à nouveau remporté le prix.



“En 1958, la construction des viaducs traversant la ville produit des situations sociales dramatiques qui ont perduré durant quinze à vingt ans. Ainsi, dans le quartier nord, à cinq cents mètres de la Grand-Place, où deux autoroutes devaient se croiser, le logement de 30 000 à 40 000 personnes a été déqualifié.” Olivier Bastin

Un Maître architecte, pour quoi faire ? Olivier Bastin, architecte et scénographe

Pour pouvoir situer cette fonction de maître architecte, il faut rappeler l'évolution de la région bruxelloise qui a amené, entre autres, à la création de ce poste.

L'héritage du passé

Au Moyen-âge, la région bruxelloise s'inscrivait dans une région nommée le Septentrion, comptant de nombreuses villes. Le nord de la France (Lille, le Nord-Pas-de-Calais) en faisait partie, puis ce territoire remontait jusqu'à Amsterdam en passant par Rotterdam et certaines villes allemandes.

La particularité de la région bruxelloise, dans ce tissu très urbanisé, est d'être un territoire administrativement encerclé. Sorte d'île au milieu de ce territoire urbanisé (ou conurbanisé), de nombreuses composantes spécifiques rendent sa gestion difficile. Complexités communautaires entre autres, puisque la région bruxelloise se trouve enclavée au sein de la région flamande.

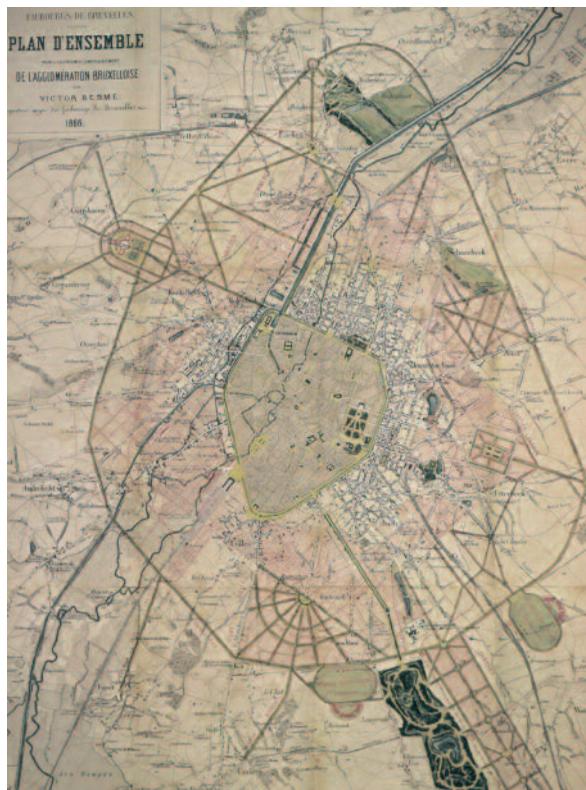
Bruxelles a aussi un tissu d'*urban fabric* traditionnel. Si son centre est dense, sa périphérie a un tissu plus lâche, avec des zones de plantations, de végétation, de parcs et de forêts. Ce plan a été déterminé au XIX^e siècle par la vision du roi Léopold II qui a fortement marqué l'histoire de la Belgique. C'était une époque où l'économie florissante donnait à ce roi les moyens de ses ambitions constructives. Le plan de Victor Besme qui insiste particulièrement sur l'articulation entre le centre-ville et l'extérieur par l'implantation de basiliques, de musées, est un exemple illustrant cette vision royale.

L'Exposition universelle de 1958

Avec l'Exposition universelle et internationale de 1958¹, l'esprit de la modernité est arrivé jusqu'à Bruxelles. Un



Olivier Bastin est architecte et scénographe. Il a créé avec Micheline Hardy, comédienne, scénariste et metteur en scène, L'Escaut : atelier d'architecture et espace culturel organisé sous forme de société coopérative depuis 2009 (www.escaut.org). Olivier Bastin a conçu le théâtre National à Bruxelles, le musée de la photographie à Charleroi, la salle culturelle Victor Jara à Soignies, le Skate Parc des Ursulines à Bruxelles, les ateliers-logements pour artistes "Cheval Noir" à Bruxelles, la sculpture skatable OTR0 conçue par l'artiste Koo Jeong Ha pour le Centre International des arts et du paysage à Vassivière (Limousin). Il est maître architecte de la région bruxelloise depuis 2009.



Le plan de Victor Besme



ensemble de mesures ou de projets a accompagné l'enthousiasme pour faire exister la Belgique au niveau européen. Il en est résulté, entre autre, un impact très visible

sur le territoire bruxellois. Un tissu de quartiers ordinaires bousculé par la création d'un site dédié aux institutions européennes. En tournant les projecteurs sur Bruxelles (qui n'était pas encore une région), l'Exposition Universelle disait au monde "venez regarder la Belgique". L'ambition de l'événement étant de servir la nation. Cela a entraîné la construction d'énormes infrastructures, dont



des viaducs traversant la ville et, un peu plus tard, des politiques de rénovation, d'assainissement radical de certains quartiers. Essentiellement moderniste, cette vision a produit une stratification par niveau que chacun connaît. Elle a aussi produit des situations sociales dramatiques qui ont perduré durant quinze à vingt ans. Ainsi, dans le quartier nord, à cinq cents mètres de la Grand-Place, où deux autoroutes devaient se croiser, le logement de 30 000 à 40 000 personnes a été déqualifié.

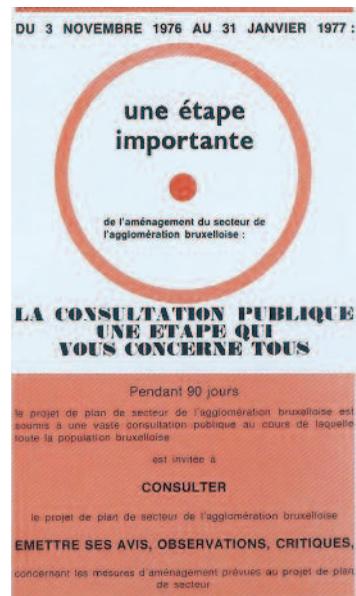
Les habitants acteurs dans le cadre des contrats de quartiers

Ces politiques étaient vraiment incroyables et ont provoqué d'intenses émotions dans la population. Dans les années 1960-1970, "la rue" a commencé à se faire entendre et à s'organiser. L'ARAU, association de rénovation et d'action urbaine, a accompagné les habitants. Car, si ceux-ci ne sont pas experts en communication, ils le sont dans leur vécu au quotidien. Certains événements médiatiques ont été très importants pour réagir à cette politique.

Le premier moment crucial, en 1977, a été celui de l'officialisation de la concertation publique. Pour certains projets significatifs, il est devenu évident que le public devait être consulté pour anticiper le bienfait ou les dégâts que ces aménagements pouvaient produire sur la localité.

Jusqu'à la création en 1989 de la région bruxelloise, la ville de Bruxelles est une sorte de petit objet géré par l'État fédéral. 1989 est un moment clé de cette constitution, mais d'une extrême fragilité. Le tissu urbain, modifié en profondeur par un ensemble d'intérêts extérieurs, fait qu'en 1995, il était admis qu'il existait une véritable envie "d'être", pour Bruxelles, résumé dans le slogan "Bruxelles est malade, mais son cœur bat". L'identité bruxelloise est la richesse des habitants. Elle s'est construite à la fois en étant sollicitée par des politiques extérieures et en même temps, en poursuivant une quête de ce que nous sommes.

À partir de 1989, des politiques sont développées pour "soigner" les parties malades, situées principalement en cœur de ville. Par exemple, le long du canal en lien avec le centre de Bruxelles ; le tissu industriel très fragilisé, etc. Par ailleurs, la particularité du tissu urbain de Bruxelles provient du fait que son centre avait été abandonné. À force de le transformer pour des intérêts nationaux, les classes moyennes et bourgeoises l'ont délaissé pour



“Aller vers l’habitant, se rendre chez lui, oser le débat dans la rue et avoir également des outils de représentation pour aider les habitants

à comprendre les objectifs poursuivis et les rendre acteurs.”

Olivier Bastin

s’installer à la périphérie. C’est ainsi que, dans les années 1990, de magnifiques maisons du XIX^e siècle en ruines, étaient habitées par une population moins aisée.

C’est à partir de cette configuration, qu’une politique de contrats de quartier a été élaborée visant essentiellement à retisser, reconstruire ou consolider le tissu urbain existant. C’est un système très particulier dans lequel un poids potentiel est accordé aux réseaux d’habitants, missions locales, associations, etc. Des rencontres ont lieu entre des personnalités qui peuvent décider de programmes de rénovation de leur quartier avec les représentants du pouvoir politique. S’installe alors une voie démocratique tout à fait passionnante. Évidemment, la question de la légitimité de cette représentativité se pose. Lorsqu’une population est sollicitée, une sorte d’énergie surgit. Les programmes lancés pour une période de quatre ans s’étirent en réalité parfois sur cinq ou six ans pour être finalisés. Si la population se mobilise sur la première année, elle s’essouffle sur la durée. Il a fallu inventer des outils de communication pour sensibiliser la population et la motiver pour rester active. C’était donc tout un jeu de rôles qui se crée. Aller vers l’habitant, se rendre chez lui, oser le débat dans la rue et avoir également des outils de représentation pour aider les habitants à comprendre les objectifs poursuivis et les rendre acteurs. Il existe quatre types de programmes dans les contrats de quartier. Ils sont expliqués aux habitants en décortiquant leur complémentarité (un programme de logements par rapport à un programme d’aménagement des espaces urbains, un programme d’aide aux associations locales, etc.).

Par rapport à tout cela, des opérations extrêmement complexes sont montées. Il s’agit de retisser ou solidifier un tissu urbain fragilisé, souvent constitué de friches ou de bâtiments à l’abandon voués à la démolition pour reconsolider les îlots. Souvent, des acteurs privés ont acheté des bâtiments en coin. Ce sont des bâtiments fragiles, difficiles à aménager. Laissés à l’abandon, ils fragilisent l’îlot. Les politiques de consolidation du tissu se sont focalisées sur ces endroits névralgiques. Des articulations concernent plusieurs programmes – programmes de logements et d’équipement –

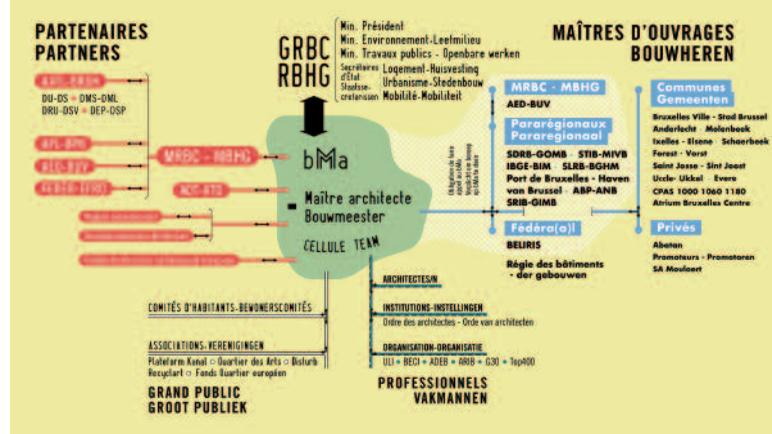
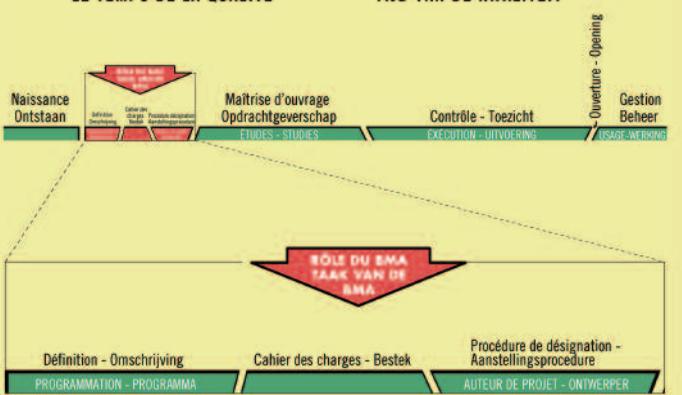
parfois dans des tissus un peu paradoxaux reflétant le legs de notre époque moderne, 1950-60 et le patrimoine industriel. De petits aménagements urbains se sont immiscés au sein de cet héritage dont la fonction principale était de reconnaître la place de l’habitant dans l’espace public. Car, de fait, jusque dans les années 1970, Bruxelles était une ville qui avait essentiellement donné la priorité à l’automobile. Maintenant, l’enjeu est de reconquérir notre ville.

Bruxelles, horizon 2040

Actuellement, Bruxelles essaie de planifier son identité pour le futur, à horizon 2040. Bruxelles devient métropolitaine et cosmopolite. La proportion des populations d’origine étrangère est de plus en plus importante et cela est perçu comme un phénomène intéressant, et un potentiel pour l’avenir. Mais, ce n’est pas facile à gérer.

Bruxelles n’est pas très dense, à peine 6 000 hab./km². Pour mémoire, Paris compte 21 000 hab./km². À Bruxelles, le tissu urbain est constitué de disparités. Une commune située dans la région peut avoir 696 hab./km² ; une autre, 20 000 hab./km². Comment équilibrer les politiques à partir de ces particularités ? Faut-il programmer des opérations de logements uniquement dans les zones peu denses ? Ce n’est pas évident.

Quelles sont les potentialités des espaces publics ? Il y a une très forte attente de la part de la population en ce domaine ainsi que des prises de conscience en faveur de projets majeurs comme la place Rogier ou la place de la Monnaie, anciennement conditionnées par d’autres contraintes, dont la seule mobilité. Que faire du Palais de Justice, héritage du XIX^e siècle ? Les prisons constituent un enjeu de développement. Certains projets locaux, comme le site de Tour&Taxis, friche ferroviaire acquise par le privé ; les abattoirs d’Anderlecht au potentiel énorme ? Pour ce dernier exemple, un master plan propose un ancrage local à partir d’une dynamique privée et publique bénéficiant de fonds FEDER. Enfin, à toutes ces questions territoriales, s’ajoute celle fondamentale de la mobilité et, en particulier, les liaisons ferroviaires.



Deux outils pour porter la démarche à l'échelle régionale : l'agence de Développement Territorial (ADT) et le Bouwmeester-Maître architecte (bMa)

Depuis quatre ou cinq ans, la région bruxelloise s'est dotée de deux outils en termes d'aménagements urbains.

D'une part, l'ADT, en tant qu'agence d'urbanisme contribue au développement de zones stratégiques. D'autre part, le bMa travaille sur un urbanisme de projets. Sélectionné pour un mandat de cinq ans, il est entouré d'une petite équipe, cinq personnes, qui œuvre sur toute la région bruxelloise. C'est peu en regard de la tâche et de la complexité des politiques à prendre en compte : cinq ministres sont chargés de piloter la mission du bMa : le Ministre-Président, la Ministre de la Mobilité, la Ministre de l'Environnement, le Secrétaire d'État au logement et le Secrétaire d'État à l'urbanisme. La coordination entre ces politiques et leur répercussion sur le territoire est extrêmement lourde et insuffisante à ce stade.

Par ailleurs, le bMa bénéficie de l'aide de partenaires administratifs qui l'aident et le conseillent en termes de réglementation, de programmation, etc. ; cette aide bénéficie aux maîtres d'ouvrage porteurs de projets.

Les principaux projets sont d'initiative régionale (programmes de logements, d'équipements, de fonctions économiques, d'espaces publics, etc.). À ces premiers projets, se sont ajoutés des projets d'initiative communale et plus récemment, les privés (gros promoteurs intéressés par la méthode de travail et de préparation du projet et du contexte dans lequel il devra se dérouler). À terme, l'amélioration de la qualité architecturale devra être perçue par les habitants et par les professionnels (dont les architectes).

Les garanties de la qualité architecturale

Pour garantir une qualité architecturale, il faut de bons programmes, de bonnes procédures et de bons comités.

Les programmes sont réfléchis et établis de manière poussée en amont afin d'éviter d'être confrontés à des difficultés en cours de processus. Les bonnes procédures de marchés publics préconisées par le maître architecte sont fidèles aux règles édictées par l'Europe, adaptées au niveau national.

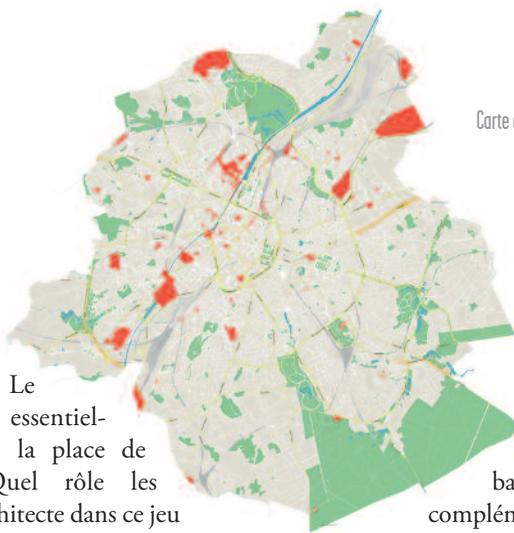
La mise en place d'un comité d'avis permet de créer un débat public autour des projets d'architecture ; la façon de choisir un projet, un auteur de projet, etc. Le maître d'ouvrage ne peut faire seul, ce choix. L'organisation d'un débat public est indispensable.

Résultat au bout des trois premières années

Une centaine de projets figure d'ores et déjà à l'actif du bMa. Ils sont principalement situés dans la zone de rénovation urbaine, le long du canal. Par ailleurs leur échelle peut être diamétralement opposée. Il peut s'agir tant de grands sites comme le plateau du Heysel (240 000 m² à construire pour du logement, du bureau, des commerces et des équipements) que d'un petit équipement de 600 m² dans le site classé de la forêt de Soignes.

De nouvelles règles du jeu avec les PPP

Vu l'évolution de la commande publique, l'activité du bMa s'est complexifiée non seulement en renforçant les procédures de désignation d'un auteur de projet, mais en se confrontant également aux marchés de travaux dans le cadre de projets montés sur le mode de partenariats public/privé. De plus en plus de pouvoirs locaux font appel à ce type de partenariats qui offrent des avantages, mais aussi beaucoup



Carte des projets

d'inconvénients et de dangers. Le privé recherchant en général essentiellement son intérêt financier, la place de l'architecte est difficile. Quel rôle les promoteurs accordent-ils à l'architecte dans ce jeu de rôles ? Le bMa attire notamment l'attention des maîtres d'ouvrage sur la nécessité d'anticiper sur les étapes d'un projet et de leur durée : programmation, phase d'étude, permis de construire, exécution et usage.

Le droit et la capacité de contrôle du projet par les maîtres d'ouvrage doivent être préservés. Or, les maîtres d'ouvrage, ne bénéficiant pas de la présence d'un architecte à leur côté, n'ont pas forcément les compétences et connaissances nécessaires pour discuter d'égal à égal avec des professionnels du privé. Comment peuvent-ils mener un partenariat public/privé, procédure complexe qui les engage non seulement sur le temps d'exécution du projet mais aussi sur les années de l'après-projet. Sachant que, en général, un retour financier doit se produire sur cette durée, dont les périodes de garantie durant lesquelles l'architecte reste engagé.

Certaines questions se posent donc dans ce triangle habituel d'un pouvoir adjudicateur désignant un architecte et un entrepreneur pour l'exécution des travaux. Notamment, quelle répartition des rôles entre les nouveaux acteurs apparus dans les processus (les promoteurs) ? Dans les partenariats public/privé, comment positionner l'architecte ? Est-il sous les ordres du promoteur ? Sous ceux du pouvoir adjudicateur ? Lorsqu'il s'agit de gros projets comme, par exemple, la prison future qui sera en Design Build Finance & Maintenance, l'architecte est directement lié au consortium financier. Quel pouvoir lui reste-t-il ainsi qu'au pouvoir adjudicateur pour agir sur la qualité architecturale ?

Travail d'acupuncture

À ce stade, les actions du bMa n'ont de portée qu'à une échelle locale. Pour le bMa, chaque projet se situe dans un imaginaire collectif qui appartient à la population autant

qu'aux "spécialistes". Les projets sont comme de petites touches qui se glissent dans un tissu urbain sur la base de programmes assez complexes et complémentaires entre eux. Il s'agit donc de développer des stratégies de mises en parallèles et concordance de ces différents projets et de toujours trouver des solutions pour débloquer des situations en s'appuyant sur des expériences issues d'autres projets.

Dans le cadre d'un contrat de quartier par exemple, le programme prévu (équipement intergénérationnel) allait être confronté à une difficulté liée aux délais d'octroi des subventions. Initialement, l'opération était en effet prévue en deux temps (master plan urbanistique suivi d'une procédure de désignation d'architecte) car il existait une interrogation quant à un projet d'école susceptible de compléter le programme. Pour débloquer la situation, le bMa a suggéré une procédure associant à la fois la vision urbanistique et la vision architecturale.

Travail à plus grande échelle

Comment, à partir d'actions ponctuelles sur le territoire bruxellois, peut-on établir une sorte de vision cohérente ? En musique, le contrepoint permet de réunir des points par le tracé d'une ligne mélodique (*punctum contra punctum*). Il en va de même pour les actions du bMa. À partir d'actions réparties sur l'ensemble du territoire de la Région apparaît, au travers de ses actions, une ligne mélodique urbaine cohérente au regard des études de planification en cours, dont fait partie le futur plan régional de développement durable (PRDD).

Le bMa n'était pas en position d'attendre les résultats de ces études. Il a donc anticipé sur leurs conclusions pour générer une dynamique cohérente sur l'ensemble du territoire bruxellois.

(1) L'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, s'est tenue du 17 avril au 19 octobre 1958 sur le plateau du Heysel et attira près de 42 millions de visiteurs.

"Aux Andelys, l'étude s'est particulièrement intéressée à la reconquête du cours d'eau traversant le quartier des planches (le Gambon)."
Lydie Chamblas





"Des dialogues s'instaurent, une confiance naît qui permettrait d'envisager le PLU comme l'écriture d'un projet de ville !" Lydie Chamblas

La démarche BIMBY dans l'Eure, ricochet de la politique bruxelloise ? Lydie Chamblas, architecte et paysagiste

BIMBY ou "construis dans mon jardin", une expérimentation dans deux communes de l'Eure. BIMBY "build in my backyard" en réaction à NIMBY "Not In My BackYard"

En parallèle aux exposés, ateliers et visites du séminaire bruxellois, les échanges informels portaient à connaissance différentes actions, expérimentations menées sur le terrain ici ou là. Celle rapportée par l'architecte paysagiste Lydie Chamblas permet de croiser la mise en place de politiques innovantes pour la France, des modes de production de la ville. En mettant autour de la table habitants, élus et professionnels de l'urbain, un projet BIMBY tente par la mobilisation du foncier de tissus pavillonnaires existants de faire du renouvellement urbain et de densifier certains quartiers. De juin à décembre 2012, l'agence MAP a réalisé une étude urbaine participative pour imaginer la maîtrise d'une évolution inéluctable dans deux sites du département de l'Eure. Ce travail réalisé en dehors du cadre BIMBY y fait néanmoins écho dans sa méthodologie et ses processus de participation citoyenne.

Consulté par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) sur un programme de recherche portant sur les formes possibles de densification des tissus pavillonnaires, le CAUE de l'Eure a lancé un appel d'offre sur certains sites du département. À partir d'une concertation réunissant habitants, élus professionnels, il s'agissait d'imaginer des scénarios pour maîtriser l'évolution inéluctable de différents secteurs confrontés à la prolifération de lotissements sur des terres agricoles en déprise. Le département de l'Eure est confronté à cette disparition de terrains cultivés sur lesquels surgissent des lotissements. Densifier le déjà là est une alternative pour être en mesure

Lydie Chamblas exerce au sein de l'agence MAP qu'elle co-fonde en 1999. Elle s'intéresse depuis de nombreuses années aux processus de participation et de leur interaction dans le cadre de la production de logements sociaux (recherche sur le sujet publiée aux éditions universitaires européennes en 2011). Elle intervient sur le sujet de la participation à l'école des Ponts, dans la formation d'architecte urbaniste de l'état. Elle mène actuellement un projet d'espace public avec la participation des habitants à Dunkerque.



de répondre à ce souhait bien connu d'habiter dans une maison individuelle tout en économisant du foncier. Retenue par le CAUE, l'agence MAP a expérimenté sur deux communes, Heudebouville et Les Andelys, une étude urbaine participative basée sur la densification de quartiers à faible COS dits "zones pavillonnaires".

L'expérimentation in situ a permis de tester un nouveau processus de maîtrise d'œuvre urbaine intégrant la participation des propriétaires de pavillons. Elle a permis de révéler, outre le potentiel initial de densification attendu, de nouvelles perspectives d'évolution pour ces secteurs pavillonnaires, basée sur l'initiative habitants. Le travail mené avec des groupes d'habitants a pu révéler une implication insoupçonnée au niveau de l'intérêt collectif des propriétaires de maisons individuelles. La construction d'une culture commune élaborée tout au long des ateliers participatifs collectifs a permis de dégager des plans d'actions visant à régénérer et valoriser le quartier ou le bourg.

À Heudebouville, commune située à proximité d'une sortie de l'A 13, caractérisée par un patrimoine bâti et un environnement paysager valorisant (identité rurale, patrimoine bâti de qualité, etc.), une attention particulière a été accordée à la préservation de l'identité paysagère.

Aux Andelys, l'étude s'est particulièrement intéressée à la reconquête du cours d'eau traversant le quartier des planches (le Gambon) et la possibilité de création d'un équipement à caractère public (une MARPA, maison d'accueil rurale pour personnes âgées) correspondant aux besoins locaux.



Le département de l'Eure est confronté à la disparition de terrains cultivés sur lesquels surgissent des lotissements. À Heudebouville, commune située à proximité d'une sortie de l'A 13, caractérisée par un patrimoine bâti et un environnement paysager valorisant (identité rurale, patrimoine bâti de qualité, etc.), une attention particulière a été accordée à la préservation de l'identité paysagère.

Les parrainages d'un ruisseau, la plantation de végétaux par les habitants et les enfants des écoles, la requalification d'un parking de supermarché en véritable place publique, sont des exemples d'actions concrètes retenues par les habitants. La construction de cette culture commune avec les habitants et la préfiguration d'un projet de ville partagé, inscrit le projet de densification dans la dynamique d'un projet collectif. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre un objectif de densification quantitatif mais bien de définir un projet de ville partagé par les habitants. Le projet de densification correspond ainsi à un projet de vie collectif, attentif aux besoins de l'individu et de la collectivité.

Travailler avec ses voisins, mutualiser les projets, sont les outils qui vont permettre de "construire dans son jardin", mais pas seulement. L'objectif n'est pas uniquement de valoriser un bien foncier par la densification, mais bien de partager un projet de vie et de ville ; intérêts individuels et collectifs se rejoignent. Une vieille dame accepte de construire une maison au fond de sa parcelle traversante pour loger une jeune famille qui contribuera à repeupler l'école. Un propriétaire d'une grande parcelle libre la met



Les ballades urbaines avec les habitants : Travailler avec ses voisins, mutualiser les projets, sont les outils qui vont permettre de "construire dans son jardin", mais pas seulement. L'objectif n'est pas uniquement de valoriser un bien foncier par la densification, mais bien de partager un projet de vie et de ville ; intérêts individuels et collectifs se rejoignent.

à disposition de la collectivité pour des jardins partagés et un square pour des jeux d'enfants. D'autres habitants ne veulent rien faire mais acceptent qu'on inscrive un emplacement réservé au PLU pour une future voirie dans l'emprise de leur parcelle, afin de désenclaver et de densifier dans le futur ...

Des dialogues s'instaurent, une confiance naît qui permettrait d'envisager le PLU comme l'écriture d'un projet de ville ! Cette expérimentation participative et citoyenne du projet urbain ouvre en effet des perspectives prometteuses. Des projets de villes, tels qu'attendus dans la Loi SRU, pourraient ainsi voir le jour grâce à de telles démarches, y compris sur des secteurs dits pavillonnaires dans lesquels les projets individuels des propriétaires fonciers peuvent croiser l'intérêt collectif.

Cette perspective s'ouvre également sur la question de "l'urbanisme négocié". Le développement de telles démarches d'urbanisme participatif, basées sur l'implication citoyenne, pourrait rejoindre l'urbanisme négocié tel qu'il est pratiqué ailleurs en Allemagne, dans le Vorarlberg (Autriche), en Belgique etc.



Rue de la Brasserie

Deux entités avec espace semi-public regroupant 12 logements passifs

De quoi Batex est-il le nom ? Bernard Deprez, ingénieur architecte

Article publié dans la revue *be.passive* n°12 Juillet/septembre 2012

L'appel à projets "bâtiments exemplaires"

Depuis 2007, la Région de Bruxelles-Capitale organise des appels à projets ouverts à tous pour soutenir la construction et la rénovation de "Bâtiments Exemplaires". Conduite par Bruxelles Environnement, l'opération "Batex" voulait initialement vérifier si la production architecturale bruxelloise était capable d'atteindre l'excellence en construction durable par des techniques existantes et dans un budget raisonnable.

Les projets sont évalués par un jury sur la base de 4 critères : la meilleure efficacité énergétique possible, le plus faible impact environnemental possible, la reproductibilité et la rentabilité des solutions envisagées, et la qualité de leur cohérence architecturale et de leur intégration urbaine. Batex ne définit pas une "nouvelle architecture", mais une feuille de route pour les architectes aujourd'hui dans laquelle ces quatre critères sont d'égale importance. Si Batex souligne l'importance de l'énergie et de la construction durable dans un projet, c'est pour rappeler qu'il est urgent de cesser de les sous-estimer.

Batex a été lancé sous la forme d'un appel, comme pour dire que la Région n'a pas de réponses toutes faites dans ses tiroirs et que tout doit venir du terrain... L'enjeu véritable était que les Bruxellois se saisissent de la question. Aux Bruxellois d'inventer de nouvelles formes bâties qui prennent en compte leur impact écologique. À eux de définir la meilleure empreinte environnementale et énergétique possible pour leurs projets. À eux, enfin, de choisir les moyens les plus appropriés pour atteindre leurs objectifs

Il était important de fixer des objectifs ambitieux car le secteur immobilier s'adapte lentement aux changements. C'est pourquoi Batex a retenu les meilleures pratiques du

Bernard Deprez est ingénieur architecte et enseigne à l'Université Libre de Bruxelles La Cambre. Il est conseiller du Président de la Région pour l'environnement, coordinateur Architecture Ecologie Durabilité. Bernard Deprez est le rédacteur en chef de la revue "be.passive".



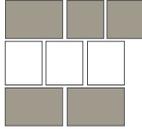
secteur pour fixer son cadre d'action. Selon Grégoire Clerfayt, directeur du département Energie à Bruxelles Environnement, "En 2007, nous ne savions pas vraiment à quoi nous attendre. Nous n'avons pas imposé de performance minimale. Nous avons juste défini un cap, des cibles et des objectifs." Ces objectifs évolueront d'ailleurs au fil des éditions, en fonction des projets lauréats et des avancées dans le secteur. Les lauréats ont 4 ans pour réaliser leurs projets, qui, au terme du chantier et après vérification seront "déclarés" Batex⁽¹⁾. Sur 245 dossiers introduits de 2007 à 2011, 156 lauréats ont été subsidiés pour plus de 371 000 m².

Exemplaire ?

Il y a quelques années à peine, on ne connaissait guère d'exemple d'éco-construction à Bruxelles. Mais depuis 2007, les exemples se sont multipliés à de nombreux "exemplaires" et, aujourd'hui, c'est à Bruxelles qu'on vient pour visiter les bâtiments parmi les plus durables d'Europe. Ils sont la preuve que les moyens techniques et financiers existent pour construire et rénover avec une haute qualité énergétique, environnementale et architecturale.

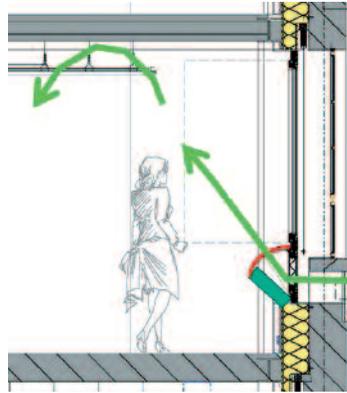
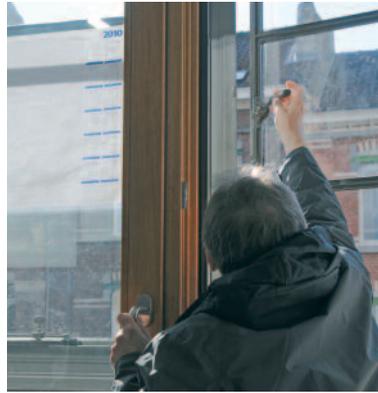
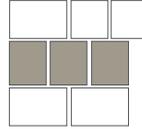
Aux antipodes d'un opportunisme écologique, tous les lauréats portaient, bien avant l'appel déjà, un projet durable en tête : ils voulaient construire en réduisant leur empreinte écologique et énergétique sans se ruiner. Finalement, Batex n'aura apporté, avec 24 millions de subventions sur des engagements financiers allant jusqu'à 500 millions, qu'une belle cerise sur le gâteau.

CPAS rue Vanpé, comment allier patrimoine et développement durable



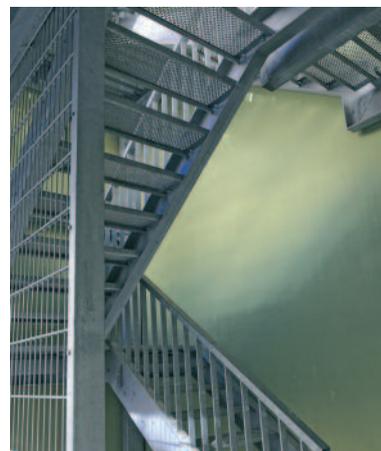
MDZE, une maison au service de tous, y compris l'écologie

Rue des Cygnes-Digue, un projet participatif pour une meilleure intégration





Rue de Liège, un bâtiment passif, mixte dans ses fonctions et ouvert sur son environnement



“Les bonnes architectures ne sont en soi ni durables, ni le contraire : elles sont ce qui émerge (ou pas) quand “tout” est là et qu’il manque

quand même quelque chose ou, ce qui est pareil, quand quelque chose de plus que “tout” est là aussi.” Bernard Deprez

Un espace transitionnel ?

En 2007, Bruxelles avait bien quelques entrepreneurs “convaincus”, un cluster éco-construction et une plateforme passive se montaient, mais les exemples manquaient, les références n’étaient guère explicites et leurs résultats sujets à caution. La construction durable était reléguée à l’arrière-boutique de la pensée politique : affaire de préférences personnelles, de détails, de techniciens. Il n’y avait pas d’espace public où échanger.

Batex a changé cela : la construction durable est devenue un sujet dont on parle, une question publique. Ses enjeux sont progressivement reconnus comme majeurs, ses approches sont efficaces, ses résultats convaincants. Mais la construction durable est surtout devenue à Bruxelles un espace d’échange et de discussion : on y débat des technologies, des standards, des résultats ; on apprend, on avance.

Au final, c’est l’engagement des maîtres d’ouvrages investisseurs, la créativité et la compétence des équipes de conception, architectes et ingénieurs, qui ont fait la différence : “nous avons des architectes et des ingénieurs extrêmement bien formés... mais ils ne le savaient pas ! commentait Grégoire Clerfayt en 2009 déjà⁽²⁾. Passer de zéro bâtiment passif en 2007 à plus de 40 000 m² en 2009⁽³⁾, sans parler des bâtiments rénovés qui vont aussi extrêmement loin, rien qu’avec nos savoir-faire existants, des gens du cru et sans avoir fait de grandes campagnes de formation, etc., ça démontre la capacité du marché à faire des choses extraordinaires !”

Batex a ouvert un espace transitionnel. Pour l’ingénieur Bram De Meester, “Les bâtiments exemplaires ont ouvert un espace de dialogue dans le secteur, entre les pouvoirs publics, les maîtres d’ouvrage et les concepteurs. À présent, les acteurs connaissent les concepts de durabilité, qui sont eux-mêmes mieux élaborés. “ D’une part, Batex indique les “transitions” qui peuvent être accomplies face au double impératif du dérèglement climatique et de la disparition du pétrole bon marché⁽⁴⁾ : Batex permet d’avancer.

D’autre part, Batex est un espace où chacun peut, progressivement et à partir de sa propre situation, apprivoiser de nouveaux savoirs, de nouvelles techniques et de nouvelles demandes en les confrontant au réel et aux experts : Batex est un nouvel espace d’apprentissage.

Une architecture rationnelle ?

Le discours environnemental s’inscrit dans une rationalité qui s’appuie sur les meilleures avancées scientifiques, favorise des moyens techniques maîtrisés, porte des exigences réglementaires (notamment dans l’obligation de la mesure et du résultat, dans la mise en évidence de solutions collectives et reproductibles) et vise à refaçonner l’imaginaire éthique (induisant l’enthousiasme chez les uns, culpabilité ou déni chez les autres). Avec son cadre référentiel, Batex appartient à ce genre de rationalité.

Mais à force de vouloir tout articuler, ce discours de la “construction durable” peut (se) donner à croire qu’il ramasserait une vision complète, intégrée, “holistique” des choses, bref qu’il serait auto-suffisant. Or aucune vision ne peut prétendre à être structurellement complète, sauf à payer le prix de postuler une tâche aveugle, qui signe son propre manque. Par leur pratique créative, les architectes savent intuitivement que la somme de tous les critères de construction durable ne suffit pas à “faire de l’architecture”...

Une bonne architecture durable ?

Les bonnes architectures ne sont en soi ni durables, ni le contraire : elles sont ce qui émerge (ou pas) quand “tout” est là et qu’il manque quand même quelque chose ou, ce qui est pareil, quand quelque chose de plus que “tout” est là aussi. Elles sont architecture notamment dans leur capacité à faire oublier d’où elles viennent – la commande – et ce qu’elles servent – l’usage, même exemplaire –, dans leur capacité à permettre un regard ou un geste oblique, un détournement, un interstice, une échappée belle. En

introduisant du “jeu”, l’architecte utilise des moyens constructifs pour faire émerger du non-constructif, “l’architecture”, qui permet à chacun d’exister en se décollant du réel des lois physiques et sociales. Une bonne architecture Batex serait une architecture qui, elle aussi, ne renverrait ni au cadre Batex, ni au-delà ou en deçà, mais permettrait un “ailleurs”.

Tous les projets n’y arrivent pas, reconnaissons-le, quand les questions constructives saturent la marge de disponibilité architecturale. Bien sûr, le projet politique de Batex se joue sur un plan rationnel et c’est là qu’il a toute sa valeur. Mais il n’empêche pas l’architecture d’émerger et cherche à lui

rester attentif comme une porte ouverte – oblique, bien souvent – dans son dispositif d’évaluation. Il pose ainsi le cadre dans lequel les architectes ont à trouver de nouveaux chemins de traverses. C’est à la fois sa limite et sa force.

La bataille de l’architecture durable n’est ni seulement architecturale, ni seulement environnementale : elle est culturelle. 156 projets locaux ne font pas une politique globale : ils installent un espace commun pour penser plus globalement et ils poussent à imaginer d’autres possibles. Au final, c’est l’expérience cumulée de tous ces projets qui nourrit les actions mises aujourd’hui en place en Région de Bruxelles-Capitale.

Les lauréats ont la parole

Les exigences des maîtres d’ouvrage ont évolué : un bâtiment passif ne constitue plus pour eux un challenge risqué et insensé !

Denis Lefébure, Enesta ingénieur.

En vingt ans, les techniques se sont formidablement consolidées et, contrairement à une certaine époque avec les techniques terre-paille, on peut désormais élaborer un bâtiment très cohérent en les sélectionnant et en les intégrant soigneusement. Benoit Ceysens, maître d’ouvrage.

La rénovation énergétique des bâtiments anciens en milieu urbain dans le respect de l’environnement [...] semble bien être la voie étroite vers un bâti responsable, même si ce n’est pas la plus facile, ni la plus médiatique.

Marc Opdebeek, Modelmo architecte.

C’est très intéressant d’indiquer un objectif vers lequel tendre ; ça renvoie au contexte de chaque projet et permet de l’atteindre, de le dépasser, ou de rester en deçà pour de bonnes raisons ou d’autres qualités.

Olivier Mathieu, B612 architectes.

C’est une chance extraordinaire de pouvoir pousser la réflexion aussi loin – et nous entendons bien faire partager cette expérience.

Sébastien Cruyt, Synergy International architecte.

L’impact positif le plus important se situe au niveau du personnel. Vous ne pouvez imaginer la fierté de ceux qui, pour le projet de Molenbeek [L’Espoir, Rue Fin], ont dû apprendre un nouveau métier et ont réussi à monter une ossature bois sur quatre étages. Olivier Mareschal, entreprise De Graeve.

Batex est un processus collectif. C’est très encourageant de pouvoir se rassembler autour des projets lauréats. Une vraie dynamique existe qui conforte objectifs et moyens aux yeux des maîtres d’ouvrages. Pierre Somers, Trait architectes.

Grâce aux exigences de qualité architecturale et d’efficacité technique et aux critères de reproductibilité et de rentabilité, les bâtiments exemplaires offrent effectivement une source d’inspiration pour de nouveaux projets. Bram De Meester, ingénieur Arcadis Belgium.

Notre avons tenté d’éviter le “one-shot” en visant plutôt un projet d’architecture pouvant servir de modèle reproductible sur le marché européen en termes de confort, de flexibilité et de coût. Quatre ans plus tard, cette motivation reste l’un de nos moteurs. Le sceau Batex nous donne une certaine crédibilité au départ. Après les paroles, il faut concrétiser, et là, seule la qualité du travail fourni nous permet de ne pas la perdre.

Sabine Leribaux, architectes associés.

(1) Ces pages reprennent des passages du livre “Les Bâtiments exemplaires se racontent”, à paraître en octobre 2012, Editions Racine. Plus d’information sur www.bruxellesenvironnement.be

(2) Dans *be.passive 02*, 2010, www.bepassive.be

(3) Soit 145 000 m² en 2011.

(4) Au plein sens du mouvement des Villes en Transition, www.entransition.be

Liste des façades visitées lors du séminaire

Maison 6 rue du Lac
Maisons doubles avenue Général de Gaulle
Institut National de Radiodiffusion
Arcades du Cinquantenaire
Maison Cauchie
Palais Stoclet
Maison Strauven
Hôtel Van Eetvelde
Façade à plat de l'hôtel Aubecq
Vitrine de magasin Daniel Ost
Façade du Musée des Instruments de musiques
Porte de Hal
Maisons de la rue Vanderschrick
Hôtel Hannon
Hôtel Tassel
Hôtel Otlet
Hôtel Ciamberlani
Maison Roosenboom
Maison personnelle de Paul Hankar
Maison personnelle et atelier de Victor Horta



L'Art Nouveau

Geneviève van Tichelen, guide conférencière

Au tournant du siècle, l'essor de l'industrialisation permet à une bourgeoisie montante d'affirmer son statut social et son désir de modernité au travers d'un style nouveau. Celui-ci exprime l'individualité de cette clientèle et son aspiration à un cadre de vie raffiné. Un désir partagé par les artistes et architectes qui souhaitaient une rupture avec les styles du passé.

Plusieurs villes européennes attestent par leur patrimoine architectural et décoratif de l'engouement pour le mariage parfois audacieux des matériaux issus de la révolution industrielle : le fer et le verre.

C'est à Bruxelles que l'Art Nouveau a conquis les rues par l'expression, à travers l'art de bâtir, de l'aspiration à un projet esthétique total. L'hôtel Tassel, édifié en 1893 sur les plans de Victor Horta est en effet le premier immeuble Art Nouveau d'Europe. Victor Horta, reconnu comme figure de proue du mouvement, a fait éclater le plan de la maison belge traditionnelle, y faisant jaillir la lumière du jour au travers de vitraux colorés.

L'architecte met son don de la plasticité des formes au service des façades et des intérieurs, travaillés comme un tout organique qu'il anime par la fameuse ligne en coup de fouet, issue du monde végétal. Peu après, Paul Hankar et Henri Van de Velde synthétisent à travers leurs maisons personnelles les recherches de l'art d'habiter associé à l'expressivité de la façade dans son environnement. Paul Hankar ou encore Paul Hamesse, développent une vision géométrique de l'Art Nouveau, marquée par l'influence de l'art du Japon qui s'ouvre alors sur l'Europe et celui de la Sécession Viennoise.

Geneviève van Tichelen est guide conférencière spécialisée dans le patrimoine



bruxellois et commissaire de la biennale Art Nouveau.

Elle est chargée des relations publiques auprès de l'association de visites guidées "Le Bus Bavard", Présidente de la table ronde "Voir et Dire Bruxelles" (les associations bruxelloises de tourisme à thèmes) et co-

organisatrice des "Biennales Art Nouveau" (2001/2011).

Elle a créé des parcours pédestres thématiques pour la commune de Schaerbeek (2009/2011). Elle est co-organisatrice des événements "Art Déco et Modernisme" (2002). www.busbavard.be

À la faveur de l'accroissement démographique qui stimule l'extension de Bruxelles, les commanditaires se voulant progressistes en adoptant ce style nouveau, provoquent l'essaimage de l'Art Nouveau dans les quartiers périphériques. Une seconde génération d'architectes met la séduction décorative de l'Art Nouveau à la portée de la moyenne bourgeoisie. L'Art Nouveau devenu à la mode s'épuise, et est finalement délaissé par la bourgeoisie industrielle. La première guerre mondiale marque le retrait de l'ornement et la recherche d'une plus grande sobriété qui correspond à l'esprit du temps. L'architecture délaïsse la courbe pour le volume.

Dans les années 1950 et 1960, l'Art Nouveau connaîtra son purgatoire et il fallut attendre les efforts de Jean Delhaye, disciple de Victor Horta, pour connaître la première vague de protection des monuments de l'Art Nouveau, aujourd'hui reconnus comme patrimoine mondial de l'UNESCO.



Victor Horta

Biographie de Victor Horta (1861-1947)

Robert-L. Delevoy

Texte extrait de l'*Encyclopædia Universalis, Dictionnaire des architectes*⁽¹⁾

Aux côtés de Gaudi, de Guimard, de Van de Velde, de Mackintosh, d'Otto Wagner, l'architecte belge d'origine gantoise Victor Horta est, à la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, l'un des plus brillants créateurs d'espaces. Il est aussi l'un des disciples les plus convaincus de Viollet-le-Duc à avoir ouvert, en termes sensibles, simultanément industriels et artisanaux, une problématique de l'architecture, problématique fondée sur le refus d'une pratique obnubilée par des modèles anciens ; sur l'hostilité à la dichotomie qui s'est opérée au XIX^e siècle entre architecture et construction (industrielle) ; sur la dénonciation d'une croyance, à savoir que l'ingénieur "pionnier d'un nouvel art de bâtir" est seul habilité à innover. Effectivement, Horta est l'un des premiers à avoir dominé la résistance des architectes, l'un des premiers à avoir perçu la vocation ornementale, calligraphique et non seulement technologique du fer, l'un des rares constructeurs de la Belle Epoque à avoir retrouvé le sens de la communication architecturale. De cette œuvre il faut souligner la densité, l'originalité, la puissance de persuasion et une épaisseur sémantique à ce point remarquable, dès son apparition, qu'elle suscita dans l'agglomération de Bruxelles des sous-codes de type stylistique ou rhétorique. Il y eut ainsi en Belgique, vers les années 1900, un style Horta, une ligne Horta (la ligne "en coup de fouet"), un *paling stijl* (style anguille), encore que ces désignations visent davantage le "décor" que les structures fondamentales. À cet égard, il convient de relever les innovations de Horta au niveau du plan : remaniement du plan traditionnel de l'habitation bourgeoise (hôtel Tassel, Bruxelles, 1892-1893), réponses à des programmes sociaux, économiques et culturels nouveaux (grands magasins *À l'Innovation*, 1901 ;

Robert-L. Delevoy (1914-1982) était historien et critique d'art. Il a été président du centre international pour l'étude du XIX^e siècle, directeur de l'école nationale supérieure d'architecture et des arts visuels, La Cambre, Belgique. Il a fondé et dirigé la galerie d'art Apollo à Bruxelles qui a permis à "la jeune peinture" belge d'être exposée et reconnue.

extensions du *Grand Bazar Anspach*, Bruxelles, 1903 ; *Grand Bazar*, Francfort, 1903 ; palais des Beaux-Arts, Bruxelles, 1922-1928), articulations d'éléments tendant à postuler une "idéologie de l'habitat" (à Bruxelles : hôtel Solvay, 1895-1900 ; hôtel Van Eetvelde, 1895 ; hôtel Aubecq, 1899-1900). Au niveau du code syntaxique, il a procédé à l'invention et à la mise en place de fermes métalliques, de tirants articulés et réglables, d'une coque à nervures métalliques exceptionnellement légère, de consoles en pierre (maison du Peuple), de couvertures translucides (verrières : hôtel Solvay, hôtel Aubecq, maison Horta, 1898), de façades métalliques vitrées, nervurées, festonnées, fleuries (*À l'innovation*, *Grand Bazar*), de piliers de soutien inclinés (*À l'Innovation*). Cette pratique architecturale conteste partout les canons établis de l'éclectisme régnant, tout en reliant des fonctionnements inédits à une esthétique de classe. Elle est, enfin, génératrice de rythmes ondoyants, où l'on identifie les pulsations d'une "écriture", car c'est bien d'une écriture qu'il s'agit, concept qui désigne à la fois le geste physique de l'inscription et "l'essence intérieure d'une activité". L'écriture de Horta a ses intonations spécifiques, ses nœuds (hôtel Solvay, maison Horta), ses transparences (hôtel Dubois, 1901), son économie (façade de l'hôtel Van Eetvelde), sa nervosité (façade de *À l'Innovation*).

(1) *Encyclopædia Universalis, Dictionnaire des architectes*, Paris, Encyclopædia Universalis Albin Michel, Paris, 1999, page 331-332



La façade de l'hôtel Ciamberlani dessinée par Paul Hankar

Une entreprise esthétique

Robert-L. Delevoy

Texte extrait de *Dimensions du XIX^e siècle, 1900-1945*⁽¹⁾

Entre les frontières de la Belle Epoque, c'est-à-dire, rappelons-le, entre 1890 et 1914, l'Art Nouveau s'offre aux classes dites privilégiées comme un mime de l'avant-garde. Il se présente comme l'incarnation facile et immédiatement accessible du *modernisme*. Ce qui fit son succès, sa vogue et explique finalement son "ancrage historique", c'est que la bourgeoisie se plut à retrouver en lui les signes symboliques de sa puissance originelle : il est vrai qu'il donnait toutes les apparences d'un sursis accordé à l'universalisme dont elle s'était crue, avec raison, inéluctablement dépossédée. De Chicago à Moscou, son implantation immédiate, sa prompt diffusion dans tous les centres d'activités tertiaires (comme on désigne, depuis les travaux de Colin Clark et de Fourastié, le secteur où s'exercent les professions libérales) s'expliquent aussi par le fait que sa poétique est fondée sur les goûts morbides, les penchants pervers, la cachexie morale d'une société qui avait perdu l'équilibre de ses conduites sous la pression d'une évolution économique trop rapide. Sans doute l'Art Nouveau s'était-il assigné de constituer un code de signes relié à la *praxis* : mais il n'aboutit qu'à formuler une rhétorique pompeuse, faite de flatteries sensuelles et d'excitants érotiques : courbes flexueuses, lignes grêles, torsions asymétriques, irisations, fluidités, transparences. Que la société en question ait si spontanément trouvé dans cette rhétorique les éléments d'un style parfaitement apte à sa glorification se conçoit aisément : le *modern style* n'est, à cet égard, qu'une somme d'allusions. Ses images floconneuses de l'enroulement et du déroulement renvoient constamment à des rites quotidiens. Toutes impriment au bibelot, au meuble, au panneau ornemental, au bijou, au tissu, au livre, à l'affiche, à l'épiderme

architectural, le flux houleux de pulsions irrationnelles. Bachelard aurait sans doute pu y découvrir, à partir de sa phénoménologie du *contre*, la protestation d'un "*cogito* pétrisseur" devant le *cogito* cartésien, un appel aux forces de la nature face au géométrisme mécanicien : pétrie, malaxée, modelée, la pâte demande au feu solidifiant de convertir la pendule en coq chantant, le cendrier en berlingot, la femme en vide-poche, la chauve-souris en jardinière. Moulée, elle s'offre au ciseau du sculpteur, à la cisaille du ferronnier, à la gouge de l'ornemaniste, au four du bronzier pour métamorphoser la machine à coudre en nénuphar, le phonographe en volubilis, le bec de gaz en feuille d'acanthe, le bénitier en coquillage, le pied du meuble en patte d'éléphant et la bouche de métro en jardin des plantes. D'aussi désinvoltes parodies de la forme vivante effacent bien souvent la vocation première des matériaux. Voilà qui expliquerait aussi pourquoi l'Art Nouveau a rappelé la main de l'artisan pour l'opposer au faire logique et indifférent de l'industrie, pourquoi encore il a saisi dans la nature ses modèles fondamentaux par crainte de la menace dénaturante (ou tout au moins estimée telle) de l'empire industriel, pourquoi, enfin, il a tout aussi contradictoirement accusé la promotion des arts "décoratifs" à l'heure où l'art même était mis en question. Aussi n'est-ce pas un hasard que ce soit en Angleterre, à l'époque le pays le plus industrialisé du monde, que l'Art Nouveau ait pris naissance.

Mais n'est-ce point la première fois, dans l'histoire des civilisations urbaines, qu'un style parvient à s'imposer sans avoir été préalablement soutenu, mûri, cautionné par l'architecture ? Car n'est-il pas vrai – compte tenu du rôle expérimental et prémonitoire de la peinture, problème qui sera soulevé plus loin – que les grands styles ont toujours pris racine au cœur de l'événement architectural ? Or, et c'est à cela que tient, historiquement, son caractère arbitraire, le *modern style* s'est, d'abord, affirmé dans les deux dimensions (tissus de Mackmurdo, papiers peints de W. Morris). Il ne s'est emparé des trois dimensions qu'au niveau de l'objet ("poèmes vitrifiés" de Gallé, *favrile glass*

“L’œuvre qui commence par le décor ne peut qu’obéir à une finalité strictement esthétique.” Robert-L. Delevoy

de Tiffany) et s’est répandu largement dans tous les secteurs de la décoration avant d’affecter l’architecture (Guimard, Horta) : lieu où l’on vit apparaître des ensembles unitaires et unifiés (Horta, Gaudi, Van de Velde), le luxe du décor et le goût du “spectacle” l’emportant généralement sur la valeur des articulations et la qualité des espaces (Horta fut sans doute le seul architecte Art Nouveau à témoigner d’un véritable génie de plan). Et c’est bien ici que la ligne ondoyante, devenue par excellence l’instrument unificateur du style, convie irrésistiblement la durée du regard. Gonflée ou amincie, aussi flexible que la liane, elle court aux rampes d’escalier, étend les branches des lustres, s’insinue à travers le plomb des vitraux, soutient la pierre en larmes des corniches, frontons et embrasures. À l’interroger de plus près, on y découvrirait peut-être le signe du “serpentement” individuel dont parlera un jour Bergson, serpentement qui donnerait “la clef de tout” : Van de Velde ne s’appuyait-il pas, précisément, sur la théorie néoromantique de *l’Einfühlung* – projection de nos états affectifs dans les objets que nous animerions inconsciemment d’un dynamisme humain – pour affirmer que la ligne “représente en premier lieu le mouvement provoqué par la vie intérieure” ? Mieux que tout autre indice la ligne révélerait cette intervention du moi tout en reposant sur la sensation qu’elle susciterait (la courbe ample d’un bureau porterait à la méditation et au travail, les bras incurvés d’un fauteuil exprimerait la tendance à s’appuyer, la diagonale d’un piétement entrerait “en sympathie psychologique avec le mouvement de se lever”). Ainsi s’enlacceraient intimement des facteurs contradictoires des secondes. D’où une singulière morphologie. Serait-elle justiciable du dualisme antagoniste dont Lupasco fera, vers les années 1935, le socle d’une nouvelle manière de penser ? À moins que, plus simplement, elle ne puisse tout entière se réclamer d’un précepte de Léonard de Vinci, lequel, dans l’une des leçons réunies dans *le Traité de la Peinture*, recommandait de chercher “dans chaque objet, la manière particulière dont se dirige à travers toute son étendue...

une certaine ligne flexueuse qui est comme son axe générateur. [...] En fait, entre la prodigieuse assimilation de la technique industrielle déployée par Eiffel, entre le superbe dialogue engagé par un ingénieur, Contamin, et un architecte, Dutert, dialogue qui devait donner naissance à une œuvre nouvelle, forte, logique, la Galerie des Machines (Paris, 1889, détruite en 1910) et les bâtiments que Gropius conçut en 1910 pour abriter les ateliers Fagus à Alfeld, l’Art Nouveau maintint peintres, sculpteurs et architectes à distance respectueuse du complexe technologique et les entraîna à s’intéresser davantage à un artisanat vertueux qu’aux machines et aux produits de la machine. Ainsi, malgré l’insertion continue de la vitesse dans la vie humaine (en 1900 le train le plus rapide du monde atteint 110 km. à l’heure entre Paris et Dax), le *modern style* se plut à protéger le petit monde tranquille imaginé par Ruskin, Tolstoï, Renan et bien d’autres. Enfin, en suscitant des applications dites artistiques (applications confiées au vitrail, à la tapisserie, à la céramique, etc.), l’Art Nouveau spécula essentiellement sur la fonction décorative dont nous ne pouvons nous défendre de mettre en doute l’opportunité historique et culturelle : parce qu’elle couvre d’un voile d’illusions l’absence de créations fondamentalement liées à la quotidienneté, substitue la vie d’un style au style de vie et fonde notre conscience du décor comme décor. L’œuvre qui commence par le décor ne peut qu’obéir à une finalité strictement esthétique. Elle risque d’être, tôt ou tard, happée par le vide.

Sans doute l’entreprise eut-elle un caractère grandiose. En ce sens – et en ce sens seulement – que pour la première fois dans l’histoire de la culture, elle se proposa de “formuler une esthétique valable pour toutes les formes d’art et pour tous les pays” (G. C. Argan). Mais elle s’enlisa dans le vice fondamental de ses origines. [...]

[1] *Dimensions du XXe siècle, 1900-1945*, Editions d’art Albert Skira, coll. Art, Idées, Histoire, Genève, 1965

A BRUXELLES AU SEMINAIRE ANNUEL DES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

Point de vue de

Sylvie Groupeff, journaliste

Malgré plusieurs séjours brefs, pour diverses raisons (voyages de presse, jurys de diplômés à l'école d'architecture La Cambre, rendez-vous avec des architectes belges, etc.), je ne connais pas Bruxelles. Je crois en saisir des fragments. À chaque passage, des sensations spatiales, des odeurs me reviennent ; de nouvelles s'inscrivent dans ma mémoire. Mais, une fois de plus, après ces trois ou quatre jours, et contrairement à certaines villes qui vous sont familières au bout de quelques heures, je ne parviens pas à me construire une représentation générale de Bruxelles, une idée de ville. Tout s'éparpille, elle m'échappe dans son ensemble. Sans doute parce que Bruxelles Capitale est très étendue, aussi parce que ses modes de peuplement, dont il a beaucoup été question durant le séminaire, diffèrent de beaucoup d'autres villes européennes.

Le séminaire était donc pour moi une nouvelle opportunité d'acquérir une certaine aisance dans un quotidien de plusieurs jours. Tout commence à la gare de Bruxelles Midi dont l'efficacité organisationnelle intérieure m'étonne à chaque fois. Il est facile d'y repérer bus, métro, taxi. Importants, les transports en commun dans une ville étrangère. Ils permettent de mesurer votre capacité à l'appréhender, à y acquérir une autonomie de mouvement. Même si la marche à pied, lorsque les distances à parcourir sont envisageables, reste, à mon sens, le mode de déplacement le plus adapté pour s'imprégner des premières impressions urbaines.

Un côté "dix petits nègres"

Tout Corps constitué se réunissant une fois l'an dans un lieu me fait systématiquement penser aux *Dix petits nègres* d'Agatha Christie (le crime excepté). Même si à Bruxelles, les architectes-conseils de l'État sont logés dans un hôtel fréquenté par

Journaliste et enseignante, Sylvie Groupeff collabore régulièrement pour différents



medias de la presse professionnelle. Elle conçoit des colloques, cycles de conférences sur des sujets d'urbanisme, d'architecture, de paysage et d'environnement. Elle participe à des concours d'urbanisme au sein d'équipes de concepteurs et travaille avec des institutions culturelles, des collectivités

locales, des agences d'architecture et d'urbanisme pour des projets ayant trait à l'urbain et à son devenir. Elle a notamment rédigé, avec Antoine Loubière, *Grand Toulouse, Métropole en projets* (Urbanisme, sept. 2011) et *Montpellier, cœur d'agglomération*, (Urbanisme, sept.-oct. 2005) ; *Artisans des territoires de demain, portraits des lauréats du palmarès des jeunes urbanistes* (MEEDDAT/ Parenthèses, sept. 2008) ; *Projets urbains durables, stratégies*, dirigé par Ariella Masbounji (meddtl/Groupe Moniteur, fév 2012) ; *Impulser la ville, portraits des lauréats du palmarès des jeunes urbanistes* (Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement/Parenthèses, 2012). À paraître, *Les rez-de-chaussée de la ville*.

d'autres clients, même si les visites organisées coupent les temps du huis clos, l'esprit de groupe est prégnant. Les retrouvailles sont joyeuses. Des individus liés par des préoccupations communes semblent heureux de ces possibilités d'échanges. Le brouhaha du premier dîner m'indiquait que les architectes-conseils de l'État sont bavards !

Des décisions européennes au terrain

En 1999, seize régions (espagnoles, italiennes et françaises) ont organisé un Prix méditerranéen du Paysage. Il s'agissait de primer des réalisations d'aménagement exemplaires du point de vue de la prise en compte du paysage et d'en faire la promotion, notamment par des publications et l'organisation de débats, pour sensibiliser les élus et leurs agents à cette thématique. La mise en place de cette manifestation a nécessité de nombreuses réunions où chacun parlait sa langue, s'interrogeait sur le sens de tel ou tel mot dans chaque idiome, comprenait les priorités environnementales et paysagères, leurs différences et leurs

“Pour être européen, encore faut-il le vouloir ; encore faut-il vouloir se rassembler autour d'un projet commun.” Sylvie Groupeff

raisons, assimilait le fonctionnement des administrations, bref, tout cela était relativement ardu, instructif, passionnant et se réalisait sous l'égide de l'Europe qui finançait l'opération grâce à des fonds FEDER. Cette petite expérience européenne reprenait de l'actualité tandis que j'écoutais les exposés de Jean-François Drevet. Cette politique complexe décortiquée par ses soins, insistant sur le temps long des prises de décisions, les chemins empruntés par les dossiers à partir de discussions dans les bureaux bruxellois jusqu'aux panneaux plantés sur les sites où des projets se construisent en partie grâce à l'Europe, etc. Nous connaissons tous, de ces projets réalisés en région. Jean-François Drevet nous dévoilait la substance de leur montage, la difficulté à ne pas perdre en cours d'élaboration de programmes leurs raisons premières et pour les architectes-conseils de l'État, (comme à vrai dire pour tout européen) l'importance à en connaître l'existence et à en mesurer l'impact sur le terrain. Et sans doute, encore plus pour les architectes-conseils de l'État, de savoir par quels moyens leurs maîtres d'ouvrage (conseillés par leurs maîtres d'œuvre ?) pourraient avoir accès à ces fonds.

Pourtant, à entendre Jean-François Drevet rappeler aussi à grands traits l'histoire de l'Union Européenne, les six pays fondateurs, les différentes étapes de l'élargissement, l'épisode de “I want my money back”, celui plus actuel “Qui va payer”, l'exposé faisait aussi ressortir que pour être européen, encore faut-il le vouloir ; encore faut-il vouloir se rassembler autour d'un projet commun. Sommes-nous, actuellement, si nombreux que cela ? Le projet commun est-il encore clairement défini ?

Éléments de compréhension de la politique architecturale et urbaine de Bruxelles Capitale

Entre les paroles de l'élue Cécile Jodogne, celles Olivier Bastin, architecte et maître architecte et l'arpentage des quartiers et des rues avec Françoise Deville, Geneviève

van Tichelen et Bernard Deprez, c'est la cohérence d'une politique qui s'affirme dans laquelle tous les sujets se mêlent : exigence d'une qualité architecturale, richesse et spécificité du patrimoine bâti, réflexion poussée pour déterminer les endroits stratégiques pour contaminer le territoire et le rendre plus vivant à partir d'une architecture ; connaissance quasi-ethnologique de la composition de la population, de ses pratiques (y compris celles des habitants en transit) pour établir les moyens d'action ; la précision de ces derniers (permanence, présence dans l'espace public par des stands, par une participation aux grands événements, organiser la complémentarité du travail du tissu associatif, etc.) ; la capacité à remettre en question certains processus.

Evidemment, durant toutes ces journées, je n'étais qu'en position d'écoute et il faut du temps pour être capable d'éprouver par soi-même les résultats de ce que l'on vous présente. Néanmoins, j'ai été particulièrement séduite par l'intelligence du dispositif de RenovaS. Tout semble pensé et mis en œuvre à la bonne échelle. Comment toucher telle population. Pourquoi ce qui est proposé est-il vraiment le plus utile (astuces pour économiser l'énergie), le plus adapté culturellement (le porte à porte sans préalable), etc. ?

J'ai aimé cette manière de penser la ville à partir des habitants ; de s'intéresser aux couches fragilisées, composées d'un grand nombre de nationalités différentes. S'y attacher pour toutes sortes de raison mais aussi parce qu'elles sont là et que faisant, elles participent à faire Bruxelles. Cela donne d'ailleurs à réfléchir sur le vote des étrangers qui finalement, oblige (dans le bon sens) les politiques à intégrer ces habitants lorsqu'ils définissent leurs actions.

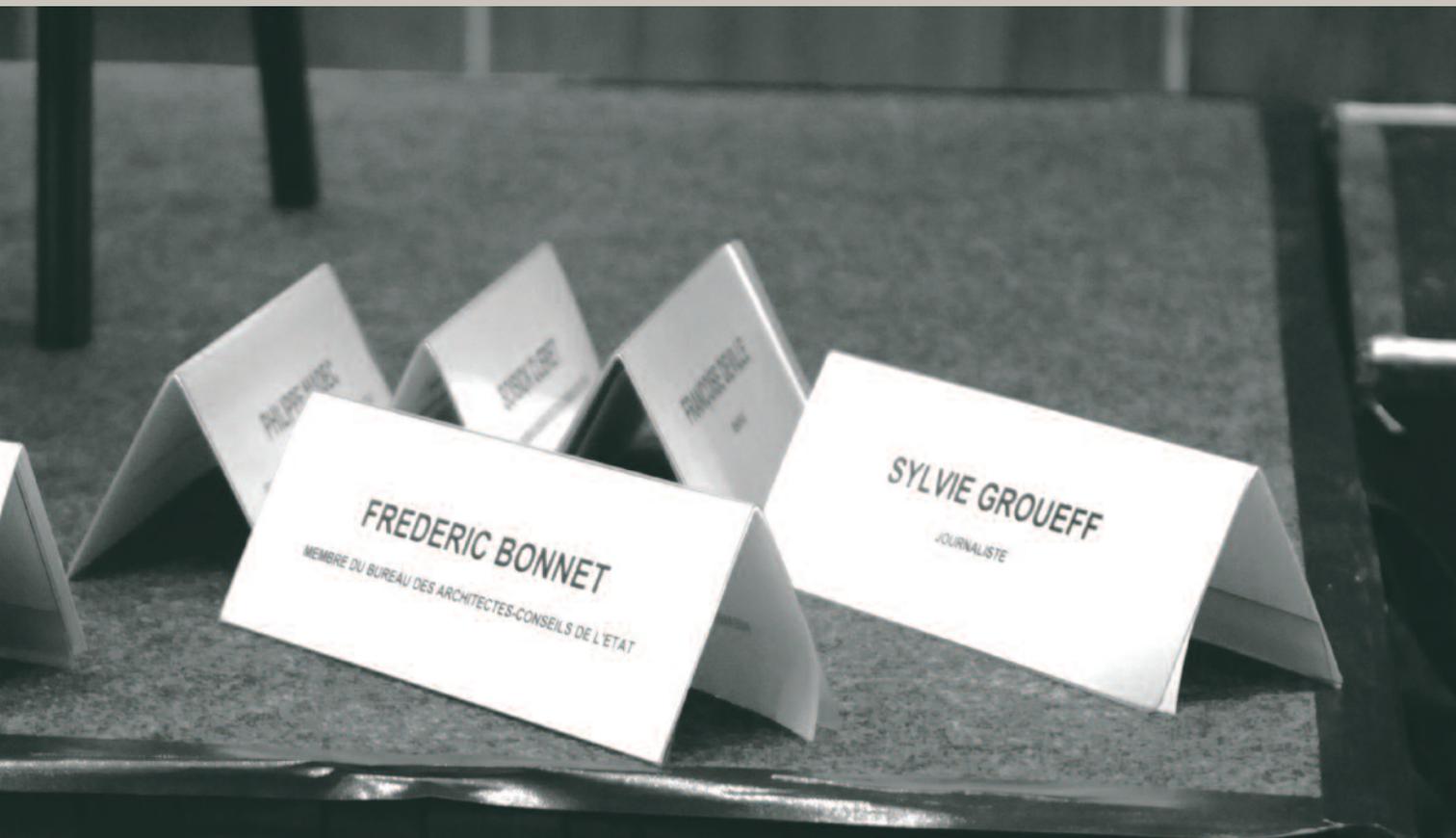
J'ai aimé écouter Yseut Thieffry raconter, sur la place Flageay, devant l'école d'architecture La Cambre, comment les habitants s'étaient mobilisés pour être entendu sur la façon d'aménager cet espace public et les usages qu'ils souhaitaient pouvoir y développer.

J'ai aimé les Jardins de Schaerbeek pour la richesse qu'ils offrent au quartier grâce à l'énergie de quelques bénévoles. Ce n'est pas tant le jardin potager qui permet de faire des

soupes, ce n'est pas tant le fait de voir des femmes et leurs enfants venir y passer un moment, tout cela est exemplaire et là aussi, l'intelligence et la générosité du projet retiennent l'attention. Personne n'oblige ces bénévoles à passer du temps exceptée leur envie de bien vivre dans leur quartier. Et pour eux, bien vivre c'est lorsque personne n'est laissé de côté, ni l'ivrogne, ni l'étranger qui ne maîtrise pas la langue, ni le dépressif et donc, aller les chercher un par un, jusqu'au jour où ce sont eux qui viennent. C'est assez simple somme toute, mais...

Ces bribes d'histoires que j'ai cru percevoir durant ces journées bruxelloises, qu'elles soient racontées par des élus, des professionnels ou des bénévoles, laissent entrevoir qu'à Bruxelles, la question urbaine fait l'objet d'un projet politique pour aboutir à un projet de société. Chose rare par les temps qui courent.

Une idée de ville dont au début de ce texte, je disais ne pas réussir à la percevoir. Il me faudra donc encore retourner à Bruxelles pour mieux en comprendre les arcanes.





Chaudfontaine.

eau minérale pétillante
mineral sparkling water

Chaudfontaine

mineral sparkling water



Animateurs : Christine Edeikins et Lionel Orsi, architectes-conseils de l'État.
Invités : Catherine Bergeal et François Martin, architectes et urbanistes de l'État, respectivement auprès de la DGALN et à la DOTM du Finistère.
Restitution : François Lamarre, journaliste.

Reconstruction de nos missions, Poursuite des réflexions déjà engagées

Christine Edeikins et Lionel Orsi, architectes-conseils de l'État.

Comment envisager l'invention des pôles régionaux ?

Inscrite en intention dans la nouvelle circulaire du 02 mai 2012 relative au rôle et aux missions des architectes-conseils de l'état, la mise en pratique et l'organisation des pôles régionaux sont à inventer. Nos positionnements auprès des DDT(M) et des DRAC, mais aussi notre absence au sein des DREAL nous posent la question des moyens et du contenu à mettre en œuvre afin d'enclencher une dynamique régionale.

Le pôle doit-il rester dans les limites de la région administrative ? La question des moyens induit directement la pertinence de l'échelle du territoire dit "régional" et de son découpage : La structuration des pôles telle qu'elle s'esquisse dans la circulaire ministérielle s'effectue suivant l'organigramme des administrations territoriales à l'intérieur même du découpage administratif des régions. Nous pouvons imaginer que le temps consacré à ces missions et les moyens développés seront différents en Alsace (deux départements) et en Rhône-Alpes (huit départements). Une voie pour plus d'efficacité reviendrait à considérer librement la potentialité de l'intervention de pôles régionaux à l'aune de l'intérêt territorial, dans leurs dimensions physiques, géographiques et thématiques, suivant les enjeux prioritaires nationaux et européens, qui peuvent appeler des actions détachées des périmètres administratifs des régions et de la frontière nationale. Les régions Languedoc Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur n'ont-elles pas un intérêt commun sur le sujet de l'aménagement du littoral ? La région Nord-Pas de Calais n'a-t-elle pas un intérêt commun avec la région Belge de Flandre occidentale ? Le conseil a besoin de dépasser les

limites administratives pour répondre à des stratégies territoriales ou urbaines (littoral, montagne, risques...), et à des expérimentations spécifiques...

Cette ambition prédit une organisation de fonctionnement adaptable et adaptée des pôles régionaux, à définir selon les objectifs et les enjeux territoriaux locaux, nationaux et transfrontaliers.

Quels en sont les acteurs ?

Quelle logique des réseaux pour l'intérêt régional ?

L'affirmation de l'échelon régional émerge concomitamment avec la réforme des collectivités territoriales. Les directions régionales reprennent une fonction première, notamment de coordination des DDT(M) vis-à-vis de l'administration centrale, mais aussi de portage et de coordination de projets et d'expérimentations spécifiques. Si les DREAL regroupent des services auparavant distincts, les architectes-conseils de l'État en sont encore absents. Prendre appui sur la reconfiguration des DRAC (depuis l'intégration des STAP) est, au niveau régional, l'opportunité d'ouvrir et de connecter les problématiques urbaines et architecturales à une échelle territoriale étendue.

La structuration par région de tous les architectes travaillant pour le compte de l'État (architectes-conseils de l'État DRAC et DDT(M), chefs de STAP, ABF, CRMH, architectes-conseils de communes et communautés de communes, adjoints à l'urbanisme de capitales régionales, etc...) est aujourd'hui pertinente et l'occasion de développer une cohérence de pensée sur l'urbanisme et l'architecture au niveau régional.



La réorganisation des DRAC est *a minima* l'occasion d'instaurer la collégialité des compétences en architecture et d'offrir une complémentarité entre stratégie et opérationnel. Cette collégialité doit permettre l'intervention des architectes-conseils de l'État dans les démarches interdépartementales avec les DREAL par notamment leurs interventions dans les politiques énergétiques ou environnementales. Un rapprochement entre architectes-conseils de l'État en DRAC et architectes-conseils de l'État en poste dans la DDT(M) du département capitale constitue pour ce faire un bon niveau d'agrégation.

Un mouvement constant entre territoire et projet entre global et local peut s'instaurer via une plate-forme d'échange régionale élargie s'inscrivant dans une logique de réseau sollicitant les différents acteurs de l'aménagement du territoire : les CETE sur leurs thématiques spécifiques, Les antennes régionales des Agences ANRU, ADEME, ANAH, agences de l'eau... les CAUE, l'association des maires, les agences d'urbanisme, les maisons de l'architecture, la fédération des bailleurs sociaux, les aménageurs... Les écoles d'architecture.

Objectifs des plates-formes d'échange régionales (ou pôles régionaux)

Positionnés auprès du préfet de région, identifiés dans les organigrammes des DRAC et DREAL, auprès des équipes de direction, les pôles régionaux auront pour objectifs :

- Aider à problématiser les questions, agir en termes de méthode,
- Participer à la mise en place d'équipes de travail, de démarches, de gestion d'interfaces,
- Penser les logiques et les conditions de projets, pour une qualité à toutes les échelles,
- Initier, dans la diversité des territoires et des spécificités locales, des thématiques particulières et transversales,
- S'inscrire dans une collégialité et des échanges pluridisciplinaires,
- Nourrir des débats nationaux sur les enjeux de société,
- Repenser le niveau d'intervention pour s'adapter à la mutation des représentations de l'État sur le territoire,
- Structurer le fonctionnement entre les architectes-conseils de l'État et le Corps pour capitaliser les actions et réflexions et prendre positions.



Restitution de l'atelier#1

François Lamarre, journaliste

La réflexion suscitée par la révision générale des politiques publiques (RGPP) et formalisée lors du séminaire du Havre en 2011 se poursuit dans des termes quasi inchangés. Pour les architectes-conseils de l'État, elle se résume notamment à la question de leur repositionnement au niveau régional désormais privilégié par l'administration d'État. Longtemps débattue, la circulaire redéfinissant la mission et son organisation est sortie en mai 2012, commune aux architectes et aux paysagistes-conseils. Elle stipule, pour principale disposition nouvelle, la création de "pôles régionaux" destinée à concerter les initiatives et à orchestrer le retour d'expérience, sans autres précisions que la tenue d'une réunion annuelle et la désignation d'un référent au sein des directions régionales (DREAL). Ces pôles régionaux restent manifestement à inventer. En octobre 2012, aucun n'a été créé et aucun référent régional désigné. Au nom de l'administration centrale, Catherine Bergeal annonce la tenue d'un comité de pilotage en octobre pour une mise en place de cette organisation au printemps 2013. Cette lenteur comme le flou qui entoure la définition et le fonctionnement de ces pôles régionaux s'expliqueraient par l'absence de relations entre administrations régionales concernées (DREAL et DRAC) et une légitime prudence dans l'approche. Les services doivent apprendre à se connaître... Pour sa part, François Martin marque l'impatience du terrain, affirmant que l'envie d'agir n'a jamais été aussi grande et que le besoin de conseil se fait explicitement sentir dans les services. Architectes et paysagistes-conseils y sont attendus pour la capacité de projet qu'ils représentent, indépendamment de leur compétence esthétique.

Des initiatives récentes préfigurent ce fonctionnement souhaité. La DRAC Rhône-Alpes (8 départements) a ainsi créé une instance consultative "Architecture & Paysage",

composée des personnes qualifiées en interne, d'élus volontaires et des différents conseils concernés, afin d'identifier des projets ou des thèmes requérant une réflexion approfondie et un minimum de transversalité. Cette rencontre repose sur la motivation des intéressés et le relationnel existant, sachant que les architectes des bâtiments de France (SDAP) sont en demande afin de désamorcer les contentieux et que les différents conseils sont motivés et partants. Elle a eu lieu quatre fois dans l'année avec succès, même si ces réunions sont difficiles à organiser et lourdes à tenir, la région se révélant beaucoup trop grande.

Plus informelle, une concertation a été organisée sur le futur tracé de la LGV Bordeaux-Toulouse à l'initiative des architectes-conseils de l'État des départements concernés (Tarn et Garonne, Lot et Garonne) pour pointer les sites sensibles appelant des études approfondies. Chemin faisant, le sujet a permis de rallier les services des départements traversés, à travers deux régions ! Les projets d'aménagement du territoire ignorent manifestement les frontières administratives, et le réseau des architectes et paysagistes-conseils présente à cet égard une transversalité précieuse. Manifestement, les sujets qui rassemblent ne manquent pas. Il convient d'identifier les plus pertinents afin d'organiser la convergence des compétences suffisamment en amont. Le littoral, par exemple, se prête à de telles démarches, tant sur le maintien du trait de côte que sur l'urbanisation attenante. Pour autant, le besoin d'instructions se fait toujours sentir, et plusieurs architectes-conseils de l'État déplorent le manque d'affichage des politiques publiques.

La création de tels pôles régionaux n'évite pas la question du rattachement administratif le plus opportun, du département ou de la région, ou autre ? La localisation des lignes budgétaires susceptibles d'accompagner les

"Aux réseaux des architectes et paysagistes-conseils de prouver leur capacité à relayer des actions mobilisatrices." François Lamarre

initiatives semble un critère objectif, mais où sont-elles ? L'action n'invite-t-elle pas plutôt à s'affranchir des limites administratives ? Et à s'organiser sur des thématiques plutôt qu'à des échelles de territoires, en veillant à choisir des thèmes réalistes sur lesquels les conseils ont prise, à l'inverse des implantations d'éoliennes et autres énergies renouvelables imposées d'en haut ? Mais l'action régionale concertée restera un vœu pieux tant que l'exercice en DRAC se heurtera à l'obstruction persistante constatée dans la majorité des régions. Jugée inacceptable, cette situation soulève un tollé général et appelle une clarification urgente au sein du Ministère de la Culture et de la Communication alors que le rapatriement des architectes du patrimoine au sein des DRAC crée une occasion historique. Dans ce flou administratif, les architectes-conseils de l'État apparaissent comme les francs-tireurs qu'ils ont toujours été. Libre à eux de s'emparer des dossiers qu'ils jugent importants et accessibles en fonction de leur temps de présence, puis d'organiser la mobilisation en s'appuyant sur le réseau qu'ils constituent et sur les relations confraternelles qu'ils entretiennent sur le terrain. Apparemment, l'administration ne demande qu'à être alertée et sollicitée. N'a-t-elle pas reconduit à l'identique la ligne budgétaire de cette activité de conseil ? Un miracle en ces temps de pénurie d'argent public ! Aux réseaux des architectes et paysagistes-conseils de prouver leur capacité à relayer des actions mobilisatrices et à faire remonter du terrain des projets éligibles, à l'instar de la manière dont les pays membres sollicitent les institutions européennes. Un fonctionnement expliqué et analysé lors de ce séminaire annuel organisé à Bruxelles.



Animateurs : Aline Hannouz et Éva Sammel, architectes-conseils de l'État.
Restitution : Cyrille Poy, journaliste.

Influence de la politique européenne sur l'aménagement des territoires

Aline Hannouz et Éva Sammel, architectes-conseils de l'État.

Chacun sait que de nombreux aménagements du territoire français bénéficient de financements européens, mais cela reste très abstrait dans nos représentations communes.

Nous avons tous entendu parler des financements du FEDER, mais à quel objectif politique cela correspond-il ? Au niveau national, et au niveau communautaire ?

On rappellera rapidement les principaux projets financés et de quelles façons sont distribués ces fonds. Quelques cartes géographiques éclairent de façon saisissante une connaissance qui devrait faire partie de notre culture générale.

Elles permettent de saisir comment l'Europe qu'on voit de loin, aménage depuis plus de trente ans notre territoire et façonne le paysage européen de façon à réduire les inégalités qui le caractérise.

Après une période de gestion plus ou moins centralisée, l'élargissement de l'Europe à 27 a défini l'échelle régionale comme échelon territorial commun pour construire les projets et les gérer. En France, c'est donc auprès du Préfet du Région (SGAR) que les dossiers se constituent et se gèrent. Chaque projet fait l'objet de négociations entre les intérêts nationaux et les intérêts européens.

Il est par ailleurs patent qu'il y a souvent un écart entre le projet politique et la façon dont est utilisé l'argent communautaire. La question de l'expertise est aujourd'hui un enjeu majeur pour que se poursuive le projet de politique communautaire.

Dans le cadre de nos missions :

- Les orientations ou les évaluations de ces projets qui modèlent aujourd'hui le territoire prennent-elles en compte la dimension architecturale urbaine ou paysagère ?
 - Comment participer à l'expertise de ces projets ? Auprès de quels interlocuteurs l'intervention des ACE serait-elle la plus efficace, à quel moment et selon quelles modalités pour que la valeur ajoutée en soit reconnue ?
 - Comment témoigner de la façon dont est prise en compte la spatialité des territoires et des paysages qui bénéficient de fortes subventions pour l'intérêt commun ? L'urbanisme occupe sa place dans ces problématiques et les architectes conseil devraient intervenir sur ces questions. À l'instar de villes qui se sont fédérées, n'aurions nous pas intérêt à rechercher des réseaux équivalents au nôtre ? Ou bien de participer à l'émergence d'un réseau européen dans notre champ d'action ? Comment peser "plus lourd" et être représentés à l'échelon européen ?
- Notre avenir passe certainement aussi par la prise en compte de ces enjeux.





Restitution de l'atelier#2

Cyrille Poy, journaliste

De quoi parle t-on ?

La politique européenne a eu pour objectif de construire une cohésion spatiale et sociale à partir des territoires en réunissant des financements communément nommés "Fonds structurels européens" ou "fonds FEDER". Cet effort financier sur les territoires est conséquent. Il pèse plusieurs milliards d'euros et est une façon de consolider l'ensemble de l'Europe et de réduire les inégalités. L'approche de cette politique est régionale et les projets considérés le sont à l'aune de cette unité territoriale.

En quoi les architectes-conseils de l'État sont-ils concernés ?

Avec l'intégration européenne, les États ont peu à peu transféré à Bruxelles une partie de leurs prérogatives. Hormis les fonctions régaliennes, qui restent déterminées par les États eux-mêmes, plus de la majorité (60 %) des lois et règlements qui s'appliquent en France sont décidés au niveau européen.

Dans leurs missions, les architectes-conseils de l'État rencontrent des projets qui pourraient bénéficier ou bénéficient déjà de fonds structurels européens. Afin de mieux accompagner les projets des territoires qu'ils conseillent, les architectes-conseils de l'État ont intérêt à connaître la mécanique et les critères de ces financements et les façons de les activer. Cela est aujourd'hui d'autant plus nécessaire que leurs missions commencent à être élargies au niveau des régions qui sont le périmètre de déclenchement de ces fonds structurels. De plus, les services déconcentrés de l'État (actuellement la préfecture de région) chargés de valider la mobilisation de ces fonds ont très souvent une vision sectorielle des projets et sont souvent enclins à appliquer des grilles de lecture abstraites,

dépourvues d'une analyse de terrain, ou en tout cas incomplètes, eu égard aux missions des architectes-conseils de l'État et à leur approche des projets, pour juger de l'intérêt à soutenir financièrement ou non un projet.

Présence en amont et en aval

Les documents encadrant l'utilisation des Fonds FEDER sont publics et consultables. Leur consultation est donc un préalable pour comprendre comment et selon quels critères il peut être possible d'activer ces financements. Il apparaît ainsi que l'objet même des missions des architectes-conseils de l'État, à savoir la défense d'une qualité architecturale et paysagère, n'est pas considéré dans ces critères. Les architectes-conseils de l'État ne sont d'ailleurs pas ou très rarement sollicités en tant que conseils dans les procédures d'éligibilité des projets à ces fonds, étape importante où leur capacité d'expertise physique et matérielle du territoire pourrait être mise à profit. Or, les enjeux sont réels car il existe encore, notamment dans les régions transfrontalières ou les DOM, des projets d'infrastructures à réaliser pour lesquels ces fonds sont particulièrement calibrés et donc activables.

Un cas, cité parmi d'autres, celui d'un petit centre bourg dans les DOM qui réalise actuellement une opération de rénovation urbaine et souhaite garder son identité architecturale. Les élus tiennent à conserver le cachet de leur petit port, mais ont besoin de le rénover. À côté de cela, la région propose un projet pharaonique de jetée avec enrochement qui bouleverserait l'équilibre du site. Le maire ne sait comment faire pour conserver les financements européens obtenus grâce à la région sans se sentir obligé d'accepter un projet qui va à l'encontre des qualités spatiales du lieu. Dans ce cas, comme dans d'autres, le risque existe de voir plaquer des logiques de projet et de financement inadaptées sur des territoires qui ont néanmoins besoin de se restructurer et d'être financés ! Au-delà de cet exemple, qui fait apparaître la nécessité de trouver, d'une manière ou d'une autre, une place pour les

architectes-conseils de l'État dans les procédures d'activation de ces financements, il semble également opportun de s'interroger sur la manière dont, à la base, les critères de financement sont établis.

S'il n'apparaît pas utile de consulter les architectes-conseils de l'État pour chaque utilisation des fonds FEDER, dans la mesure où ils ne sont pas forcément concernés par tous les projets que ces fonds financent, il s'agit en tout cas de trouver une place pour les architectes-conseils de l'État dans le dispositif de consultation des services de l'État en amont. Par ailleurs, il est apparu à certains que les architectes-conseils de l'État auraient aussi un intérêt légitime, qu'il faudrait toutefois définir plus précisément, pour réfléchir au paysage jugé "uniforme" que la politique agricole commune fabrique dans toute l'Europe.

Enfin, ne serait-il pas judicieux aussi de défendre l'idée qu'il est hautement profitable à tous, afin d'éclairer les choix à venir, de réaliser un état des lieux des projets vus par les architectes-conseils de l'État ayant bénéficié de ces financements ?

Les grandes questions

- Les échelles de territoire de projets

La pertinence pour les architectes-conseils de l'État, c'est le territoire et il y a toutes les échelles : européenne, nationale, départementale. Beaucoup d'exemples ont été évoqués. Tous interrogent le périmètre d'impact du projet et pas seulement le territoire où se trouve le projet ou à partir duquel il est pensé à l'origine. Ainsi en est-il de projets transfrontaliers ou encore d'un projet d'infrastructure mené par le Maire d'une grande ville, dont on ne perçoit pas bien les effets sur de plus petites communes qui en sont pourtant directement dépendantes. Or, il n'y a qu'en interrogeant la grande échelle (région) que ce projet prend sa pertinence.

- Des architectes-conseils de l'Europe ?

Pour les uns, le souci et le conseil porté par les architectes-

conseils de l'État sur les projets doivent être présents dans les critères d'obtention des fonds FEDER. D'aucuns préconisent de se mobiliser pour faire des architectes-conseils de l'Europe. D'autres, se définissant comme "plus modestes", rappellent que les politiques sont élus pour définir des politiques que les administrations mettent en œuvre. "Est-ce notre rôle de nous positionner pour dire comment organiser l'administration ? Je crois que non", a-t-il été dit.

- Éviter les effets d'aubaine

Sur un certain nombre de projets, l'argent des fonds FEDER est disponible. Du coup, il arrive que des projets soient lancés parce qu'il y a de l'argent à dépenser. Au final, cela donne des projets qui ne sont pensés que par les subventions qu'ils peuvent attirer, comme le cas de la jetée démesurée évoquée plus haut.

- Quelle relation avec l'exécutif régionale à terme ?

Comment gérer les relations avec la région si les architectes-conseils de l'État sont amenés à travailler avec un exécutif régional qui aura la gestion des fonds FEDER ? Ne risque-t-on pas des "syndromes à la grecque" où l'on a pu voir de grands chantiers lancés pour le seul bénéfice, parfois financier, des politiques locaux ?

Esquisse de réponses

Ce qu'il faudrait faire :

- investir la DATAR ; elle relaye en France cette politique européenne mais elle n'a pas d'architectes ;
- exiger des critères architecturaux, urbains et paysagers pour l'octroi des fonds Feder ;
- se rapprocher des DDA et poser la question du rôle de la PAC dans la structuration des paysages ;
- inciter les collectivités locales à se doter d'experts ; développer une parole publique commune des architectes-conseils de l'État.



Animateurs : Olivier Le Boursicot et Françoise Risterucci, architectes-conseils de l'État.
Restitution : Sylvie Groupeff, journaliste

Métamorphose de la ville physique

Olivier Le Boursicot et Françoise Risterucci, architectes-conseils de l'État

L'essence de la ville est de se transformer. Dans les dernières décennies, la plupart des villes européennes se sont développées autant que dans les vingt siècles qui ont précédé. Pour accueillir une population toujours croissante, la ville se développe sur elle-même par densification et, autour d'elle en conquérant de nouveaux espaces. Elle s'adapte aux rythmes des mutations sociales, culturelles et économiques. Désormais, plus des deux tiers de la population européenne est citadine.

Lorsque la charte de Venise a permis à l'aube des années 1960 de reconnaître un caractère patrimonial aux sites urbains historiques jusque dans l'ordinaire de leur bâti, elle a cependant pris en compte sa nécessaire évolution en autorisant toute possibilité de réaffectation mais en l'assortissant d'un garde-fou : "... ne pas altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes." Force est de constater que la réhabilitation des centres historiques s'est substituée à leur rénovation destructrice. Désormais l'évolution du bâti à caractère patrimonial - y compris le patrimoine du siècle dernier et celui de nos opérations ANRU - ne peut plus se dispenser d'une mise à jour environnementale, notamment énergétique.

L'Europe, après Venise, a mis la ville durable au cœur de ses préoccupations en déclarant à Leipzig en 2007 : "Nos villes ont des qualités culturelles et architecturales uniques. (...) Dans nos villes se manifestent toutefois des problèmes démographiques, des signes de déséquilibre social et d'exclusion ainsi que des problèmes d'ordre écologique. À long terme, les villes ne pourront assumer leur rôle de garants du progrès et de la croissance (...) que si elles réussissent à maintenir l'équilibre social en leur sein même

et entre elles ainsi qu'à préserver leur diversité culturelle et à assurer une qualité architecturale et écologique élevée." (La charte est consultable en ligne, cf. la bibliographie).

Nous sommes à Bruxelles, classée cinquième lors de sa candidature au titre de capitale verte européenne et en première position dans la thématique nature et biodiversité. Partant de ce modèle bruxellois exemplaire, et des expériences issues de nos missions, comment peut-on imaginer transformer la ville existante en ville durable ? La ville est ici un terme générique, car l'enjeu ne sera pas celui de l'échelle, mais de la démarche adoptée/adaptée dans/à la confrontation difficile d'un patrimoine aux nécessités environnementales fixées notamment par les lois Grenelle 1 et II.

Les ministres responsables du développement urbain des États membres ont défini les stratégies d'actions placées sous la responsabilité de chaque État (création et préservation d'espaces publics de qualité, Modernisation des réseaux d'infrastructure et augmentation du rendement énergétique, Politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation...). Inutile de chercher dans la charte de Leipzig une quelconque directive relative à la forme que devront prendre ces stratégies sur le terrain, aussi comment ces politiques sont-elles (peuvent-elles être) relayées sur notre territoire et quels sont les nouveaux procédés flexibles, ouverts et transversaux qui permettraient d'y répondre ?

S'il s'agit d'engager la ville en mutation au quotidien dans ses usages, à qui s'adressent ces politiques d'État et par qui sont-elles mises en place ?

Enfin, la distribution des rôles entre élus, citoyens, professionnels de la planification et de la construction et l'État, pose la question de la politique au sens large et de la participation de chacun aux modes de production de ces nouveaux paysages urbains, axé sur de nouveaux usages.





Restitution de l'atelier#3

Sylvie Groueff, journaliste

Comment imaginer transformer la ville existante en ville durable ? Que dit l'Europe sur la question urbaine ? En 2007 est édictée la charte de Leipzig. Si elle aborde la question urbaine, définit-elle les stratégies d'un projet européen sur la ville durable ? Comment établir un lien avec les missions des architectes-conseils de l'État ? Ceux-ci peuvent-ils agir, et comment, pour contribuer à développer des stratégies sur le terrain conduisant à la ville durable ?

Réactions généralistes

Les premières interventions des participants de l'atelier questionnaient la pertinence et l'opportunité des directives européennes par rapport au travail de terrain des architectes-conseils de l'État, interrogeaient la définition et la qualification de la qualité architecturale comme la pertinence d'un peu d'acupuncture et de qualité architecturale pour métamorphoser la ville physique ? Sous-jacent à ce type d'interrogations s'affirmait en préalable que le développement local part d'observations, de situations vécues.

Un savoir millénaire

Le savoir accumulé depuis 2 500 ans sur l'histoire urbaine peut s'avérer être un outil dans la fabrique de la ville. Mais malheureusement cela n'apparaît pas, ne se lit pas dans les documents d'urbanisme comme les PLU. L'Europe est un vieux continent, le futur ne peut venir que du déjà là, de la prise en compte du local, de ce qu'il nous raconte, de la capacité de chacun à savoir regarder.

Donner envie

Un participant a rappelé que la ville dense pose des questions d'ordre anthropologique. Comment vivre intimement dans la densité ? En liant nécessité d'économiser le foncier et confort de vie des habitants, il présentait comme un enjeu, la nécessité de faire éclater un clivage, entre les sachants (architectes, urbanistes, technocrates européens, etc.) et les autres, ces populations contraintes de vivre plus proche les uns des autres. Comment arriver à faire accepter cette densité ? Comment discuter, construire une envie de vivre ensemble ? Comment faire la ville serait donc, pour certains architectes-conseils de l'État, une vaste question plus sociétale et/ou politique qu'urbaine.

Qui fait le projet urbain, comment se fait-il ?

Beaucoup regrettent l'absence de stratégies des communes dans lesquelles ils interviennent. Les avis à rendre sur des PLU ou des CDT s'établissent souvent à partir de diagnostics des territoires. Or, très souvent, ils sont superficiels, ramenés parfois à des slogans d'ordre politique. Pourtant l'importance de ces documents est réelle. Comment faire par exemple qu'un paysage devienne fédérateur ? Quand un territoire réunit plusieurs communes, comment faire abstraction de ce qui devrait faire lien entre elles (les transports, l'emplacement d'équipements communs). Sur quoi fonder un jugement lorsqu'un diagnostic sur les enjeux du commerce, ignore le e-commerce, le retour des boutiques dans les centres, etc. ? Ce manque de vision prospective peut rendre pratiquement caduque l'intervention de l'architecte-conseil de l'État sommé de se prononcer sur des questions en décalage avec la réalité ou niant l'évolution de certaines pratiques.

La ville, une culture à partager

Sur cette faiblesse constatée de certains documents et le manque d'exigence de ceux qui les produisent, il a été souligné le besoin d'une culture partagée. Sur quoi peut-on se mettre d'accord pour viser un objectif de ville durable ? Comment intervenir sur des territoires dont le fonctionnement, les usages sont obsolètes pour les réadapter aux enjeux contemporains ? Comment redynamiser des territoires qui végètent ? Cela induit souvent l'élaboration de pactes, de chartes qui sont de bons outils, mais comme tous, ils ont leurs limites. D'autres seraient à inventer, induisant de nouvelles questions comme l'articulation avec les territoires alentours non concernés par les chartes.

Le poids des mots

Avec les mots, "ville physique", il semble possible d'apporter quelque chose au charabia du développement durable comme spécialistes de la ville physique. La ville physique, ce sont des faits, des réalités palpables ; on peut apprécier, mesurer ce que l'on fait. Palpable, tangible, y compris des absurdités. Est-il concevable de construire une ligne de bus en site propre pour voir passer un bus toutes les heures, longeant une file embouteillée ?

Ces interventions sur la ville physique ont été analysées par le CSTB. Si dans les éco-quartiers, là où on a envie de vivre ensemble, les immeubles ont des coursives, des espaces de rencontre situés entre le bâti ou un côté nature préservé, ailleurs, dans les quartiers par exemple, on supprime les coursives, on minéralise, bref on fait le contraire.

Métamorphoser la ville physique certes, mais quelle ville voulons-nous ? Comment agir face aux questions non posées, comment acculturer ses interlocuteurs, faire modifier les points de vue ? La densité, le rapport au transport, la mutation des groupes sociaux, le métissage, les modes de vie, la richesse, etc. Faut-il franchir la ligne rouge, se mettre border line ? Interrogé sur un PLU conçu sans projet, sans objectif clair, un architecte-conseil de l'État a réussi à le

mettre temporairement de côté et à organiser une promenade architecturale avec les élus. On marche en regardant le paysage, les talwegs. On regarde ce qui existe, on réfléchit en parlant, en posant des questions, l'harmonie c'est quoi ? Vient ensuite le temps du dessin, le choix d'un rendu graphique, la mise en exergue de ce qu'on a vu et regardé ensemble. Forcément, au bout du compte le PLU s'effondre. Etre exigeant différemment, changer de discours technocratique, être moins réglementaire et convaincre qu'il y a d'autres façons de fabriquer la ville.

Dans la métamorphose de la ville, l'espace public est fondamental. L'architecte peut coproduire avec des habitants des espaces publics et là, la question culturelle est fondamentale. Organiser des conférences de spécialistes pour le tout public, visiter des expos avec les habitants, introduire de la culture sous forme d'œuvre d'art dans ces espaces sont autant de possibilités. Mais dans l'exemple cité d'une grande ville, la DRAC veut être moteur. La Région aussi. Du coup rien ne se fait. Comment arriver à ses fins ? Dans le marché d'un square, le coût de la pierre a été surévalué pour payer un sculpteur. C'est illégal. Les habitants sont allés voir le sculpteur travailler. Mais, impossible d'installer la sculpture car la ville ne veut pas l'entretenir ; la communauté urbaine veut bien, mais l'œuvre n'est pas sur son territoire ! Situation kafkaïenne du quotidien des architectes-conseils de l'État.

La métamorphose de la ville physique remue beaucoup de thématiques, mais tout peut se réunir dans la question : Quelle ville voulons-nous ? Que sommes-nous prêts à y supporter ? Quelqu'un a évoqué ces faits divers, les décès d'habitants parce qu'ils vivaient dans des immeubles non entretenus.

En conclusion

Les débats et les témoignages de cet atelier démontraient de l'inventivité déployée par les architectes-conseils de l'État, soit dans la mise en place de procédés, soit en frôlant le cadre de la légalité pour faire bouger les carcans institutionnels comme ceux des mentalités.

RÉORGANISATION DU CONSEIL TERRITORIAL

Quel rôle pour les architectes-conseils de l'État ? Cyrille Poy, journaliste

La réorganisation du conseil territorial ouvre de nouvelles perspectives pour les missions des architectes-conseils de l'État. Elle devrait se préciser à l'occasion du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique attendu pour le premier semestre 2013. Elle intervient en tout cas dans un contexte de "réduction progressive et généralisée du champ de l'ingénierie publique de l'État", estime un rapport d'information sur les collectivités territoriales et l'ingénierie en matière d'urbanisme, publié le 17 juillet 2012 et rédigé au nom de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation. Une réduction qui a plusieurs causes : RGPP (le nombre de fonctionnaires dédiés va passer de 3 600 en 2012 à 3 000 en 2013, soit une baisse de 20 %.), droit européen de la concurrence, critiques de la Cour des comptes sur la légitimité de l'ingénierie publique, etc. Pourtant, précise le rapport, "d'une manière générale, les collectivités ressentent des besoins croissants en la matière", surtout les petites communes, où "l'ingénierie territoriale aurait dû être développée au sein des intercommunalités, dès la mise en place de la décentralisation, ce qui n'a pas été fait". Les maires vont être confrontés à court terme à de vraies difficultés, comme l'exercice du droit des sols (gestion des documents d'urbanisme, instruction des autorisations d'urbanisme tels que les permis de construire, les déclarations de travaux, etc.) qui leur incombe désormais, alors que l'État l'assurait encore jusqu'à présent dans de nombreuses collectivités, notamment les plus petites. "Une situation encore plus grave pour les communes du secteur rural qui ne bénéficient plus de l'intervention des services techniques de l'État dans le domaine concurrentiel et qui ne disposent quasiment pas d'ingénierie, les bureaux d'études étant

Cyrille Poy est un journaliste indépendant spécialisé dans la politique de la ville, l'urbanisme, le développement durable et l'architecture. Organisateur et animateur de colloques, de débats et de séminaires d'échange de savoirs, il est sollicité depuis plusieurs années par de grands acteurs publics et parapublics. Parallèlement, Cyrille Poy a été de juillet 2009 à avril 2011,



le rédacteur en chef de L'Architecture d'Aujourd'hui, revue bilingue de référence internationale dans le domaine de l'architecture et des idées.

En 2010, il a accompagné l'architecte français Dominique Perrault dans sa réflexion de commissaire du Pavillon français de la XI^e biennale d'architecture de Venise. Cyrille Poy s'est vu décerner le 24 juin 2010 par l'Académie d'Architecture la "Grande Médaille d'argent" dans la catégorie "publications".

www.french-pavilionvenice.com/acteurs.php

installés en secteur urbain", précise le rapport. Or le niveau d'ingénierie détermine souvent le niveau de dynamisme d'une collectivité. D'où l'importance de bien repenser le conseil territorial.

Au niveau des départements, la transformation des CAUE (conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) en GIP (groupements d'intérêt public), que proposait une des versions du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, a été supprimée fin février 2013. La circulaire du 2 mai 2012 qui élargit le cadre des missions des architectes-conseils de l'État prévoit "la mise en place d'un réseau régional des Conseils, architectes et paysagistes, assurant des missions aux niveaux régional et départemental", afin de "promouvoir et faire évoluer leurs missions au regard des politiques du ministère et notamment des lois dites Grenelle I & II".

Cette réorganisation globale, celle issue de la circulaire et celle induite par le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, va bien entendu impacter les modes d'intervention des architectes-conseils de l'État. Leur expertise est attendue "en priorité sur les territoires à forts enjeux présentant une importante pression foncière,

“Ils [les architectes-conseils de l’État] ont souhaité s’investir auprès de la DATAR, qui relaye en France la politique européenne mais n’a pas d’architecte en son sein. Plus largement, c’est la parole publique commune des architectes-conseils de l’État qu’ils ont souhaité valoriser.” Cyrille Pay

des déficits chroniques de logements, des risques importants, ou des enjeux particuliers de protection du patrimoine naturel comme culturel” mais aussi concernant “la qualité des nouveaux quartiers et opérations de requalification urbaine”. Les architectes-conseils de l’État devront plus précisément veiller au développement des énergies renouvelables, à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue, à la maîtrise de la localisation des extensions urbaines pour l’habitat, les activités et les commerces, et à la promotion de la qualité des entrées de villes.

Concrètement, les architectes-conseils de l’État sont attendus sur les stratégies et planifications territoriales – SCOT en particulier ruraux, PLU en particulier intercommunaux - sur leurs projets d’aménagement, mais aussi ponctuellement à l’échelle régionale lors de l’élaboration de stratégies régionales sur les démarches expérimentales “Eco-cités”, “Eco-quartiers”, “Ville durable”, ou pour la mise en oeuvre des nouveaux documents de référence de niveau régional : Directive Territoriale d’Aménagement et de Développement Durables (DTADD), Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie (SRCAE), etc.

Lors du séminaire annuel, les architectes-conseils de l’État se sont interrogés sur les échelles de territoire de projets. Il semble d’ailleurs que la réorganisation en cours prenne mieux en considération leurs interrogations sur ce point puisque les différentes échelles de projet (communale, intercommunale, départementale, régionale) devraient être prises en compte. Ils ont aussi demandé à être entendus sur des projets pouvant bénéficier de fonds européens en exigeant des critères architecturaux, urbains et paysagers pour l’octroi des fonds FEDER. C’est un point qui paraît important à défendre pour légitimer, développer et intensifier les missions des architectes-conseils de l’État au sein des régions.

Mais au-delà de la réorganisation territoriale, il leur est apparu également important de repenser la visibilité des architectes-conseils de l’État et leur poids au niveau national. Sur ce sujet, ils ont souhaité s’investir auprès de la

DATAR, qui relaye en France la politique européenne mais n’a pas d’architecte en son sein. Plus largement, c’est la parole publique commune des architectes-conseils de l’État qu’ils ont souhaité valoriser jusqu’à demander la création au niveau européen d’architectes-conseils notamment pour éclairer les critères de versement des fonds FEDER.

La réflexion des architectes-conseils de l’État sur tous ces sujets est de toute façon amenée à se développer et à se préciser à la faveur du visage que prendra la réorganisation du conseil territorial. Cette réflexion se doit de trouver une expression pour peser dans les choix qui seront faits et pour les accompagner dans le cadre du respect des missions des architectes-conseils de l’État. C’est peut être d’abord cela qui aujourd’hui faut défaut et qui doit être pris en considération.

Mémoire et projets urbains

Bernard Paris, architecte-conseil de l'État

Quand on parle de mémoire en se référant à l'espace urbain, de quelle mémoire parle-t-on ? Elle est forcément multiple et il est plus juste de parler "des" mémoires. Mémoire des lieux, mémoire des projets précédents, mémoires collectives et individuelles des habitants, des institutions... Aucune n'est statique ; toutes s'inscrivent dans la dynamique de la temporalité de la ville.

Mais ces mémoires ne surgissent pas d'elles-mêmes. Il faut savoir les déceler, les recueillir et les lire pour constituer une source d'informations et de connaissances. C'est une forme d'accumulation d'un savoir qui contribue à percevoir les différentes formes du "déjà là", éléments matériels et immatériels de l'histoire des lieux. En ce sens, un projet urbain ne peut se penser, encore moins se construire à partir d'une seule stratégie de composition ou d'objectifs de démolition. Il doit se nourrir de la géographie, de l'histoire et de la dimension humaine des quartiers lorsqu'ils sont habités.

La géographie physique

Elle est *a priori* une donnée stable, mais seulement en surface, car l'action humaine la transforme sans cesse. L'héritage qui en résulte nécessite parfois des corrections, qui peuvent être difficiles, notamment en cas de pollutions. Sur certains sites, on peut parler de "géographies industrielles". La présence de remblais, qui peuvent atteindre plusieurs dizaines de mètres, doivent être confinés avec des techniques très élaborées et posent des contraintes fortes pour la régénération urbaine.

Sur les sites de grands ensembles, la géographie léguée par les siècles d'exploitation agricole a souvent été bousculée, avec généralement, l'effacement de la topographie pour



"Les mémoires sont précieuses. [...] nous devons savoir faire circuler dans le temps l'histoire qui nous anime."

Bernard Paris

installer les chemins de grues. Dans le quartier de la Duchère à Lyon, la réinstallation du principe naturel d'écoulement des eaux, complété d'un parc de 10 hectares, a permis de retrouver sur tout le site, une gestion hydraulique saine, perdue depuis 40 ans. À ces transformations physiques, s'ajoute l'imperméabilisation des sols qui fait évidemment partie des corrections à apporter dans un projet de renouvellement urbain.

Pour terminer sur une note positive, l'ensemble des traces (chemins historiques, passages naturels...) constituent des repères importants qu'il est nécessaire de remettre en évidence. Même si leurs tracés dérogent à la géométrie de composition générale du projet, ils en sont des éléments mémoriels. S'inscrire dans "l'esprit des lieux" constitue une donnée essentielle de tout projet urbain.

L'histoire

Celle des phases successives de construction sur les sites. Ce sont les bâtiments ou vestiges datant notamment du XIX^e ou première moitié du XX^e siècle. Vestiges d'anciennes villas bourgeoises, rempart d'un ancien fort (la Duchère), d'anciens bâtiments militaires (cartoucherie Toulouse) ou d'anciennes halles industrielles (GIAT Saint-Chamond), de très beaux bâtiments en brique des années 1930 ou 1950 (département du Nord) et, aussi, les bâtiments des grands ensembles des années 1960-1980 qui parfois constituent en eux-mêmes des éléments patrimoniaux et de mémoire. Dans tous les cas, l'attention à ce qui est construit sur les sites d'intervention doit être portée par une démarche analytique objective et technique. Les diagnostics bâclés réalisés par les maîtres d'ouvrage avec la bienveillance, voire le soutien des élus, ont trop souvent conduits à des démolitions scandaleuses.



C'est ce que j'ai dénoncé de façon explicite dans mon rapport annuel de 2006 au moment de la démolition de l'opération du Courghain à Grande Synthe conçue par Jean Renaudie architecte dans le département du Nord (où je suis architecte-conseil de l'État) : "cet évènement contre-nature justifie le déplacement des autorités politiques du département, alors que personne ou presque n'a été attentif à nos appels au secours pour dire à quel point cet ensemble méritait d'être réinstallé, dans un objectif urbain plus sobre, plus économique, plus respectueux de l'histoire du lieu. Cette erreur constitue une faute, en contradiction fondamentale avec l'idée même de régénération de la ville sur elle-même, et nous aurons, je le pense, à nous justifier d'une manière ou d'une autre, dans les années à venir. La tabula rasa rassure peut-être certains, mais elle assèche l'histoire du lieu, elle coupe les racines de vie, et comme la guerre, superpose une strate à une autre dans l'objectif illusoire de remplacer le mal par le bien. En ces temps de crise drastique, le gaspillage ne peut prêter à rire, quand on sait les difficultés dans lesquelles est et sera demain la partie la plus fragile de notre société.

Sur les bâtiments des grands ensembles, nous disposons en général de peu d'informations sur les projets d'origine. Bien souvent les maîtres d'ouvrage n'ont plus les plans, ni les permis de construire, et ignorent le nom de l'architecte concepteur. Ce fut le cas à Echirolles Villeneuve, où la réhabilitation de 900 logements a dû commencer par la reconstitution des dossiers graphiques plans, coupes, façades ! Plus généralement, on a peu de documents permettant de reconstituer les démarches, le choix des sites par les autorités politiques, le choix des architectes et surtout, on manque d'informations sur l'évolution des projets d'origine (densification, modification des plans de masse, projets réalisés partiellement, jamais achevés...). Autant d'éléments précieux qui auraient pu aider à mieux comprendre les fondements des projets d'origine. Il est en conséquence indispensable que le travail produit aujourd'hui puisse être conservé dans des conditions qui restent à définir, à toutes les échelles de conception et de

réalisation. La finalité étant de réunir pour les futures générations des éléments de mémoire de cette transformation importante que représentent les projets de renouvellement urbain. Ainsi, dans trente ou quarante ans, quand interviendront de nouvelles transformations, les décideurs et maîtres d'œuvre pourront s'appuyer sur ces éléments de connaissance. Cela est également valable pour nos missions de conseils qui doivent inscrire l'évolution de la ville dans une démarche temporelle, dotée de repères, d'arrêts sur images, d'un espace urbain sans cesse en mouvement. Cela est d'autant plus important que la mémoire urbaine des habitants est très courte. Il est saisissant de constater que quelques années après la démolition d'un quartier, tous les repères du passé se sont effacés et qu'un habitant de l'ancien quartier est bien souvent dans l'incapacité de se souvenir de l'organisation et de l'implantation des bâtiments et des espaces publics. On a parfois l'impression d'avoir une meilleure connaissance des périodes plus anciennes (époques romaines et médiévales) que des périodes récentes (XIX^e et XX^e siècle).

La dimension humaine

Elle est certainement la plus difficile à appréhender, mais c'est à coup sûr la plus riche. Travailler sur des quartiers habités n'est certes pas une tâche aisée, mais s'appuyer sur le vécu et la mémoire des habitants d'un quartier pour le faire évoluer représente un atout formidable ! J'ai par ailleurs l'habitude de dire que c'est dans les quartiers dits "difficiles" que j'ai fait mes plus belles rencontres humaines. Les habitants sont porteurs d'une mémoire, mais aussi d'une culture, le tout étant d'autant plus riche que l'origine de ces populations est variée. L'association mémoire et culture est précieuse. Elle permet d'enrichir le débat, de l'élever, pour passer des trottoirs en mauvais état aux enjeux d'organisation spatiale et d'expression citoyenne et artistique des espaces publics. L'art n'est pas un complément d'âme, c'est un élément constitutif de l'être humain. De tous temps, l'homme a exprimé sa



sensibilité artistique, à travers des peintures rupestres, des sculptures, ou encore des objets du quotidien pour en faire des œuvres. C'est ainsi qu'un artiste du quartier de la Duchère travaille sur le bouton, celui de nos chemises ou de nos corsages, petit ustensile présent dans toutes les sociétés depuis la nuit des temps. L'art fédère autour de lui des habitants qui vont exister, se raconter, transmettre, mais aussi s'ouvrir à l'autre, s'exprimer en tant que citoyen du monde. Il est un vecteur, un moteur de la nature humaine. La mémoire fait partie de façon constante du travail de l'artiste. C'est elle qui fait avancer et progresser l'homme, qui le construit. En ce sens, l'art sous toutes ses formes doit être un élément constitutif des projets de renouvellement urbain.

Les mémoires sont précieuses. À travers nos travaux ou nos conseils, nous sommes dépositaires d'une somme d'informations qu'il faut savoir accumuler, répertoire pour construire et conseiller, mais aussi et surtout pour transmettre aux générations futures. Notre tâche ne s'arrête pas à la fin du projet ; nous devons savoir faire circuler dans le temps l'histoire qui nous anime. Cette histoire ne nous appartient pas, elle doit devenir demain celle des élus et des concepteurs qui nous suivront et auront à leur tour la responsabilité des mutations urbaines à venir à toutes échelles et en tous lieux.



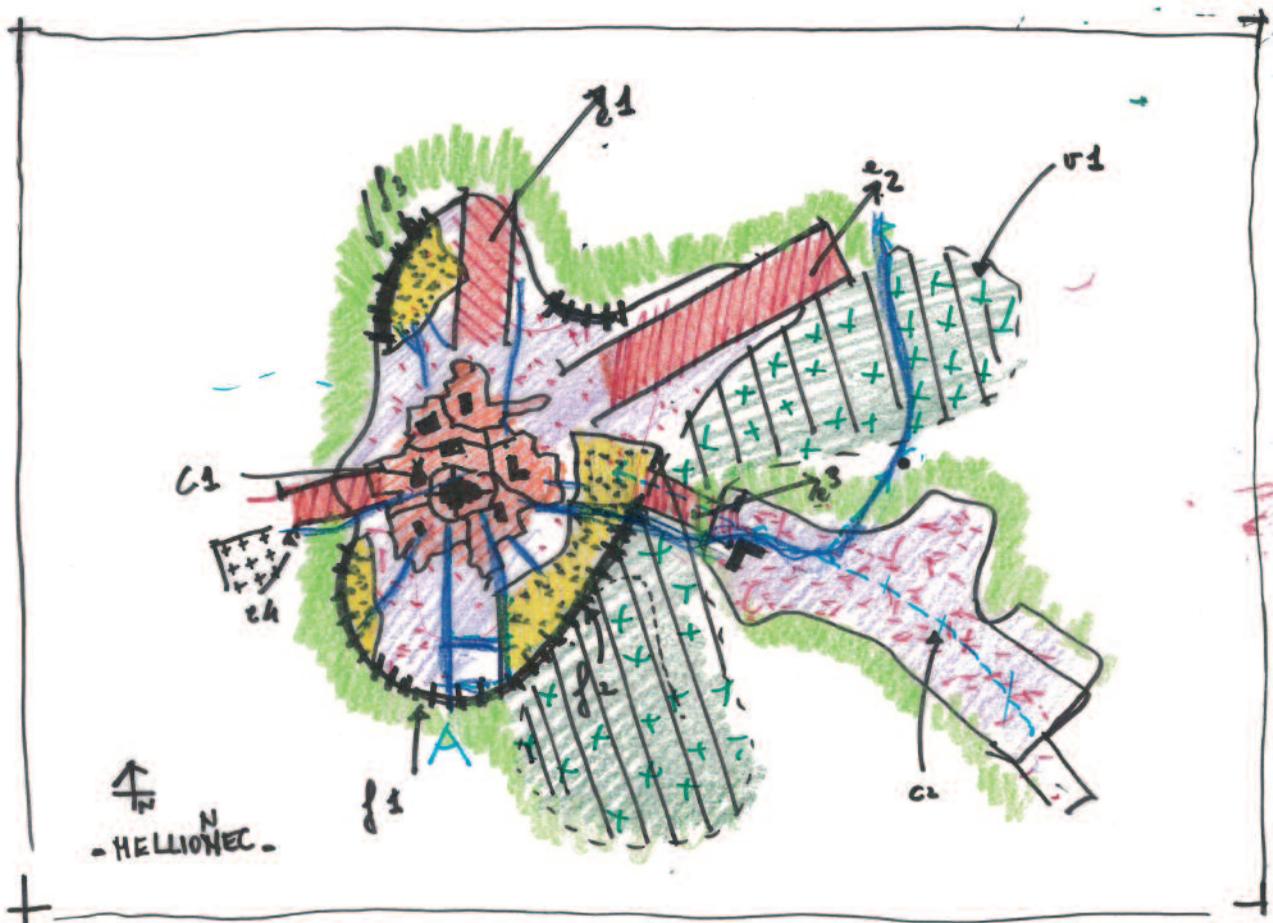


Schéma des orientations du PLU à Mellionec.



Du global au local

François Martin, chef de la mission prospective et développement durable, DDTM du Finistère

Catherine Bergeal de la direction générale de l'aménagement, de la nature et du logement dit "on ne sait plus vous passer commande", c'est vrai. Je le vis tous les jours... ou plutôt deux jours par mois. Mais elle ajoute, "nous avons besoin de vos compétences". Je le sais aussi et je le vis vingt jours par mois ! La question du passage du global au local, c'est-à-dire transposer la vision des Directions d'Administration Centrale à celle d'une Direction Départementale est tangible pour les architectes-conseils de l'État. Même si d'un département à l'autre les situations sont hétérogènes, les architectes-conseils de l'État ont besoin de travailler en réseau, créer des synergies, mailler le territoire régional. Ces enjeux, au fond, s'appuient sur notre capacité de dialoguer et de coopérer davantage que sur des organigrammes ou des circulaires. Ce que je souhaite partager à travers ce texte, c'est un point de vue personnel et partagé avec mes collègues des trois autres DDT bretonnes qui eux aussi vivent ça deux jours /mois et bien évidemment avec les quatre architectes-conseils de l'État, actuellement en poste en Bretagne. Mon approche est donc déjà une vision "régionalisée".

Tout d'abord, je précise que je suis fonctionnaire dans une DDT, mais également architecte, architecte de formation et ancien architecte praticien. Après avoir exercé en libéral pendant une dizaine d'années, j'ai fait le choix de quitter l'exercice libéral conscient que nos métiers de projets manquent cruellement en amont de l'acte de construire. Comme la plupart de mes confrères, j'ignorais tout du métier d'AUE (architecte et urbaniste de l'État). Il y a donc dix-sept ans que j'exerce dans les services du Ministère de l'Équipement puis de l'Écologie, en direction départementale, dans des services qui ont changé

François Martin entre au Ministère de l'Équipement en 1995.



Depuis 2000, il intègre divers postes à la DDE-DDEA-DDTM du Finistère, chef des services prospective, urbanisme, aménagement, développement durable, et pilote de la mission architectes-conseils de l'État (Jean-Paul PORCHON, Jean-Pierre DUVAL puis Gilles MARGOT-DUCLOT). Depuis 2010, il est

membre actif de la Maison de l'Architecture de Bretagne.

d'appellation tous les deux ou trois ans mais qui globalement, restent des services voués à l'urbanisme, l'aménagement et le développement durable. Dix-sept ans que je pilote des architectes-conseils et paysagistes-conseils de l'État. Cela m'est devenu familier, et je dois reconnaître que c'est un grand moment quand ils sont présents dans nos services.

L'intervention que je vais faire repose d'abord sur une chose sur laquelle je ne vais pas revenir, il s'agit de la petite note de problématique que j'avais rédigée à l'occasion de votre assemblée générale de septembre 2012, expliquant que malgré l'augmentation des raisons de vous "utiliser", cela s'effectue de plus en plus mal. On pourrait tout à fait régler le problème en disant "ça ne marche pas, passons à autre chose", je préfère dire "ça ne marche plus comme avant, il faut trouver une nouvelle solution car le contexte et les enjeux sont différents".

Pour faire rapide et constructif, je retiendrai deux enjeux :

- un enjeu d'ordre culturel, c'est votre quotidien d'architecte-conseil de l'État mis à disposition du préfet de département. Même si en réalité derrière le préfet, c'est auprès de nous que vous êtes conseil, c'est auprès des agents de nos services que vous exercez concrètement votre activité de conseil,
- un enjeu de mise en réseau à l'échelle régionale.

L'enjeu culturel

Au niveau départemental, il faut trouver une solution pour résorber le fossé qui s'est creusé entre le métier d'architecte-conseil de l'État et celui de DDT. Nous ne sommes plus dans les années 1950 où Eugène Claudius Petit avait

besoin d'architectes-conseils de l'État pour reconstruire la France. Après la construction de grandes infrastructures, est arrivée la décentralisation avec la nécessité d'organiser un développement équilibré des territoires. Nous sommes maintenant dans une troisième phase très importante. Les années 2000 avec la loi SRU marquent bien un changement de tempo, et met en évidence le besoin de cohérence sur les territoires. Le "C" de SCoT est devenu fondamental, et c'est bien le mot "territoire" qui revient au cœur de nos préoccupations dans une DDT, beaucoup plus que le mot "bâtiment".

Mais beaucoup associent implicitement l'architecte au bâtiment. Je vais donc essayer de montrer que ce n'est pas forcément cette seule image là qu'il faut conserver.

Depuis les années 2000, les choses vont très-très vite. Il y a eu l'effet catalyseur de la montée en puissance de la notion de développement durable, des lois Grenelle qui ont instrumentalisés ces questions et injecté le développement durable dans nos pratiques quotidiennes. Sans oublier la Réforme Générale des Politiques Publiques qui a quand même culbuté nos organisations au point où nous-mêmes avons besoin de redéfinir notre rôle à nous sur le territoire, celui de partenaire des collectivités locales et non plus de prestataires comme cela fut le cas pendant longtemps.

Si nos prestations d'ingénierie concurrentielle ont beaucoup occupé nos services, cela a pris fin le 31 décembre 2011. Nous sommes amenés à nous repositionner sur ce qui constitue le cœur de notre métier : il n'est donc pas étonnant, par conséquent, que vous ayez des difficultés à trouver vos marques. Mais il s'agit d'apprendre à les redéfinir ensemble, vous architectes-conseils de l'État et nous dans les DDT. Les discussions avec mes collègues dans les services, montrent combien les images sont floues entre les perceptions des uns et des autres. On fige, généralement l'architecte comme l'homme du bâtiment. C'est un fait plus qu'avéré, sauf que les architectes œuvrant en DDT n'interviennent plus ou que très peu sur le bâtiment ! Cela signifie-t-il que les architectes-conseils de l'État y sont devenus inutiles ?

Or ce qu'on oublie est que l'architecte est d'abord

l'homme du projet spatial, du projet de bâtiment, certes, mais pas seulement du projet de bâtiment, mais du projet tout court ! Et pourtant nous n'arrêtons pas de recevoir des instructions nous sommant de passer d'un urbanisme administratif ou juridique à un "urbanisme de projet". Le lien, est là ! Le mot clé est le mot "projet" !

Les architectes que vous êtes ont longtemps travaillé auprès des services constructeurs et des services instruisant les permis de construire... J'ai entendu quelques-uns d'entre vous regretter "d'être utilisé à instruire des permis de construire"... À mon avis, ce n'est pas votre rôle, ce n'est pas là que vous allez apporter une vraie plus-value. Nous sommes tous d'accord, en tout cas en Bretagne, à penser que vous faire intervenir sur le champ de l'urbanisme apporterait au contraire une véritable plus value. C'est là que se situe et se fait le projet. Voici les deux mots-clés : "projet" et "urbanisme" !

Or, autant côté DDT nous nous sommes rendu compte que nous devons parvenir à bien cerner qui étaient les architectes-conseils de l'État et ce qu'ils pouvaient nous apporter, autant côté architectes-conseils de l'État, il est nécessaire de vous familiariser avec notre langage, celui administratif et juridique utilisé dans les SCoT, et les PLU, celui aussi du projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation et des zones AU..., bref à toute cette mécanique assez austère au premier abord mais qui porte, néanmoins tout le contenu du projet qui se fera sur le territoire. Pour résumer, il semble que pour combler ce fossé qui s'est approfondi de façon un peu indolore mais qui à force se révèle douloureux, il faut se donner les moyens de recréer ce dialogue par un rapprochement de nos cultures. C'est extrêmement important et la responsabilité en incombe à chacun. C'est là l'enjeu que je retiendrai au niveau départemental pour que la fusion puisse opérer, pour réapprendre à vous passer de bonnes commandes, et que vous puissiez nous apporter cette plus value dont nous avons tant besoin, même si elle n'est là que deux jours par mois et que nécessairement, il faudra la faire percoler les dix-huit autres jours sans vous.

“Nous n’avons pas, du moins dans nos régions rurales, une véritable ingénierie territoriale à la hauteur des enjeux du développement durable.” François Martin



L'enjeu de mise en réseau au niveau régional

Au fil des échanges, l'enjeu régional s'impose manifestement dans la définition du rôle et des responsabilités des architectes-conseils de l'État. Pour l'illustrer, je reviens en Bretagne, région en forte mutation. Traditionnellement région d'émigration, elle devient région d'immigration. Les élus s'aperçoivent qu'ils ne sont plus obligés de faire “profil bas” pour attirer des habitants ou des acteurs économiques. La pression démographique étant devenue très forte, ils peuvent, doivent et ont tout intérêt à augmenter le niveau d'exigence des Scot et des PLU pour préserver les équilibres indispensables à leurs territoires. Les conditions sont ainsi réunies pour passer d'un “urbanisme d'opportunité” à un “urbanisme de projet” seul capable de préserver les qualités et les atouts qui rendent notre région si attractive. Ce n'est pas “que” la météo bretonne, chacun s'en doutera qui attire autant de monde... Il y a autre chose, et cet “autre-chose”, c'est le capital sur lequel il nous faut investir de l'intelligence collective.

Il faut donc développer une ingénierie au sens large du terme, ce qui dépasse le cadre d'intervention des architectes-conseils de l'État. Il s'agit de l'ingénierie territoriale qui globalement fait cruellement défaut. C'est ce que je retiens de mes dix-sept années d'architecte-Urbaniste de l'État. Nous n'avons pas, du moins dans nos régions rurales, une véritable ingénierie territoriale à la hauteur des enjeux du développement durable (je mets de côté les grosses agglomérations qui, elles, sont parfaitement autonomes).

Le “fait régional” n'émanera pas d'une circulaire ou d'une quelconque directive venue d'en haut. En Bretagne, c'est une réalité territoriale évidente. En comparant nos quatre départements, nous avons pris conscience de la similitude de nos problèmes et interrogations. Mêmes problèmes, face à une croissance démographique qui se traduit par une forte pression urbaine, par un étalement urbain désordonné qui entraîne des pressions sur les sites les plus sensibles, les plus fragiles, notamment les littoraux. La Bretagne compte la moitié du littoral français. Nous sommes donc, évidemment solidaires sur cette problématique. Pour

autant, cela faisait quinze ans que nous œuvrions dans nos départements sans même savoir le nom de l'architecte-conseil de l'État des DDT voisins !

Mais ce dont nous sommes conscients, c'est la fragilité de chacun isolé dans son petit coin. L'architecte-conseil de l'État autant que l'AUE... Dans la DDT voisine, en général, l'AUE n'existe pas. En Bretagne, quatre AUE pour quatre départements sont nommés, ce qui fait un ratio de 100%, mais la moyenne nationale est de l'ordre de 30%. Parce que nous sommes conscients de cette fragilité, les DDT ressentent la nécessité de travailler en réseau, avec vous, architectes-conseils de l'État comme avec l'ensemble des acteurs (agences d'Urbanisme, CAUE, ...). Dans ce grand magma de l'ingénierie territoriale, il y a des CAUE ou pas, il y a des Agences d'Urbanisme ou pas ; le CAUE fait son boulot ou autre chose, ou ne le fait que sur la moitié du département, sans que quiconque sache pourquoi... Les Agences d'Urbanisme qui ont vocation à développer des stratégies de territoires, n'existent que sur certains territoires, comme si les autres n'avaient pas également besoin de mettre en place des stratégies de développement...

Réunir nos moyens respectifs est obligatoire ; isolés, ils sont, et resteront, insignifiants face à l'étendue du problème. Se constituer en réseau nous rend capable d'apporter une force, une intelligence et une compétence aux collectivités publiques. Autrement dit, une ingénierie territoriale publique serait, selon moi, à la hauteur des enjeux et répondrait aux exigences de la circulaire de l'État du 2 mai 2012 qui nous incite à travailler à l'échelle régionale. Cette exigence n'est pas de pure forme mais reflète une nécessité et une urgence dans nos territoires.

Les quatre DDT, la DREAL, les SDAP bretons ont commencé à mettre en place une démarche qui va dans ce sens de cette mise en place d'un réseau régional. Dans ce réseau, les architectes-conseils de l'État doivent occuper une place et jouer un rôle important grâce à leur compétence, leur énergie, leur savoir-faire et leur vision externe, et tout cela deux jours chaque mois !





Les objectifs de la nouvelle extension du village de Coudray : créer une structure continue qui permette à la fois de gérer les eaux pluviales en aérien et d'inscrire une trame paysagère qualifiant cette extension ; créer des liaisons (automobiles et piétonnes-cyclistes) entre le cœur du village ancien et les nouveaux logements ; créer une façade végétale côté route nationale signifiant la limite du village et le protégeant des nuisances.

De l'art du regard.

Serge Renaudie, architecte-conseil de l'État

Au début du XV^e siècle, Brunelleschi (1377-1446) transforme le regard en "point de vue" grâce à l'invention de la perspective projetant vers l'avenir un monde organisé. L'ère de la diffraction démultiplie les points de vue... jusqu'à cet encombrement contemporain où s'exhale une ville morcelée dans laquelle images et spectacles tiennent lieu de réalité dans un grand show sociétal⁽¹⁾. L'œil est suralimenté, que peut-il encore voir ?

À coup de lois et de décrets, l'État s'attribue la vocation d'arranger, à défaut d'organiser, ce capharnaüm où l'œil saturé ne sait plus regarder. Notre rôle d'architectes-conseils de l'État ne peut consister à rajouter un point de vue de plus à ce marasme oculaire. Notre vocation ne constituerait-elle pas à aider l'émergence d'une énergie critique qui permette, notamment aux services des DDT (directions départementales des territoires), mais également à ceux des collectivités territoriales, de rétablir une démarche objective favorisant l'expérience concrète et la réflexion logique face au ressassement des slogans ?

Je ne me serais pas interrogé sur la question si on ne m'avait pas mis le doigt dessus :

- Nous aimerions que vous nous exposiez votre manière de voir, me dit-on un jour.
- Mais c'est la même que la vôtre, j'ouvre les yeux et...
- Et non, nous voyons bien que vous voyez autre chose que ce que nous voyons.

Et de m'expliquer que le regard des agents chargés de rencontrer les élus des petites communes n'était pas aussi informé que le mien. Etrange, car de mon côté, je les croyais on ne peut plus abreuvés par toutes les législations, les décrets, les réglementations, les normalisations, etc.

Comment donc se nettoyer les yeux des monceaux d'informations et de connaissances multiples que nous transportons avant même de les avoir ouverts ? Comment



Transmettre et partager une manière de voir, une ambition d'un architecte-conseil de l'État

arriver avec un regard tout neuf sur un site, prêt à découvrir de quoi il est constitué dans toutes ses dimensions et dans toute sa complexité ?

Il est vrai qu'en matière d'urbanisme, l'inflation des normes et la complication des réglementations favorisent davantage les démarches contentieuses que les projets. Le plan local d'urbanisme ne peut prétendre être un outil de conception, mais peut aisément devenir un frein si l'on se contente d'en appliquer naïvement les articles, en se bordant de toutes parts de crainte d'éventuels recours.

Pourtant celui qui prétend approcher un site promu à l'urbanisation doit oser une sorte d'amnésie temporaire en guise de collyre : se laver les yeux et larguer les monceaux de textes gérant l'urbanisme et son contentieux, oublier les angoisses des assureurs et des législateurs pour réussir à simplement les rouvrir sur ce que dit le site. C'est de cette démarche qu'il pourra tirer quelques connaissances concrètes qui lui permettront d'asseoir un projet dans un contexte réel.

Par exemple, ces arbres qui s'avancent, entourés de buissons touffus comme une queue de renard, ne nous révèlent-ils pas que là, passe un ru lové dans un talweg, dont l'eau assure une irrigation naturelle parfaite ? Plutôt que de couper ces arbres et niveler le terrain, ne serait-il pas plus simple et plus pertinent d'organiser l'urbanisation autour du respect de ce talweg et de ses pentes ?

Le plan d'implantation des parcelles à bâtir s'en déduirait de manière à ce que les eaux pluviales des toitures mais également des voiries rejoignent, en fossés pudiquement nommés "noues", ce ru déjà existant et pourvu d'une parure arborée. Ainsi les maisons s'inscriront tout simplement comme un complément au paysage existant. Et si on



Après visite sur le site, le terrain semble disposer d'un talweg léger descendant vers le sud ouest. En respectant ces pentes, les eaux pluviales des voiries et des toitures peuvent être collectées en surface pour aboutir en partie basse du terrain dans un bassin d'infiltration traité en prairie. Cette récupération aérienne centrale est complétée par un réseau perpendiculaire de noues.

découvre qu'une partie importante de ce site mérite d'être protégée notamment pour ses qualités paysagères, mais également pour son intérêt fonctionnel, il est possible que les parcelles réduisent leurs prétentions en matière de surface foncière, et même que des typologies plus regroupées, voire superposées, soient envisagées puisque le gain de cette protection bénéficie à tous. Ainsi la question de la densité, au sujet de laquelle s'opposent

des camps violemment inconciliables, se dissout dans un cadrage plus large qui intègre des avantages certains. D'autres logiques d'urbanisation peuvent se mettre en place de manière consensuelle si l'on accepte de prendre comme partenaire le site lui-même. De plus, la conservation de la partie boisée d'un site dispense de planter n'importe quoi n'importe comment n'importe où. Il suffit alors de suivre et de compléter l'exemple fourni gratuitement par la nature. Encore faut-il que ce rideau arboré soulignant ce talweg soit parvenu à notre pupille. Il est là et nous regarde tout autant. Nos regards doivent se croiser pour qu'un futur partagé puisse se couler dans la logique naturelle du site.



Le réseau de voirie distribue des parcelles constructibles avec des accès sur la rue et sur le chemin rural parallèle à la route nationale.

Cette extension du village dispose d'une structure paysagère complète et continue permettant les circulations douces et la gestion des eaux pluviales.



Image du haut : vue depuis la nationale avant projet. Image du bas : Le double rideau d'arbres en limite de l'extension formalise la limite du village, lui donne une présence dans le paysage.

Composée d'arbres et d'arbustes d'essences endémiques, cette large haie devrait être assez dense pour réduire les nuisances de la route nationale.

C'est simple, pourtant peu d'agrandissements de villages sont conçus ainsi. On préfère tout éradiquer, dans un aveuglement volontaire, pour ensuite s'interroger : comment caractériser le nouveau lotissement alors que l'on sait que toutes les maisons seront banalisées ? Comment prétendre disposer d'un environnement vert alors qu'on aura tout arraché ? Comment répondre à la pression écologique alors qu'on aura adopté une démarche diamétralement opposée ?

Lors d'une visite sur site avec quelques agents de la DDT du Loiret, nous déambulons juste pour regarder, juste pour voir ce qui est là. Nous savons que le maire du village veut créer un lotissement ici et là mais nous l'oublions face à ce qui se présente à nous : des boisements fermant un espace, d'autres au loin inscrivant l'horizon, des ruptures de niveaux, des lignes ripisylves, des pentes en pré, des plateaux en champs, etc. Si on quitte les plans pour s'aventurer sur place, tous ces éléments du paysage nous regardent autant que nous apprenons à les voir. Dès lors que cet échange est amorcé, nous n'ambitionnons plus qu'à nous y intégrer. Durant cette vadrouille sensible, le plaisir apparaît, celui de vérifier que tout n'est pas forcément très compliqué dès lors qu'on regarde autour de soi et que la solution s'impose toute seule car elle est souvent juste là, devant nous. L'évidence est jubilatoire.

Continuant notre vagabondage initiatique, nous traversons un lotissement organisé autour d'une rue en boucle rejoignant une route à l'écart du village. Les parcelles font fi de la déclivité, du moins elles essaient. Dès lors que l'on s'engage dans cette rue, on s'enclave. Malgré la bonne volonté de réserver une bande enherbée, accueillant quelques prunus alignés le long de la voirie, il n'y a rien à voir, aucun regard à échanger, ni échappée, ni perspective – ce lotissement aurait pu pousser sur Mars ou sur la Lune. Le site, à force d'être nié, n'existe plus,

cela nous pouvons le voir. Aucun arbre ne peut cacher le désert de conception qui a asséché ce terrain pourtant entouré de chênaies et disposé en plateau par rapport au village.

Les meilleures intentions n'ont plus aucune efficacité si l'acte fondateur d'une implantation a consisté à nier ce qui existait. Il ne s'agit donc pas de faire "bien" ou de correspondre à telle ou telle recette prétendant "verdir" n'importe quelle banalisation de l'urbanisation en collant quelques panneaux solaires aux toitures et quelques arbres aux rues. La démarche est plus riche dès lors qu'elle se fait organique avec le site lui-même.

Il faudrait aller un peu plus loin dans la déambulation et nous asseoir tranquillement, un crayon à la main, un carnet sur les genoux. Prendre le temps de dessiner, ces courbes des collines, ces masses de feuillages, ces entrelacs de vues proches et de vues lointaines, etc. En dessinant, le bout du crayon pèse tous les détails et retrace les enchaînements. Qu'importe que nous soyons doués ou pas, l'important c'est que nous soyons concentrés dans ce que nous regardons. Cette attention que nous portons au site, à travers ce que nous cherchons alors à extraire de notre regard, nous en apprendra plus que toutes les directives, instructions, circulaires, notes ministérielles et interministérielles sur l'impact de l'urbanisation sur l'environnement. Cet aller-retour sensible entre un site et nous, dans lequel nous éprouvons notre difficulté à oser voir, est mille fois plus enrichissant que les tableaux power-pointés des formations sur l'urbanisme, les éco-quartiers, etc. C'est même grâce à cette expérience que le sujet de tant de discours deviendra enfin accessible.

Malheureusement il ne nous est jamais laissé du temps pour appréhender le concret d'une situation ; interrogés sur l'urbanisation d'une zone, nous devons immédiatement apporter une réponse en nous appuyant sur des monceaux d'argumentaires préformatés... et nous passons ainsi plus

“Un “regard urbanisateur” peut aisément se contenter d’être prédateur [...], sans rien proposer en remplacement.” Serge Renaudie

de temps à arpenter les textes qu’à arpenter le terrain. L’observation du site ne consiste pas uniquement à promener son regard sur le paysage, ce regard doit aussi se faire curieux des équilibres ou des déséquilibres qui existent dans les polarités animant un village, un bourg ou une ville, entre les différentes parties et dans leurs agencements ; il doit aussi peser les densités et chevaucher les flux qui animent ces territoires. Tout comme la vision de l’œil s’adapte immédiatement au proche comme au lointain, notre regard peut envelopper différentes échelles de dimensions en même temps, et visiter différents domaines qui relèvent du social et de la production, du culturel et de l’éducation, tout autant que du paysage. Ce paysage lui-même est fortement “social” et “culturel”, héritage d’un mode rural de production et d’habitat. Aujourd’hui rien ne nous permet de nous insérer dans ce système cohérent et dynamique travail-nature-habitat qui pendant des siècles a construit motte par motte de terre, pierre par pierre ce que nous nommons “paysage”. Rien ne nous le permet parce que ce système s’est éteint nous laissant une vision nostalgique de ses scories. Ceux qui habiteront une future extension d’un village n’y travailleront pas et leurs activités locales seront réduites à l’entretien de leur parcelle. C’est aussi cet entrelacement de causalités et des temporalités qu’il faut savoir déceler et peser quand nous approchons un site.

Il n’est pas de regard innocent. Tout regard est déjà chargé d’intentions dès lors qu’il se porte sur quelque site que ce soit. Un agriculteur aurait cherché à déceler le rendement d’une terre en sondant la richesse de son sol, son acidité, son humidité, son orientation, sa pente, etc. Il l’aurait fait dans l’appréhension d’un temps et d’une économie de production qui aurait, obligatoirement, dépassé sa propre existence, et qui aurait, fatalement, dépendu de la

transmission aux générations futures. Dans cette continuité, il se serait naturellement mis au pas du temps des arbres à pousser. Corollairement, il aurait établi un paysage dont la maintenance était inscrite dans la fonction même d’y vivre. Les intentions des nouveaux habitants des villages sont agitées par un temps très court, plus lié à des relations d’échange que d’usage, dans la mesure où une maison doit pouvoir être aisément et très rapidement revendable. Aussi, dans cette situation de réduction temporelle et de détachement du lieu, un “regard urbanisateur” peut aisément se contenter d’être prédateur cherchant à se saisir d’espaces jusqu’alors occupés par d’autres fonctions que celles de l’urbain, sans rien proposer en remplacement. Cette urbanisation qui touche tous les hameaux, tous les villages et toutes les villes, de manière unitaire, n’a pas encore trouvé ses marques de fabrique. Aussi, dans une époque de transition, nous devons opposer une autre manière de voir pour que le réflexe du piller d’espaces cède la place à la capacité à composer avec l’existant pour s’y enchâsser.

On peut discourir longtemps, et de manière savante et passionnante, de la question du territoire et de l’urbanisation, mais il demeure essentiel de revenir toujours au terrain lui-même, à ce qui le caractérise et à expérimenter sans cesse le concret. C’est par cette relation à l’existant, par cet échange de regards, que nous pouvons espérer fonder de nouvelles manières d’urbaniser.

Dans une DDT(M) l’architecte-conseil de l’État peut apporter l’exemple d’un regard qui flâne et qui prend plaisir à rencontrer des sites. Cela peut aussi redonner espoir en une époque aux transitions brutales. L’ambition étant immense, notre action se doit d’être modeste, ce qui ne l’empêche pas d’être essentielle... peut-être.

[2] Séminaire de Bâle en 2005



Clichy-sous-Bois.
Une typologie très singulière

Cultiver notre désir de ville^[1]

Jean-Paul Philippon, architecte-conseil de l'État



Métamorphose de la ville : ces deux mots rappellent que la spécificité de la ville est d'être une œuvre humaine qui se transforme. Davantage encore. Une œuvre humaine qui ne vit qu'en se transformant.

Comment ces transformations s'opèrent-elles au fil du temps ? Par des choix successifs. Les tracés d'infrastructures, les démolitions, les conservations, les constructions. Nos villes actuelles sont le résultat de ces choix opérés le plus souvent par des politiques imprégnées de culture et d'idéologie (dominantes...). Jusqu'au début du XX^e siècle, la culture architecturale et urbaine était plus ou moins partagée (quoique de belles batailles se soient déroulées durant le XIX^e siècle), rues, parcelles, îlots, gabarits... Après la seconde guerre mondiale, les impératifs économiques ont hâté les transformations, donnant l'impression que les édiles en charge de décision étaient débordés par la contingence.

Le "sens de la ville"

Aujourd'hui, il s'agit donc de redonner le "sens de la ville" à des morceaux entiers qui nous semblent inadéquats ou inachevés, dépourvus de ce qui donne du plaisir à vivre en ville. La civilité comme respect de soi-même⁽²⁾ et des autres, l'échange, la découverte, la beauté, la sécurité, la commodité, etc.

Dans nos missions d'architecte-conseil de l'État, nous sommes confrontés à des projets urbains sur des territoires plus ou moins étendus : quartiers ANRU, PLU communaux, contrat de développement territorial⁽³⁾...

Ce que j'ai pu constater sur les cas qui m'ont été soumis en Seine-Saint-Denis, c'est l'insuffisance de diagnostic, l'insuffisance de cohérence, de vision prospective et de créativité, et finalement la persistance d'une méthode brûlant les étapes de la réflexion pour aboutir à l'objet construit.

Les diagnostics, quand il y en a, sont sommaires et ne

prennent pas en compte l'histoire urbaine qui a conduit à une situation donnée, ni la valeur culturelle des architectures que l'on projette de démolir ou de conserver. Les noms de leurs architectes sont quant à eux systématiquement ignorés.

Les PLU sont le plus souvent incohérents. S'ils affichent de louables objectifs, la densification de certains quartiers, l'amélioration des connexions, le développement des liaisons douces, les articles des règlements conservent les vieux principes de retraits en limite parcellaire, les quotas de stationnement, etc. Ils ne sont pas harmonisés d'une commune à l'autre. Contenus dans des limites trop étroites, ils ne peuvent offrir des réponses à des quartiers considérés comme des entités autonomes, sans relation avec leurs voisins.

Les documents d'urbanisme, même les plus ambitieux, comme les contrats de développement territorial du Grand Paris (CDT), sont peu créatifs, oubliant aussi bien l'évolution des programmes liée à celle des usages que la nécessité, pour que le tissu urbain continue à vivre, de constituer un parcellaire aux surfaces diversifiées, induisant des mutations futures et le renouvellement possible du bâti. Faut-il, par exemple, considérer les grands centres commerciaux comme une



Neuilly-sur-Marne. La boucle de la Marne



Noisy-le-Grand. La boucle de la Marne



Sevrans. Le canal de l'Ourcq



Seine-Saint-Denis. L'aqueduc de la Dhuyss dans la forêt de Bony dessine une grande trace verte dans les quartiers du département

Projets évoqués en Seine-Saint-Denis

- CDT, cluster de la ville durable 93, boucle de la Marne : un site remarquable autour de la vallée de la Marne, un beau sujet à partir du pôle Descartes, mais une étude se cantonnant à l'incantation politique, sans proposition infrastructurelle à la mesure des enjeux.
- Tremblay-en-France, ZAC Sud Charles-de-Gaulle : un nouveau quartier principalement constitué d'activités, bénéficiant de la proximité de Roissy mais qui ne s'appuie pas assez sur les potentialités offertes par le tracé d'infrastructure de transport projeté.
- Saint-Denis, gare confluence : un autre site exceptionnel, la

confluence du canal Saint-Denis et de la boucle de la Seine mais une réponse modeste s'adaptant aux coûts partis.

- Sevran-Livry, gare d'échange, CDT Est 93 : une belle localisation entre parc et canal, à proximité du centre historique de Sevran, mais dont les potentialités de programme (habitat, activités) sont insuffisamment explorées.
- PLU de Clichy-sous-Bois : un PADD fixant de louables objectifs (axes structurants, liaisons douces, densifications localisées du tissu pavillonnaire) dont on cherche en vain des traductions dans le PLU.

donnée intangible de l'urbanisme du futur à l'ère d'internet ? Les typologies d'habitat intermédiaire ne pourraient-elles s'enrichir un peu plus, à l'exemple de celles que l'on découvre en voyageant en dehors de nos frontières ? Les familles ont changé, la vie a changé, les initiatives collectives peuvent être encouragées.

Après ce constat, plutôt négatif, que pouvons-nous conseiller ?

Les diagnostics doivent être un préalable vraiment sérieux, repérant les enjeux et débouchant sur des objectifs, à même de nourrir les projets avant les prises de décision. Site, qualités paysagères et géographiques, lieux fédérateurs potentiels, (boucle de la Marne, boucle de la Seine, emprise élargie de la RN2, ...), tracés des espaces publics, améliorations souhaitables de lisibilité et de connectivité, histoire urbaine et architecturale, mise en valeur nécessaire des stratifications historiques, des jalons culturels du territoire (inscription, préservation au PLU), etc. Ce que l'on peut résumer par : respecter la mémoire des lieux pour les transformer.

Les projets urbains ne devraient pas faire l'économie des étapes essentielles de constitution d'un tissu que sont les tracés d'espaces publics en visant la meilleure mixité et la meilleure connectivité, la constitution d'un nouveau parcellaire riche de potentialités, des définitions programmatiques innovantes, et enfin les choix typologiques et volumétriques ; le bench-marking fait voyager et ouvre l'esprit. Tous, nous passons du temps à découvrir le monde, et voyons en Allemagne, Finlande, Pays-Bas, Danemark, Suisse, Autriche et autres des propositions qui nous paraissent astucieuses et dont nous souhaiterions voir l'application chez nous.

Portons-nous en commun, comme architectes-conseils de l'État, un "idéal" de ville ? Un humanisme réactualisé ?... Qui serait nourri d'un humanisme réactualisé ?

Les débats bruxellois nous ont permis de constater qu'il manque actuellement d'un vrai regard anthropologique

sur la ville. Là où ça brûle, là où ça spéculé, là où ça fait mal, il faudrait être en mesure de comprendre, dire pourquoi... et au-delà.

Certains architectes considèrent le parcellaire comme une soumission à la valeur foncière de la propriété, comme une contrainte d'un autre temps. Mais on constate pourtant que c'est le parcellaire – sa densité, ses variations – qui a modelé Manhattan ou le Loop de Chicago (cela pour le plaisir des adeptes d'une modernité verticale), et qui permet à la ville de se renouveler organiquement. Le travail sur l'espace public, qui garantit l'être-là du citoyen, nécessite l'appréciation de nuances entre espaces publics et partagés, usages de jour et de nuit... Même si, faut-il le rappeler, les règles morphologiques de bon sens de Camillo Sitte sont toujours valables, les usages de l'espace public se sont grandement diversifiés.

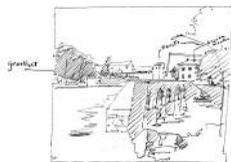
La ville est un bien culturel déjà là, toujours prêt au recyclage. Nous souhaitons dépasser le paradigme du "développement durable" qui, trop délimité – paradoxe – par la discipline environnementale, tend à ignorer le contenu culturel de la ville.

Nous voulons promouvoir une ville "agréable à vivre", où l'échange trouve sa place de manière apaisée et civilisée entre le deal – degré zéro et brutal de l'échange – et l'hypermarché – monument aveugle à la gloire de notre aliénation à la consommation ; une ville où la mixité entre habitants et entre usages devient réelle et vivable. Nous voulons aller au-delà de l'incantation politique. Nous voulons susciter une métamorphose de la ville à la fois douce et ambitieuse...

[1] Recherche et articles de l'auteur sur le sujet : cf. Bibliographie p.87.

[2] cf. Honoré de Balzac et Charles Baudelaire sur l'anonymat dans la ville.

[3] Projets évoqués en Seine-Saint-Denis listés dans l'encart ci-dessus.



Le lotissement des Cerisiers (près d'Albi) quoique extrêmement "médiocre" présente cependant de réelles qualités car au lieu d'occuper le plateau et les champs, il vient juste en lisière du petit coteau dominant cette rivière qu'enjambe un très ancien pont de pierre et qui a reçu différentes constructions (moulin, ferme). On peut dire que ce lotissement s'est construit en lisière du construit.

Les missions d'architecte-conseil de l'État vécues comme service public Patrick Céleste, architecte-conseil de l'État



Architecte-conseil de l'État depuis 5 ans, j'œuvre dans un département, le Tarn, majoritairement rural. Encore faut-il s'entendre par ce qu'il est convenu d'appeler un département rural. L'adjectif "rural" quand il ne reste guère que 3 à 5 % de la population vivant directement de "la terre" peut paraître abusif si on oublie que ce "paysage" constitue notre cadre géographique de référence et structure notre imaginaire. Parler de "rurbanisation" semble aussi inapproprié. Le phénomène de l'étalement urbain et de l'essaimage du bâti au gré du tout automobile est si massif que l'expression de "banlieurisation généralisée" de la campagne conviendrait mieux si elle n'était connotée d'une appréciation négative au plan morphologique alors qu'il s'agit beaucoup plus d'une tertiarisation massive du territoire.

Pour un pur citadin, n'ayant travaillé que dans la ville dense des métropoles, plonger dans ce monde fut un choc. Il m'a fallu réviser mes modèles. Ici, point d'excellence urbaine ou architecturale ; moins de tapage, moins d'effets gratuits aussi. Hélas, souvent beaucoup d'indigence. Bref, la France telle qu'est est. À la fois splendide et rongée par le phénomène de moins de cinq décennies qu'est la "mochitude".

Les interlocuteurs de l'architecte-conseil de l'État et le temps nécessaire de la réflexion

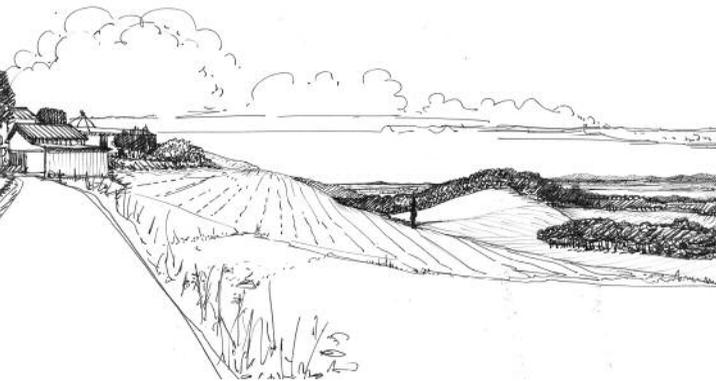
Les services de l'État ont perdu ces dernières années nombre de leurs prérogatives. Dans un tel contexte, on attend beaucoup des architectes-conseils de l'État. J'ai eu le sentiment d'être porteur une bouffée d'air frais prodiguant

une sorte de bonne parole qui, quoique ressentie comme venant de la Capitale, laissait espérer un peu de baume sur la révolution culturelle imposée par la RGPP (révision générale des politiques publiques), muée récemment en comité interministériel pour la modernisation de l'État. Les missions sur le terrain demandent un temps de réflexion utile afin de tempérer ce que les échanges verbaux peuvent avoir de tranché. Le recul permet de travailler en usant d'un double registre :

- celui d'une belle franchise qui peut parfois laisser fuser son agacement, voire son énervement, devant des incompétences évidentes et fières de l'être, ou devant, ce qui est pire, une réelle hypocrisie ou bien l'effronterie sûre de son fait, "cause toujours tu m'intéresses ... " ;
- celui de l'écrit, du dessin, temps de la réflexion, des propositions et conseils informés qui, pour moi, passent mieux par ces moyens et surtout laissent des traces, des documents qui circulent.

Ayant affaire à des professionnels expérimentés, des élus qui savent (ou du moins affirment) ce qui est bon pour leur commune, des particuliers convaincus (ou du moins affirmant) qu'agir pour leur propre bien c'est agir pour le bien de tous, le conseil est un "art". Il convient de jouer de toute une gamme rhétorique :

- celle des arguments "objectifs" appartenant au cadre législatif et/ou relevant de la raison en débusquant ce que les affirmations qui nous sont opposées peuvent contenir de contradictions ;
- celle abordant le domaine plus incertain du "sensible" mais qui n'est souvent que la prise en compte plus ou moins consciente de la réalité.



“Le “volet paysager” est le grand indigent. Bâclé, maladroit, voire mensonger.”

Patrick Céleste

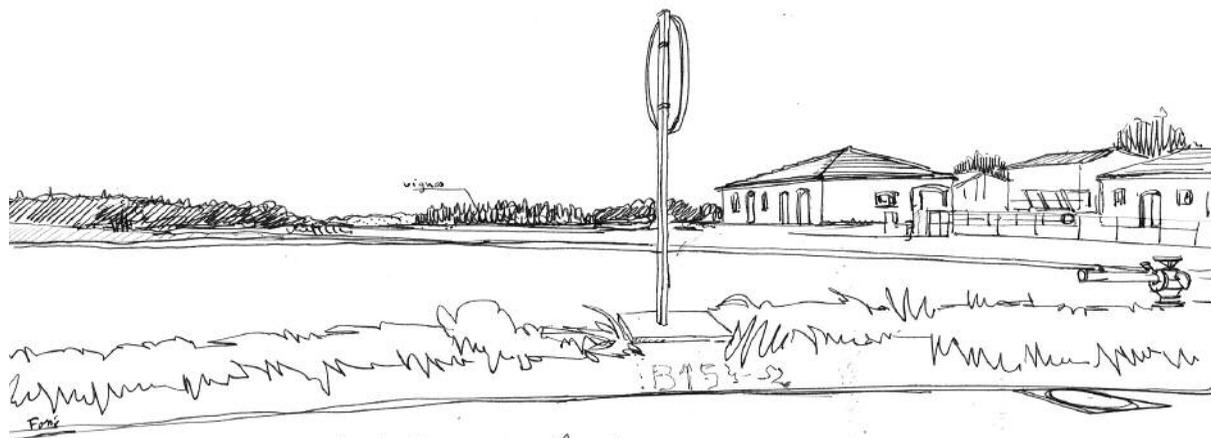
Stratégie et actions

Le département du Tarn présente une topographie accentuée, aux magnifiques paysages. Parce qu'ils constituent le cadre de la vie quotidienne, ils sont souvent ignorés. Dans les dossiers de demande de permis de construire, le “volet paysager” est le grand indigent. Bâclé, maladroit, voire mensonger. La géographie, toutes les manifestations du réel sont occultées. Combien de fois ai-je invité des élus à regarder par la fenêtre de la salle de réunion, le grand paysage et simultanément le spectacle que leur politique du “laisser-faire” pensant “bien faire” donnait à voir et à vivre ! L'évidence au sein d'un village multiséculaire, d'une mer d'asphalte, de candélabres à boule fleuris, d'enrochements à la “rustique” et de bâtiments hétérogènes aux enduits criards et disposés dans

l'ignorance des lignes de force du site, de ronds-points ralentisseurs, de chicanes pour voitures en mal de slalom, le tout bariolé de lignes blanches pour bien marquer là où il faut garer sa voiture, l'évidence de cette laideur et surtout de l'incongruité de tels aménagements, chers de surcroît, ne semblait n'apparaître qu'à moi. Quand un tel écart de “sensibilité” et de références se creuse entre le conseil et les élus habitants, cela invite à mettre au point quelque stratégie pour essayer d'arriver à ses fins.

En général, la règle d'or est la suivante : plus un dossier est traité en amont, mieux les conseils sont suivis. Un conseil “sanction” qui intervient en “fin de dossier” a peu d'efficacité. Au mieux, il évite le pire.

Les décennies passées ont légué aux communes une permissivité constructive, ouvrant de nombreuses terres à bâtir ou à aménager. La règle pouvant se résumer dans l'expression “il y en aura pour tout le monde”. Entendons “par tout le monde” : “tous les propriétaires terriens disposant de terres agricoles dont ils estiment la rentabilité agraire précaire”.



le rapport entre le monde rural et les détachements de la suburbanisation se “négocie” sans nuance, par simple juxtaposition, une parcelle généralement sans “contraintes”, dépourvue de tout arbre est retirée de sa fonction agricole pour laisser place, ici, à 3 maisons, ici à une vingtaine

champs, vignes - bois, hangars agricoles et lotissement.

Champs, vignes, bois, hangars agricoles et lotissement. Le rapport entre le monde rural et les lotissements de la suburbanisation se “négocie” sans nuance, par simple juxtaposition, une parcelle

généralement sans “contraintes”, dépourvue de tout arbre est retirée de sa fonction agricole pour laisser place, ici, à 3 maisons, ici à une vingtaine.

Quelle que soit l'étendue des terres à bâtir, il n'y a pas souvent de "projet" communal. Le modèle dominant est celui du lotissement monofonctionnel multipliant les maisons individuelles au milieu de leur parcelle. L'histoire est connue, comment en renverser le cours ? Rares sont les PLU qui mettent en avant un projet clair et volontaire. C'est pourquoi il semble nécessaire de disposer de temps pour réfléchir, produire des documents, participer en tant qu'animateur à des formations internes, des journées thématiques (le grand paysage, la qualité et la spécificité des espaces publics en milieu "rural", par exemple) ou bien encore préparer des colloques à l'échelle départementale. Nous en avons déjà tenu un en 2011 et en préparons un autre pour 2013 :

- le premier portait sur "Bourgs, villages et hameaux". Il s'agissait de prendre acte le phénomène massif de la rurbanisation et de montrer quelques exemples offrant une alternative inventive. Les maires, les services techniques étaient là, des habitants, des géomètres, des étudiants et des

enseignants-chercheurs de l'université également, mais, peu d'architectes. Une journée ... 200 participants ... quelques feuillets distribués en début de colloque... Un grain semé dans le champ du grand "fatum" ambiant : "Quand tout vous pousse à lotir – c'est moins cher, c'est facile à faire, c'est ce que les gens veulent – pourquoi résister... ?" ;

- le prochain colloque s'intitule : "Retour en ville". Il s'agit de montrer comment redynamiser les villes à partir du "déjà là". La dimension architecturale, programmatique et urbaine est présente. Le plus grand bailleur de logements sociaux de France vient présenter ses expériences marquantes de revitalisation des centres. Monop' est là ou son équivalent, réimplantant des petites et moyennes surfaces dans la cité, sauvant les quelques commerces et offrant une alternative aux grandes surfaces des périphéries. Parmi les intervenants sont représentés les services de proximité, professions médicales, les spécialistes des transports publics, les écoles d'architecture sont invitées à faire des propositions. Cette seconde graine germera-t-elle ?



Exemple de "lisière" de lotissement à l'entrée de la ville. Un grand pré, des vignes et surtout des arrières de maisons neuves. En fait soit ce grand pré est voué à l'urbanisation et la question de la "limite" urbaine est reportée à plus tard, soit le pré et les vignes sont inconstructibles et alors la question du traitement de la lisière urbaine. Toujours est-il que les lotissements ne traitent jamais de cette question essentielle puisque cette lisière est toujours dans les lots

Exemple de "lisière" de lotissement à l'entrée de la ville. Un grand pré, des vignes et surtout des arrières de maisons neuves. En fait soit ce grand pré est voué à l'urbanisation et la question de la "limite" urbaine est reportée à plus tard, soit le pré et les vignes sont inconstructibles et alors

se pose la question du traitement de cette lisière urbaine. Toujours est-il que les lotissements ne traitent jamais de cette question essentielle puisque cette lisière est toujours dans les lots à bâtir donc laissée à l'initiative de chacun sans vision d'ensemble de la silhouette qui en résulte.

Produire et diffuser de nouveaux documents de référence

Le ministère souhaite nous voir investir un niveau régional et contribuer à l'élaboration de nouveaux documents de référence. Comment s'élever à une telle dimension sans délaissier celle du cadre départemental, vécu et pratiqué à une échelle encore plus fine, celle des communes et intercommunalités ? Produire des documents de référence est une solution pour épargner notre salive à répéter toujours les mêmes consignes. Nous envisageons, ainsi que nous le fîmes pour les "granges photovoltaïques" dont les demandes de permis de construire ne cessaient, il y a deux ans encore, de tomber sur nos tables et pour lesquels nous fîmes un "4 pages", de nous doter de documents efficaces à proposer comme cadre-conseil aux divers pétitionnaires, aux élus et au BET chargés de réaliser études urbaines et PLU. Comment ? Question de temps, de moyens. Ils manquent l'un et l'autre. Il doit bien exister un remède pour apaiser ce mal endémique. La transmission de documents "modèles" devrait contribuer à faire mieux et

plus vite, d'autant plus que les communes sont invitées à regrouper problématiques et moyens.

Architecture, urbanisme et développement économique

Les liens sont étroits entre économie et aménagement. Or, en tant qu'architectes-conseils de l'État, nous traitons plus de questions d'aménagement que de questions relevant de notre discipline, l'architecture. Pour toutes ces questions économiques, nous sommes inexpérimentés et cantonnés dans le débat idéologique qui se joue entre la recherche ou la sauvegarde d'une identité communale et un projet d'aménagement territorial qui a grand mal à émerger. J'ai eu récemment à me prononcer sur un projet de centre de balnéothérapie. S'il est judicieux de développer un tel programme dans une commune qui dispose d'un long passé en ce domaine, il l'est moins quand est niée la complémentarité entre le soin thérapeutique et un certain hédonisme mêlant le bien-être au plaisir. Je m'inquiète



** Seule une sensibilisation forte ou la loi peuvent arrêter la
rurbanisation ou plutôt le mitage car la rurbanisation
est un phénomène plus profond mettant en cause le rôle fédérateur
des centres villes.*

*quelques mètres plus loin, le paysage est "pressuré", mais
à priori comme rien, sinon les règles urbaines, ne semblent
physiquement et symboliquement marquer la limite des zones à bâtir.
Jouer à Bâton, il n'y a pas de raison que le processus ne se développe
pas plus loin, sur ces terrains **

Quelques mètres plus loin le paysage est "pressuré", mais à priori comme rien, sinon les règles urbaines, ne semblent physiquement et symboliquement marquer la limite des zones à bâtir, il n'y a pas de raison que le processus ne se développe pas plus loin, sur ces terrains.

Seule une sensibilisation forte et/ou la loi peuvent arrêter la rurbanisation ou plutôt le mitage, car la rurbanisation est un phénomène plus profond mettant en cause le rôle fédérateur des centres villes.



Paysage du Tarn avec série de maisons neuves barrant le panorama

après des élus de l'équilibre économique de l'équipement : "vous escomptez 3 000 entrées annuelles à raison de 60 euros par entrée, il faut au moins 4 à 6 personnes en permanence, entretenir un bâtiment coûteux et rembourser les emprunts, je ne vois pas comment le budget tient dans un chiffre d'affaires de moins de 200 000 euros". On me rétorque : "les subventions ne sont données que si on fait du médical". Le centre sera donc déficitaire, et je doute que d'avoir invité à ajouter un grand bassin ludique avec force jets et eaux bouillonnantes ait été entendu.

Or pour répondre à la nécessité d'inventer de nouveaux programmes, le savoir-faire dans le domaine du montage d'opération et de la recherche de financement est indispensable. Pour ma part, je ne l'ai pas, la DDT non plus, à ce que je sache.

Nous disposons très rarement de bonnes études. Diagnostics bâclés et projet réduit à la portion congrue sont monnaie courante. La médiocrité des projets tient souvent à un manque de compétence, mais aussi à un manque d'envie et d'exigence de la part des commanditaires. Difficile en ce sens de promouvoir la qualité. Éviter le pire, faire moins mal et préserver l'avenir sont déjà des succès et doivent être considérés comme tels. Je les considère comme tels.

Espérons que petit à petit, la transformation de la route, des entrées de ville, en une sorte de cacophonie dans laquelle le souci de sécurité démultiplie les panneaux indicateurs et le souci des commerçants et artisans d'attraper l'attention de l'automobiliste ajoute leur brouhaha d'enseignes, trouve à

s'apaiser. La qualité des entrées de ville en dépend puisqu'il semble si difficile de revenir avant longtemps sur la qualité et l'implantation des divers hangars commerciaux, entrepôts et locaux d'activité. Pour cela, il suffirait d'appliquer les textes et d'entreprendre une grande campagne d'assainissement des bords de routes et des parcelles bordières. Après tout, on nettoie bien les plages en les débarrassant de leurs paillotes illégales. Mais c'est un domaine "explosif", chacun croyant encore qu'un panneau publicitaire est lu alors qu'il se mêle à la masse informe du bavardage ambiant.

En conclusion, être architecte-conseil de l'État en département "rural" :

- c'est se fondre dans les services de la DDT, faire corps avec son "alter ego", le paysagiste-conseil ;
- c'est mener un travail essentiel de terrain afin de prendre toute la mesure d'un site et de bien comprendre les enjeux et les acteurs ;
- c'est disposer d'un temps à soi et collectif pour porter un dossier et pour réaliser des outils (documents, formations, préparations colloques, rapports, etc.).

Or le temps manque, les moyens sont limités, Il n'est déjà pas facile de tenir les deux premiers objectifs, tenir le troisième ne peut l'être qu'à condition de dépasser largement le temps "rémunéré" qui nous est alloué. Répondre à un quatrième enjeu en s'ouvrant à l'échelle régionale n'est pas simple à mettre en place. Des exemples positifs existent et nous montrent la voie à suivre, en Bretagne, en Bourgogne... D'autres y viendront.





Les architectes-conseils de l'État réunis le 6 octobre 2012 dans le hall du musée des "Bozar" de Victor Horta, au cours de séminaire à Bruxelles.



PROGRAMME DU SEMINAIRE

BRUXELLES 4 / 7 OCT 2012

JEUDI 4 OCTOBRE

Séjour à l'hôtel NH Sablon

Rue Bodenbroeck 2/4 - B-1000 Bruxelles - Tel. +32 2 518 11 00 - www.nh-hotels.com

Présentation du séminaire par le président

En présence des intervenants et de Sylvie Groueff, journaliste, écrivain enseignante, coordinatrice des Actes du séminaire de Bruxelles.

VENDREDI 5 OCTOBRE

Interventions-débats

Animation : Frédéric Bonnet (architecte-conseil de l'État) et Cyrille Poy, journaliste indépendant

- **Influence de la politique européenne sur l'aménagement des territoires.** Jean-François Drevet, normalien, agrégé de géographie et responsable de la prospective puis de l'élargissement à la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne de 1989 à 2005.
- **La politique architecturale dans la Région de Bruxelles-Capitale.** Olivier Bastin, architecte et premier Bouwmeester ou Maître Architecte de la Région Bruxelles-Capitale.
- **De Bruxelles à Schaarbeek.** Cécile Jodogne, échevine de l'urbanisme de Schaarbeek, députée régionale et enseignante à l'ULB La Cambre de l'histoire urbaine de Bruxelles.

Travail en ateliers

- **Atelier #1 : Reconstruction de nos missions**

Animation architectes-conseils de l'État : Christine Edeikins, Lionel Orsi

Transcription : François Lamarre, journaliste, critique et consultant, architecte de formation

- **Atelier #2 : Influence de la politique européenne sur l'aménagement des territoires**

Animation architectes-conseils de l'État : Aline Hannouz, Eva Samuel

Transcription : Cyrille Poy, journaliste indépendant

- **Atelier #3 : Métamorphose de la ville physique**

Animation architectes-conseils de l'État : Olivier Le Boursicot, Françoise Risterucci

Transcription : Sylvie Groueff, journaliste, écrivain, enseignante

Visites dans Bruxelles-capitale

Trois circuits de visites ont été proposés sur les trois jours, la rotation des groupes permettant à chacun de tout voir.

- **Circuit 1 : Bruxelles, la sociale.** Visite guidée par Françoise Deville, responsable de la méthodologie et de la communication à l'asbl RenovaS.

- **Circuit 2 : Bruxelles, Art Nouveau.** Visite guidée par Geneviève van Tichelen du "Bus Bavard".

- **Circuit 3 : Bruxelles, la contemporaine - Trajet Ixelles.** Visite guidée par Bernard Deprez, ingénieur architecte, enseignant à l'ULB La Cambre, conseiller du Président de la Région pour l'environnement, coordinateur Architecture Ecologie Durabilité, rédacteur en chef de la revue "be.passive".

Dîner au Restaurant Kwint

Mont des Arts 1 - 1000 Bruxelles - tél : 0032 (0)2/505.95.95 - www.kwintbrussels.com

SAMEDI 6 OCTOBRE

Conférences-débats politiques

Animation : Frédéric Bonnet, architecte-conseil de l'État et Cyrille Poy, journaliste indépendant

- **L'articulation politique des arbitrages entre les enjeux nationaux et les enjeux communautaires.** Jean-François Drevet, normalien, agrégé de géographie et responsable de la prospective puis de l'élargissement à la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne de 1989 à 2005.
- **Nos missions à l'aune des Régions.** Trois représentants des Ministères de la Culture et de l'Ecologie : Catherine Bergeal, expert de haut niveau auprès du directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ; Sandrine Simon, chef du bureau des professions, de la maîtrise d'œuvre et de la commande architecturale de la direction générale des patrimoines ; François Martin, chef de la mission prospective et développement durable à la direction départementale des territoires et de la mer du Finistère.

Restitution du travail dans les trois ateliers (cf. vendredi)

Animation : Frédéric Bonnet, architecte-conseil de l'État et Cyrille Poy, journaliste indépendant

Visites dans Bruxelles-capitale (cf. vendredi)

Trois circuits de visites ont été proposés sur les trois jours.

Dégustation de bières belges et dîner à la Bozar Brasserie

Palais des Beaux-Arts - Rue Baron Horta, 3 - 1000 Bruxelles

Tel : + 32 (0)2 503 00 00 - www.bozarbrasserie.be

DIMANCHE 7 OCTOBRE

Visites dans Bruxelles-capitale (cf. vendredi)

Trois circuits de visites ont été proposés sur les trois jours.

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure. Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

Tous droits de reproduction réservés.

© Corps de architectes-conseils de l'État. Mars 2013

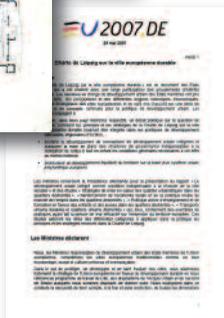
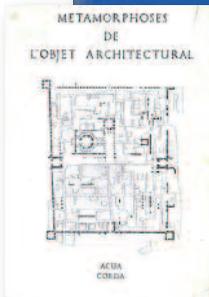
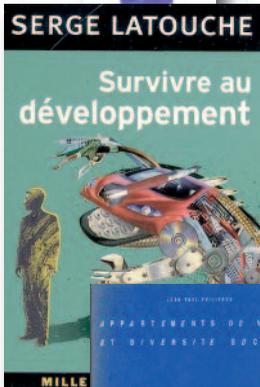
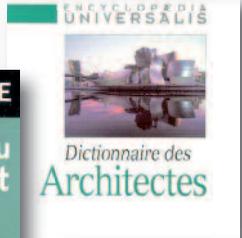
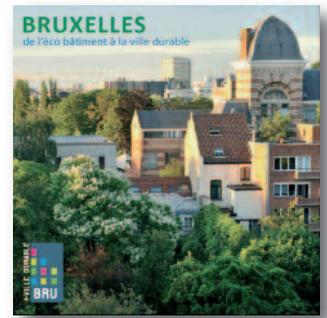
Tous les textes ont été rédigés spécifiquement pour cette publication par les auteurs, à l'exception de trois textes qui ont été extraits des ouvrages suivants :

- p. 50 : l'article "Biographie de Victor Horta" de Robert-L. Delevey a été extrait de *l'Encyclopædia Universalis, Dictionnaire des Architectes*, Paris, Encyclopædia Universalis Albin Michel, Paris, 1999, page 331-332
- p.51 : l'article "Une entreprise esthétique" de Robert-L. Delevey a été extrait de *Dimensions du XXe siècle, 1900-1945*, Ed. d'art Albert Skira, coll. Art, Idées, Histoire, Genève, 1965
- p. 43-47 : l'article "De quoi Batex est-il le nom ?" de Bernard Deprez a été extrait de la revue *be.passive*, n°12 juil./sept. 2012

Toutes les photographies et illustrations de cet ouvrage sont de Florence Morisot à l'exception de celles mentionnées ci-contre.
© F. Morisot - Corps des architectes-conseils de l'État 2012

- 1^{ère} page de couverture : © RenovaS
- p. 6 : Image satellite © Googlemap
- p. 9 : Photographie © Philippe Madec
- p. 11 : Photographie (portrait) © Jean-François Drevet
- p. 11 à 19 : Cartes et illustrations extraites de la projection faite au cours de la conférence de Jean-François Drevet pendant le séminaire. Les sources de ceratines de ces images sont le FEDER et l'Aménagement du territoire
- p. 21 : Photographie (portrait) © Cécile Jodogne
- p. 25 : Logo © RenovaS, photographie © Françoise Deville
- p. 26 et 27 : Photographies, documentation et plan © RenovaS asbl
- p. 29 et 31 : Deux vignettes photographiques en haut © RenovaS asbl
- p. 33 : Plan du quartier © Service Urbanisme de Schaarbeek
- p. 35 à 39 : Illustrations, plans, schéma © Olivier Bastin, bMa
- p. 41 et 42 : Photographies © Lydie Chamblas, agence MAP
- p. 43 : Vignette photographique en haut © Françoise Risterucci
- p. 43 : Photographie (portrait) © Bernard Deprez
- p. 44 : Les 3 photographies sur ligne du milieu © Françoise Risterucci
- p. 44 : Illustration en bas à droite © Bruxelles Environnement - A2M
- p. 49 : Photographie (portrait) © Geneviève Van Tichelen
- p. 50 : Photographie (portrait) © DR
- p. 53 : Photographie (portrait) © Alexis Lautier
- p. 69 : Photographie (portrait) © Cyrille Poy
- p. 71 : Photographie (portrait) © Bernard Paris
- p. 72 : Photographie en haut à gauche © DDTM 59
- p. 72 : Photographie en haut à droite © Bernard Paris
- p. 73 : Photographies © Bernard Paris
- p. 74 : Croquis © Patrice Dutard - ACE22
- p. 75 : Photographie (portrait) © François Martin
- p. 75 et 77 : Photographies © Eric Parize - DDTM22
- p. 79 à 81 : Photographies et croquis © Serge Renaudie
- p. 83 : Photographies © Jean-Paul Philippon
- p. 85 : Photographie (portrait) © Patrick Celeste
- p. 85 à 89 : Dessins © Patrick Celeste

BIBLIOGRAPHIE



Declerck Joachim (sous la dir. de),
Construire Bruxelles, Architectures et espaces urbains, 44 projets en Europe,
Marseille, Parenthèses, 2012.

Delevoy Robert L.,
Dimensions du XX^e siècle, 1900-1945, Editions d'art Albert Skira, coll. Art, Idées, Histoire, Genève, 1965.

Deprez Bernard,
Bruxelles, de l'éco bâtiment à la ville durable, Bruxelles, Ville durable-BRU,
Jean-Pierre Hannequart-Eric Schamp.
De quoi Batex est-il le nom ? Revue be.passive n°12 juillet/septembre 2012

Drevet Jean-François,
Histoire de la politique régionale de l'Union européenne, Paris, Belin Sup,
Géographie, 2008.

Drevet Jean-François,
Aménagement du territoire, Union européenne et développement régional,
Edition Continent Europe, Paris, 1995.

Encyclopædia Universalis,
Dictionnaire des Architectes, Paris, Encyclopædia Universalis /Albin Michel,
Paris, 1999.

Latouche Serge,
Survivre au développement, Paris, Mille et une nuits, 2004.

Philippon Jean-Paul,
Les espaces publics urbains, MIQCP Novembre 2011.
L'espace public, oxygène de la Ville, Etudes foncières n°73 Déc. 1996,
Appartements de ville et diversité sociale, PUCA 195 Septembre 1995,
Métamorphoses de l'objet architectural, CORDA 1977,

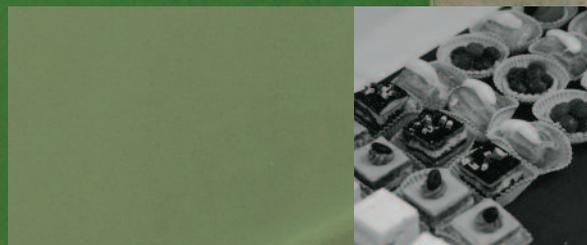
Union européenne,
Charte de Leipzig sur la ville européenne durable. 24 mai 2007
à télécharger sur le site www.diplomatie.gouv.fr



Achévé d'imprimer en mars 2013
Imprimeries Sipap Oudin à Poitiers
Sur papier couché demi mat garanti PEFC



ABF Architecte des bâtiments de France
ADEME Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADT Agence de développement Territoriale
ANAH Agence nationale de l'habitat
ANR Agence nationale de la recherche
ANRU Agence nationale pour la rénovation urbaine
ARAU Association de rénovation et action urbaine
AUE Architecte et urbaniste de l'État
bMa Bouwmeester-Maître-architecte
BIMBY Build in my back yard
CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CDT Contrat de développement territorial
CETE Centre d'études techniques de l'équipement
CoQ Commission de quartier
COS Coefficient d'occupation des sols
CRMH Conservation régionale des monuments historiques
CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment
DATAR Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DDT(M) Direction départementale des territoires (et de la mer)
DGALN Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGUHC Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DRAC Direction régionale des affaires culturelles
DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FEDER Fonds européen de développement régional
LGV Ligne à grande vitesse
PAC Politique agricole commune
PDU Plan de déplacement urbain
PIB Produit intérieur brut
PLH Programme local de l'habitat
PLU Plan local d'urbanisme
PRDD Plan régional de développement durable
RGPP Révision générale des politiques publiques
SGAR Secrétariat général pour les affaires régionales
STAP Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine
SCOT Schéma de cohérence territoriale
SRU Solidarité et au renouvellement urbains





Ce numéro dix-huit de “Conseil” est consacré au séminaire des architectes-conseils de l’État, tenu en octobre deux mille douze à Bruxelles. Le rôle de l’Europe dans l’aménagement des régions et de leurs territoires, la métamorphose de la ville existante et le rôle des citoyens y sont abordés à l’aune de Bruxelles la pionnière Art Nouveau, l’Européenne et la sociale.